



Enseignements à tirer d'une étude des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance en Afrique centrale

S. Wicander and L. Coad



Environmental Change Institute



Enseignements à tirer d'une étude des projets
visant à promouvoir de nouveaux moyens de
subsistance en Afrique centrale

S. Wicander and L. Coad



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'IUCN ou Environmental Change Institute, University of Oxford sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'IUCN ou de l'Environmental Change Institute, University of Oxford.

Cette publication était financée par l'Agence Française de Développement et l'Ecosystem Services for Poverty Alleviation Programme.

Publié par: IUCN, Gland, Switzerland

Droits d'auteur: © 2015 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation: Wicander, Sylvia and Lauren Coad. (2015). *Enseignements à tirer d'une étude des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance en Afrique centrale*. Oxford, UK: ECI, University of Oxford and Gland, Switzerland: IUCN.

ISBN: 978-2-8317-1704-3

DOI: 0.2305/IUCN.CH.2015.01.fr

Photo: Juliet Wright. Beekeeping in Cameroon.

1 Remerciements

Nous aimerions remercier les treize personnes interviewées qui ont trouvé du temps dans leurs programmes chargés pour nous parler de leurs projets. Nous espérons que nous avons exactement représenté leurs projets, leurs pensées et leurs idées dans le présent rapport.

Nous aimerions également adresser nos remerciements à Gretchen Walters (UICN), Malcolm Starkey (Wildlife Conservation Society) et Kenneth Angu (UICN) ainsi qu'à Olivier Hymas (University College London) pour leurs commentaires et suggestions précis sur le premier projet du présent rapport.

Nous exprimons nos remerciements aux spécialistes (chercheurs) et praticiens de la conservation ci-après pour leurs avis et leur assistance durant le présent projet. Johannes Refisch (GRASP), Heather Eves (Yale), Amy Preston (Imperial), EJ Milner-Gulland (Imperial College London), Noëlle Kumpel (Zoological Society London), Fiona Maisels (WCS), Dominique Endamana (UICN), John Fa (Durrel), Nathalie van Vliet, Katharine Abernathy (Stirling University).

Nous remercions également l'UICN-CARPE et la Oxford Martin School pour avoir fourni le financement de base du présent projet et à l'Agence Française de Développement pour le financement de créer des briefs.

Organisations collaboratrices :

Ce travail a été mené par des chercheurs de l'Institut de changement environnemental (ECI – Environmental Change Institute), Université d'Oxford, avec du soutien financier et technique de l'UICN CARPE.

Résumé

Avec la poursuite de l'escalade de la menace qui plane sur les écosystèmes mondiaux, la demande de méthodes de conservation basées sur des données probantes formulées par les spécialistes, les praticiens et les décideurs de la conservation et les donateurs prend de plus en plus de l'ampleur. La chasse de viande de brousse représente l'une des grandes menaces pour les écosystèmes forestiers mondiaux, d'où l'utilisation d'un certain nombre de différentes stratégies visant à la réduction du commerce de la viande de brousse. Outre l'utilisation d'approches descendantes (telles que l'application des lois nationales sur la chasse), les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance ont été mis en œuvre à l'échelle communautaire dans le but de réduire la chasse à travers la fourniture de protéines et de revenus de remplacement de ceux fournis par la viande de brousse. Toutefois, les preuves de l'impact de ces projets sur les pratiques de chasse et les populations d'espèces n'ont pas encore été rassemblées et examinées.

La présente étude entreprend la première démarche visant à combler ce vide avec un accent sur les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance en Afrique centrale. Au total, 64 projets ont été identifiés au moyen d'une étude systématique des écrits et des renseignements obtenus auprès des principales personnes-ressources, dont 15 ont été analysés de plus près grâce aux entretiens avec les informateurs clés. Un cadre comparatif (mettant l'accent sur la structure, la conception, la mise en œuvre et l'impact des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance) a été utilisé pour comparer et évaluer les études, grâce aux renseignements obtenus à partir des entretiens semi-structurés avec les gestionnaires de projet.

Notre étude nous a permis de constater qu'une gamme de différents de moyens de subsistance de substitution (tant des protéines que des revenus) est actuellement offerte. Une forte proportion de projets est actuellement gérée par des ONG nationales, et dans la majorité des projets, on constate un désir d'impliquer les communautés dans la conception, la mise en œuvre et la gestion de ces projets. Les deux semblent indiquer un niveau élevé de localisme dans la gestion et la conception des projets, ce qui peut avoir un effet positif sur la pérennité des projets. Toutefois, de nombreux projets sont financés par le biais de petites subventions à court terme, et ont du mal à atteindre les objectifs dans les délais prévus, avec le financement et les capacités disponibles. En outre, seule une poignée de projets réalisent le suivi de leurs impacts, rendant quasiment impossible la gestion adaptative. Peu de projet mettent en œuvre les conditionnalités et les sanctions, ce qui peut faire en sorte que les alternatives offertes deviennent des activités supplémentaires plutôt que des activités de substitution. Les projets ont tendance à être petits par nature et, dans certains cas, les menaces extérieures pour les écosystèmes/espèces cibles (par exemple, les activités de chasse commerciale menées par les personnes extérieures à la communauté) éclipsent les menaces intérieures (la chasse au sein de la communauté), en minimisant les incidences globales possibles des projets communautaires.

Les résultats de la présente étude laissent entendre qu'il est nécessaire d'obtenir des renseignements complémentaires sur les succès et les échecs des différents projets en vue d'éclairer les futurs projets. Les orientations concernant les meilleures pratiques pour la conception et la mise en œuvre des projets de conservation et développement intégrés (PCDI) doivent être suivies pour que les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance aient quelque chance de succès. Dans ce cadre, il est recommandé que les programmes de suivi constituent une condition pour le financement des projets, et qu'une partie de ce financement soit allouée au suivi. Il est recommandé que les donateurs forment et soutiennent les ONG locales dans la conception des interventions de

conservation (comprenant la Théorie du Changement) et la mise en œuvre du suivi des

projets pratiques à faible coût. Il est recommandé de revisiter les structures d'octroi de petites subventions en vue de rendre possibles des opportunités de financement à plus long terme, potentiellement à travers des régimes de financement complémentaire.

| | | |
|----------|---|-----------|
| 2 | Table des matières | |
| 2 | Table des matières | 6 |
| 3 | Introduction | 9 |
| 4 | Méthodes..... | 11 |
| 4.1 | Localisation et collecte de données sur les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance | 11 |
| 4.2 | Conception d'un cadre comparatif..... | 12 |
| 4.2.1 | Buts et objectifs du projet | 14 |
| 4.2.2 | Financement du projet | 14 |
| 4.2.3 | Organisations et partenaires du projet | 15 |
| 4.2.4 | Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets | 15 |
| 4.2.5 | Théorie du changement apporté par le projet | 15 |
| 4.2.6 | Sélection des participants au projet | 16 |
| 4.2.7 | Conditionnalité du projet et sanctions | 17 |
| 4.2.8 | Suivi du projet..... | 17 |
| 4.2.9 | Pérennité du projet | 18 |
| 4.3 | Entretiens avec les gestionnaires de projet | 18 |
| 4.4 | Limites | 19 |
| 5 | Résultats..... | 20 |
| 5.1 | Caractéristiques générales du projet | 20 |
| 5.1.1 | Répartition des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance | 20 |
| 5.1.2 | Type d'organisme d'exécution..... | 21 |
| 5.1.3 | Types de moyens de subsistance de substitution utilisés | 22 |
| 5.2 | Entretiens avec les gestionnaires de projet | 25 |
| 5.2.1 | Buts et objectifs du projet | 27 |
| 5.2.2 | Financement des projets | 30 |
| 5.2.3 | Organisations et partenaires du projet | 31 |
| 5.2.4 | Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets | 32 |
| 5.2.5 | Théorie du changement apporté par le projet | 34 |
| 5.2.6 | Sélection des participants au projet | 42 |
| 5.2.7 | Conditionnalité du projet et sanctions | 44 |
| 5.2.8 | Suivi du projet..... | 48 |
| 5.2.9 | Pérennité du projet | 52 |
| 6 | Discussion..... | 54 |
| 6.1 | Caractéristiques générales des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance dans la région d'Afrique centrale..... | 54 |
| 6.2 | Financement des projets | 54 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 6.3 | Organisations et partenaires du projet..... | 55 |
| 6.4 | Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets..... | 56 |
| 6.5 | Théorie du changement apporté par le projet..... | 56 |
| 6.6 | Sélection des participants au projet..... | 58 |
| 6.7 | Conditionnalité du projet et sanctions | 59 |
| 6.8 | Suivi du projet | 61 |
| 6.9 | Viabilité | 62 |
| 7 | Recommandations | 62 |
| 7.1 | Buts et objectifs du projet | 63 |
| 7.2 | Financement des projets | 63 |
| 7.3 | Organisations et partenaires du projet..... | 64 |
| 7.4 | Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets..... | 64 |
| 7.5 | Théorie du changement apporté par le projet..... | 64 |
| 7.6 | Sélection des participants au projet..... | 65 |
| 7.7 | Conditionnalité du projet et sanctions | 65 |
| 7.8 | Suivi du projet | 65 |
| 7.9 | Pérennité du projet..... | 66 |
| 7.10 | Bilan | 66 |
| 8 | Références | 68 |
| 9 | Annexe II : Base de données du projet | 74 |
| 10 | Annexe III : Cadre comparatif (questionnaire) | 75 |
| 11 | Annexe IV : Résumés du projet..... | 80 |

Figures et tableaux

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Une chaîne de l'hypothèse de la cause et de l'effet pour un projet d'élevage de chèvres | 16 |
| Figure 2 : Projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance recensés dans les sous régions d'Afrique Centrale..... | 20 |
| Figure 3 : Répartition des projets par pays | 21 |
| Figure 4 : Type d'organisme d'exécution par projet..... | 22 |
| Figure 5 : Type de nouveaux moyens de subsistance mis en œuvre par projet | 23 |
| Figure 6 : Activités génératrices de nouvelles protéines mises en œuvre..... | 23 |
| Figure 7 : Activités génératrices de nouveaux revenus mises en œuvre..... | 24 |
| Figure 8 : Fourchette des financements annuels reçus par les projets (dollars US) | 30 |
| Figure 9 : Critères de sélection des participants..... | 42 |
| Figure 10 : Projets par niveaux de conditionnalité et sanctions | 46 |
| Figure 11 : Nombre de projets menant différents types d'activités de suivi | 48 |
| | |
| Tableau 1 : Principales composantes du cadre comparatif | 13 |
| Tableau 2 : Activités de subsistance de substitution par pays..... | 25 |
| Tableau 3 : Liste des projets ayant fait l'objet d'une entrevue..... | 26 |
| Tableau 4 : Buts du projet..... | 28 |
| Tableau 5 : « Théorie du changement » par projet et choix des alternatives | 38 |
| Tableau 6 : Nombre de participants par projet..... | 43 |
| Tableau 7 : Descriptions de la conditionnalité et des sanctions pour les 15 projets | 45 |
| Tableau 8 : Nombre de projets menant différents types d'activités de suivi..... | 49 |

3 Introduction

La chasse de viande de brousse (ou viande d'animaux sauvages) a été reconnue comme l'une des grandes menaces pour la biodiversité forestière tropicale à l'échelle mondiale (Wilkie et al., 2011 ; Leverington et al., 2010 ; Harrisson, 2011 ; Abernethy et al., 2013), représentant une menace majeure même pour les zones forestières reculées (Fa et al., 2002 ; Abernethy et al., 2013). Depuis des siècles, la viande de brousse est utilisée par des communautés africaines (Fa et Brown, 2009 ; Milner-Gulland et al., 2003), et, aujourd'hui, elle constitue la source principale de protéines animales ainsi qu'une source importante de revenus pour les habitants des forêts rurales (Wikie et Carpenter, 1999) qui satisfont la demande croissante de viande de brousse exprimée par les populations urbaines en plein essor, qui considèrent souvent la viande de brousse comme un produit de luxe (Van Vliet et Mbazza, 2011) alors qu'ils tirent la partie majeure de leurs besoins en protéines de la viande des animaux élevés.

La fourniture d'autres sources de protéines et de génération de revenus constitue l'une des stratégies les plus largement utilisées au niveau des communautés en vue de la réduction de la consommation et du commerce de la viande de brousse tout en visant à l'amélioration (ou à la suppression des répercussions négatives sur) des moyens de subsistance des populations locales (van Vliet, 2011). Le but de ces projets est de réduire ou renforcer les activités de subsistance existantes à faible coût, par une réalisation facile et à faible impact environnemental, en offrant aux communautés soit une autre source de protéines animales soit une autre forme d'activité génératrice de revenus, réduisant ainsi la dépendance des populations vis-à-vis de la viande de brousse et les pressions exercées sur la faune (Féron, 1995).

Si de nombreux projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance ont été mis en œuvre dans les régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre à différentes échelles, il existe très peu d'analyses des caractéristiques, des succès et des échecs de ces projets, ainsi qu'une faible synthèse des «enseignements tirés». Néanmoins, les objectifs des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance demeurent un objectif majeur des gouvernements (par exemple, le plan de Convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)), des bailleurs de fonds (par exemple, le Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), de l'Initiative Darwin, du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et du Programme de conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCO) ainsi que des ONG.

Ce manque de données probantes n'est pas propre à la recherche et aux interventions dans le domaine de la viande de brousse : il a été reconnu comme un sérieux obstacle à une conservation efficace par un nombre croissant de chercheurs et de praticiens (Knight et al., 2006 ; Sutherland et al., 2004 ; Pullin et Knight, 2001) qui ont laissé entendre que 'la pratique de conservation actuelle repose sur l'anecdote et le mythe plutôt que sur une évaluation systématique des données probantes' (Sutherland et al., 2004). La mise en place d'une base de données probantes peut éclairer la conception des projets actuels et à venir, améliorer la rentabilité et s'assurer que les fonds sont alloués aux projets ayant le potentiel d'impact le plus élevé (Ferraro et Pattanayak, 2006). Par ailleurs, le mouvement de conservation ayant évolué jusqu'à devenir un acteur majeur doté d'une influence politique croissante et de fonds, les bailleurs de fonds et la société civile demandent de plus en plus de transparence et de responsabilité de l'utilisation des ressources (Marglouis et al., 2009 ; Jepson, 2005). Les chercheurs et les praticiens de la conservation ont souligné en particulier l'importance de la reconnaissance et du partage des échecs et des succès des projets en vue d'avoir une compréhension réaliste des répercussions de la conservation et de procéder aux améliorations qui en résultent (Knight, 2006 ; Redford et Taber, 2000).

Malgré les efforts déployés pour faciliter la centralisation du mouvement basé sur des données probantes (par exemple, la Collaboration for Environmental Evidence, Conservation Evidence),¹ un procédé d'évaluation systématique, tel que celui utilisé en sciences médicales, n'est pas encore ancré dans la pratique de conservation. Une étude des méthodes de suivi et d'évaluation (S&E) de la conservation par Stem et al. (2005) révèle que la plupart des outils de mesure de l'efficacité de la conservation ont été mis au point au cours des 20 dernières années. Kapos et al. (2008) soulignent que, dans de nombreux cas, le S&E des projets met l'accent sur la mise en œuvre et les extrants (les activités réalisées), plutôt que sur les résultats (la façon dont un projet influence la question de conservation qui concerne les différentes parties. Malgré la prolifération des outils de S&E d'évaluation rapide de la conservation, les Projets de conservation et de développement intégrés (PCDI) qui ont mis en œuvre les outils de S&E pour évaluer leur efficacité et procéder à une gestion adaptative de leurs projets sont minoritaires (O'Neil, 2007).

Entre-temps, l'appel à des mesures de conservation pour faire face au problème lié à la viande de brousse est croissant. La Convention sur la diversité biologique (CDB) a reconnu l'importance des moyens de subsistance de substitution lors de la CdP 10 et a demandé au Secrétaire exécutif de développer, par le biais du Groupe de liaison sur la viande de brousse, des options pour des alternatives d'alimentation et de revenus de petite échelle dans les pays tropicaux et subtropicaux fondées sur l'utilisation durable de la biodiversité :

pour soutenir les moyens de subsistance actuels et à venir et réduire l'utilisation non durable de la viande de brousse, de développer, à travers le Groupe de liaison sur la viande de brousse et, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, et le Centre pour la recherche forestière internationale et d'autres organisations concernées et, en se fondant sur les études de cas disponibles, des options pour des alternatives d'alimentation et de revenus de petite échelle dans les pays tropicaux et subtropicaux fondées sur l'utilisation durable de la biodiversité, et déposer un rapport pour examen par l'organe subsidiaire sur les avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion précédant la onzième réunion de la Conférence des parties, et soumettre à cette réunion la version révisée des recommandations du Groupe de liaison sur la viande de brousse. (CDB CdP10 Décision X/32, section 4(a))

Le rapport qui en résulte (van Vliet, 2011) contient la première évaluation des différents types de petits projets visant à promouvoir de moyens de subsistance actuellement en cours de réalisation dans le monde entier. Van Vliet a interviewé des experts sur les moyens de subsistance de substitution ayant une expérience dans la mise en œuvre des projets pour identifier les avantages et les inconvénients de chaque type d'activité de subsistance de substitution et faire des recommandations générales à l'intention des gestionnaires de projet. Toutefois, le but principal du rapport de van Vliet était d'identifier des stratégies possibles pour les moyens de subsistance de substitution (c'est-à-dire les alternatives des revenus vs les alternatives des protéines vs l'écotourisme vs les zones de chasse communautaire) et de faire des recommandations générales plutôt que d'identifier au niveau d'un projet les succès, les échecs et les enseignements tirés par les gestionnaires de projet.

Par conséquent, la présente étude compte s'inspirer du travail de van Vliet (2011) par :

La réalisation d'une étude du nombre et de la répartition des projets visant à promouvoir de moyens de subsistance actuellement en cours en Afrique centrale
L'utilisation d'entrevues semi-structurées avec les gestionnaires de projet pour :
Identifier le degré de réalisation des projets en cours, en se référant aux orientations

¹ Respectivement, www.environmentalevidence.org et www.conservationevidence.com

concernant les meilleures pratiques pour les projets de conservation

Recenser les succès et les échecs de projets et, à partir de ces données, élaborer un ensemble de recommandations pour la mise en œuvre, dans l'avenir, des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance

En se basant sur ce travail, le présent rapport résume les principaux enseignements tirés d'un ensemble d'études de cas, en faisant des recommandations clés à l'intention des décideurs et des praticiens, et en identifiant les domaines clés pour la recherche à venir.

4 Méthodes

4.1 Localisation et collecte de données sur les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance

Les buts et les méthodes préliminaires de la présente étude ont été présentés aussi bien lors de la réunion du Groupe de travail du Royaume-Uni sur la viande brousse (21 mars 2012) que lors de l'atelier sur les moyens alternatifs de subsistance (28 mai 2012) à la Zoological Society de Londres (ZSL). Ces rencontres ont enregistré la participation de nombreux chercheurs et praticiens clés de la conservation, et constituaient ainsi la tribune idéale pour promouvoir le projet et commencer à recevoir des suggestions sur les personnes et les organisations à contacter.

En partenariat avec les divers organisations et programmes de conservation, ainsi que les bailleurs de fonds (CARPE, Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Wildlife Conservation Society (WCS), l'Imperial College London) qui ont accepté d'aider le projet dans sa phase de sensibilisation, un courriel décrivant le projet et ses objectifs et demandant des renseignements sur les projets, anciens et actuels, visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance, ainsi que les contacts associés à ceux-ci, a été rédigé (Annexe I). Ce courriel a été ensuite envoyé dans les serveurs de courriels d'entités ayant un rapport avec le projet (CARPE, Biodiversity L, Institut international pour l'environnement et le développement, Groupe de réflexion sur la pauvreté et la protection de l'environnement (IIED PCLG), GRASP, WCS, UICN, ZSL) en vue d'atteindre un nombre élevé de personnes ayant une expérience pertinente dans les domaines de la conservation et/ou du développement dans l'élaboration ou la mise en œuvre des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance, augmentant ainsi la probabilité de localiser le plus grand nombre possible de projets. La « technique de la boule de neige » (Noy, 2008) a été ensuite appliquée à ces réponses reçues. Elle a permis d'utiliser les premières personnes qui ont répondu à ce courriel pour recenser des contacts supplémentaires, agrandissant ainsi la taille de l'échantillon du projet.

Outre la localisation des projets à travers les contacts, une étude de la documentation parallèle et de la documentation universitaire, ainsi que des données sur les projets obtenues par le biais de la recherche sur la toile, a été effectuée dans l'optique de localiser d'autres projets. Associés aux données recueillies à partir des documents de projet reçus des personnes ressources, ces résultats ont été compilés dans une base de données du projet (Annexe II), qui été envoyée à quatre (4) experts en questions de viande de brousse pour examen. Ces experts ont vérifié la liste pour voir s'il y avait des lacunes, la représentativité et des préjugés, et ont fourni des suggestions sur des personnes ressources supplémentaires.

Tout au long de ce processus, les projets à inclure dans la base de données ont été sélectionnés sur la base des critères ci-après :

- Les projets devaient se trouver dans les pays ciblés par l'étude au sein de la région, notamment les pays du CARPE et/ou de la COMIFAC.²
- Ces projets devaient contenir un volet 'moyens de subsistance de substitution'
- La composante 'moyens de subsistance de substitution' devait avoir été conçue dans le but, ou dans le contexte, soit de réduire directement la chasse de viande de brousse soit, de façon plus générale, de réduire la pression exercée sur les animaux sauvages ou de protéger la faune.

Comme le format et la qualité des sources variaient énormément, une mention de toutes celles susmentionnées dans l'énoncé du problème, les buts ou objectifs des différents projets a été utilisée pour déterminer leur inclusion. En outre, si la destruction ou la dégradation des écosystèmes, des forêts et des ressources forestières avaient été clairement définies comme étant au moins en partie provoquées par la chasse, le projet était également inclus. Les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance traitant de la réduction des pressions humaines exercées sur les forêts ou la flore en général n'ont pas été inclus pour s'assurer que la chasse de viande de brousse demeure le principal objectif de la présente étude.

Une cartographie des projets a été ensuite réalisée et les caractéristiques simples ont été recensées en vue de l'établissement des tendances plus générales sur l'ensemble de la région d'étude. Les lieux des projets extraits des documents obtenus auprès des personnes ressources, ou trouvés lors de la recherche sur la toile, ont été utilisés pour générer des coordonnées longitude/latitude approximatives qui ont ensuite saisies dans ArcGIS pour générer une carte montrant l'emplacement des projets. Le type d'institutions d'exécution, de projets par pays et de renseignements sur le choix des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance a également été décrit.

4.2 Conception d'un cadre comparatif

Pour évaluer et comparer un sous-ensemble de projets extraits de ceux recueillis lors de la phase de collecte de données, un cadre comparatif a été conçu (Annexe III). Un cadre comparatif est un instrument qui permet la catégorisation qualitative mais systématique de divers projets, facilitant ainsi la comparaison. Dans la présente étude, le cadre comparatif a été utilisé pour décrire, comparer et évaluer la structure, la conception, la mise en œuvre, les extrants et les résultats des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance.

Pour concevoir ce cadre, les documents actuellement disponibles sur l'évaluation des projets de conservation, leur efficacité et les moyens d'amélioration de la gestion ont d'abord été parcourus afin de recenser les composantes importantes pour une bonne conception et une bonne pratique de la conservation. Les éléments des cadres conceptuels élaborés par Salafsky et al. (2001), Kapos et al. (2008), McDermott et al. (2011), Stolton et al. (2007) et Pimbert et Pretty (1997) ont été adaptés à la présente étude.

Salafsky et al. (2001) ont défini sept étapes nécessaires pour une gestion adaptative efficace et mis au point un cadre pour permettre aux praticiens de la conservation d'appliquer les techniques de gestion adaptative plus efficacement. Le cadre comparatif de la présente étude a adapté un certain nombre de parties du cadre élaboré par Salafsky et ses collègues, lesquelles mettent l'accent sur la gestion des projets, notamment la fixation d'un objectif clair et commun, l'élaboration d'un plan de suivi pour maximiser les résultats et la vérification des hypothèses.

² Burundi; Cameroun; République centrafricaine (RCA); République démocratique du Congo (RDC); Guinée équatoriale; Gabon; République du Congo (RC); Rwanda; et São Tomé et Príncipe.

Le cadre d'évaluation élaboré par le Cambridge Conservation Forum (CCF) (Kapos et al. 2008), dont le but est de compléter le mouvement de conservation basé sur des données probantes par l'introduction d'un outil d'évaluation systématique, a été utilisé pour identifier d'autres domaines d'importance dans l'évaluation systématique des projets de conservation dans des domaines non explorés par Salafsky et al. (2001). Les parties et les questions élaborées par le CCF concernant les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance ont été particulièrement utiles pour la présente étude.

Le Management Effectiveness Tracking Tool (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion) élaboré pour l'évaluation de l'efficacité des aires protégées (AP) (Stolton et al., 2007) a été consulté afin de déterminer les éléments importants pour une bonne gestion, tels que l'examen du contexte, des intrants, des extrants et des résultats des projets.

Le cadre d'équité élaboré par McDermott et al. (2011), ainsi que les niveaux de la participation communautaire identifiés par Pimbert et Pretty (1997), ont été utilisés pour faciliter la conception des composantes du cadre comparatif étudiant le rôle de l'implication des communautés dans les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance.

Un projet de cadre, comprenant des éléments tirés des cadres publiés, a ensuite été créé durant un atelier de deux jours (21-22 juin 2012, Université d'Oxford), avec trois participants : Les auteurs et un étudiant en MSc (Ami Preston) de l'Imperial College London. Le cadre visait à examiner de nombreux aspects concernant les thèmes généraux du contexte, des objectifs, de la conception, de la mise en œuvre, des extrants, des résultats et de la diffusion des projets. Une fois achevé, le cadre a été envoyé à deux autres praticiens de la conservation actifs dans la gestion des projets sur la viande de brousse aux fins d'examen. Le cadre a ensuite présenté lors d'une réunion de la ZSL à un expert de la question de viande de brousse et à un expert en développement de l'Overseas Development Institute (ODI) pour d'autres commentaires. Obtenir l'opinion des chercheurs et des praticiens a permis de s'assurer de l'applicabilité du cadre au 'monde réel' et de la possibilité de l'utiliser au-delà du contexte de la présente étude. Sur la base des opinions reçues, le cadre comparatif a été ajusté et complété (Annexe III). Le Tableau 1 décrit les principales composantes du cadre comparatif, et les sections suivantes décrivent leurs possibles incidences sur le succès des projets, en se référant aux documents sur les meilleures pratiques concernant les projets de conservation et de développement intégrés (PCDI).

Tableau 1 : Principales composantes du cadre comparatif

| Composante | Description (exemples de questions) |
|--|---|
| Buts et objectifs du projet | Quel était le but du projet ? Est-il resté inchangé tout au long du projet ? |
| Financement du projet | Quel était le montant global du financement du projet ? Faisait-il partie d'un plus grand projet ? Pendant combien d'années a-t-il été financé ? Les fonds étaient-ils suffisants ? |
| Organisations et partenaires du projet | Qui a réalisé le projet ? Quels sont ceux qui ont financé le projet ? Le projet a-t-il travaillé avec la collectivité locale/le pouvoir central, et de quelle manière ? |
| Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre du projet | Qui a décidé des buts du projet ? Qui a choisi les activités du projet ? Comment les participants éventuels ont-ils été contactés ? |

| | |
|---|---|
| Théorie du changement apporté par le projet | Comment le but du projet réduit-il la chasse ? |
| Sélection des participants au projet | Le projet a-t-il travaillé avec une partie spécifique de la communauté ? Y avait-il des critères de participation ? |
| Conditionnalité du projet et sanctions | Que devaient faire les participants pour être impliqués dans le projet (y avait-il des règles concernant le projet)? Des sanctions étaient-elles prévues si les participants ne changeaient pas de comportement ? Quelqu'un a-t-il été écarté du projet ? Si oui, qu'est-ce qui s'est passé ? |
| Suivi du projet | Quels ont été les indicateurs du succès du projet ? Y avait-il un programme de suivi ? Quelles sont les données qui ont été recueillies ? Quelle a été la fréquence de collecte de ces données ? |
| Pérennité du projet | Le projet a-t-il été transmis aux acteurs locaux ? Le projet est-il en cours ? Comment la pérennité a-t-elle été prise en compte dans la conception du projet ? |

4.2.1 Buts et objectifs du projet

Salafsky et al. (2001) soulignent, dans leur outil de gestion adaptative, la nécessité pour les praticiens de la conservation d'avoir des buts définis de projets :

Le point de départ de la gestion adaptative consiste à définir clairement l'objectif du projet. Si vous n'avez pas d'objectif, il y a de fortes chances que vous n'en réalisiez pas. Une fois que vous vous êtes fixé un objectif clair, vous pouvez ensuite déterminer les moyens de le réaliser – les étapes intermédiaires à parcourir pour y parvenir. La fixation d'un but clair permet d'élaborer des critères d'évaluation du succès. La fixation d'un but commun permet de développer une collaboration active entre les différents membres de l'équipe du projet. (Salafsky et al., 2011)

4.2.2 Financement du projet

L'ampleur du budget du projet et la sécurité budgétaire (la durée du financement du projet) influenceront sur la portée et la pérennité du projet. Différents types de projets obéiront à différentes conditions de financement, mais en fin de compte, les opportunités de petits financements à court terme ne peuvent que fournir des fonds de démarrage et peuvent s'avérer insuffisants pour assurer la poursuite du projet. As Blom et al. (2010) constatent que :

Les PCDI ont été systématiquement critiqués parce qu'ils reposent sur de courts cycles de financement qui ne traduisent pas la durée de l'engagement nécessaire à la mise en œuvre des projets (Chan et al., 2007; Fisher et al., 2005; Sayer et Wells, 2004). Dans un exemple tiré de Nepal, les résultats des PCDI ont été améliorés avec l'allongement de la durée du projet, en reflétant l'engagement en termes de temps nécessaire au changement des perceptions et des attitudes des communautés vis-à-vis de la conservation (Baral et al., 2007).

4.2.3 Organisations et partenaires du projet

Les PCDI ont été critiqués en raison de leur formulation par des ONG non nationales et de leur application descendante (Blom et al., 2010). L'implication des ONG locales (nationales et infranationales) dans la gestion des projets peut apporter une meilleure appréciation du contexte local dans la conception et la planification des projets; elle peut également allonger la pérennité des projets en raison d'un niveau plus élevé et plus soutenu de la présence des représentants des ONG sur le terrain.

L'appui et l'implication des pouvoirs publics peuvent également jouer un rôle crucial dans le succès des projets. Là où des politiques nationales soutiennent la décentralisation de la gestion des ressources nationales, les PCDI peuvent exister et être soutenus par un cadre juridique contenant la reconnaissance légale des groupes communautaires. Dans les pays où les régimes fonciers et la gestion des terres sont centralisés, et où la législation de la gestion locale n'existe pas, les PCDI peuvent se trouver en marge des cadres stratégiques nationaux, ce qui peut avoir un grave impact sur leur pérennité (Roe et al., 2009). Il est peu probable que les projets de conservation engrangent des succès dans un isolement à long terme (c'est-à-dire dans une 'bulle de gouvernance'), et le soutien accru des pouvoirs publics tant au niveau des projets que dans l'application de la loi est crucial pour résoudre de façon plus efficace le problème de la chasse de viande de brousse et créer une plus grande synergie des efforts au niveau des paysages.

4.2.4 Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets

Il existe un lien entre la participation des communautés à la gestion des projets et une mise en œuvre et des résultats plus fructueux des projets (voir, par exemple, Travers et al., 2011; Dressler et al., 2010; Blom et al., 2010; Waylen et al., 2010; Larson et Soto, 2008). Par ailleurs, l'implication des communautés permet le développement des interventions qui sont sensibles au contexte de la culture locale (Waylen et al., 2010; Ostrom, 2009). La consultation et la participation des communautés témoignent de l'équité (ou de l'impartialité) de la conception du projet : *L'équité de la procédure renvoie à l'impartialité dans les procédures politiques utilisées dans l'allocation des ressources et le règlement des différends*. Elle implique la représentation, la reconnaissance/inclusion, la voix et la participation à la prise de décision (McDermott et al., 2012). Selon Pimbert et Pretty (1997):

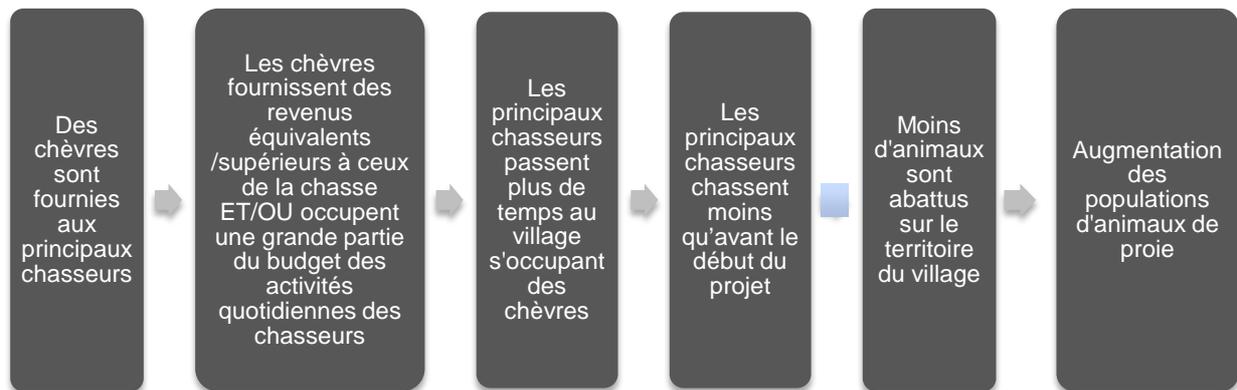
Si l'objectif de la conservation est de réaliser une gestion durable et efficace des ressources biologiques, rien de moins qu'une participation fonctionnelle [participation de la population par la formation de groupes pour atteindre des objectifs déterminés à l'avance liés au projet] ne suffira.

4.2.5 Théorie du changement apporté par le projet

La théorie du changement (TC) peut se définir simplement comme : 'la description d'une séquence d'évènement qui devrait conduire à un résultat désiré particulier' (Davies, 2012). Dans le contexte des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance, elle décrit le processus qui permet aux concepteurs de projets de croire que les moyens de subsistance de substitution (intranç du projet) déboucheront sur l'atteinte/le maintien d'un certain niveau des populations d'espèces chassées (résultat désiré).

Salafsky et al. (2001) décrivent cette séquence d'évènements comme une simple 'chaîne de l'hypothèse de la cause et de l'effet' et le Tableau 1 fournit un exemple de ce à quoi cette chaîne pourrait ressembler en ce qui concerne un projet visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance.

Figure 1 : Une chaîne de l'hypothèse de la cause et de l'effet pour un projet d'élevage de chèvres



Dans le cas de cette hypothèse, la TC pour ce projet est que la fourniture de chèvres aux chasseurs locaux entraînera le remplacement des revenus et des protéines tirés de la chasse par les revenus et les protéines fournis par l'élevage de chèvres, et que les chasseurs qui s'occupent de l'élevage de chèvres n'auront plus le temps d'aller à la chasse.

A chaque étape de la chaîne de l'hypothèse de la cause et de l'effet, des hypothèses sont émises par les gestionnaires de projet et les participants. À titre d'illustration, dans ce cas, l'hypothèse d'un gestionnaire de projet est que les principaux chasseurs passeront plus de temps au village à s'occuper de leurs chèvres – une autre possibilité, toutefois, serait que ces chasseurs confient l'élevage des chèvres à leurs épouses et continuent à chasser. Dans le cas de cette dernière hypothèse, le projet ne devrait pas atteindre le résultat désiré. De la même façon, ce scénario suppose que très peu d'animaux seront abattus sur le territoire du village si les principaux chasseurs ciblés chassent moins, tandis que l'autre possibilité est que d'autres chasseurs pourraient augmenter leurs activités et les niveaux globaux de la chasse pourraient rester inchangés. Tout au long du projet, ces hypothèses de projet doivent, par conséquent, être vérifiées pour s'assurer que la TC adoptée par le projet fonctionnera dans la pratique.

4.2.6 Sélection des participants au projet

La sélection des participants peut avoir une grande influence sur la réalisation, ou non, des résultats désirés d'un projet. Elle aura également un impact sur les différents membres des communautés qui recevront des bénéfices (et les coûts) du projet. Les projets ayant pour objectif la préservation des populations de proies visent à changer les comportements de chasse, et si le groupe le plus évident à cibler pourrait être celui des chasseurs, les projets peuvent aussi cibler les commerçants et les consommateurs des villages (qui peuvent souvent avoir recours aux services des chasseurs et avoir, par conséquent, de plus grandes incidences sur les comportements de chasse). Comme avec la TC, la sélection des participants au projet doit reposer sur une bonne compréhension des utilisateurs des ressources (par exemple, quels sont les

plus grands utilisateurs de la faune, et qu'est-ce qui motive leur comportement ?) De sorte que le projet implique ceux des membres de la communauté qui auront le plus grand impact sur les ressources que le projet vise à préserver.

4.2.7 Conditionnalité du projet et sanctions

L'utilisation de la conditionnalité et des sanctions appropriées sont reconnues comme des conditions propices aux PCDI (Blom et al., 2010). Le terme « conditionnalité » représente certaines conditions à remplir pour participer à un projet (par exemple, il est demandé aux chasseurs de réduire ou d'arrêter leur activité de chasse en cas d'implication dans le projet). Des sanctions appropriées sont alors appliquées si le participant au projet ne respecte pas ces conditions (par exemple, les chasseurs sont condamnés à une amende s'ils chassent certaines espèces, ou, en cas de violation répétée des conditions, peuvent être écartés du projet). Les raisons de l'application de ces conditions et de ces sanctions sont la conclusion d'un accord de contrepartie entre les participants et les organisateurs du projet. En contrepartie de leur implication dans le projet visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance, ils doivent accepter de modifier leur comportement de chasse. Le respect de cet accord est appliqué au moyen de sanctions. Toutefois, toutes les activités de subsistance de substitution ne sont réalisées sur la base d'accords de contrepartie, et l'utilisation des conditions et des sanctions peut ainsi varier en fonction des buts du projet.

4.2.8 Suivi du projet

La phase de suivi et évaluation (S&E) est décisive en cas d'adoption de la gestion adaptative par les gestionnaires de projet dans le cadre de leurs projets : Tirer des enseignements des répercussions des actions antérieures et adapter les projets en conséquence (Salafsky et al., 2001). Le suivi du projet peut se faire à différentes étapes d'un projet et saisir les différents aspects de la fonction ainsi que du succès d'un projet.

Suivi de base

La collecte de données socioéconomiques et écologiques dans le secteur/la zone cible avant la mise en œuvre du projet fournit une base qui permet d'évaluer l'impact du projet. Avec ces données, les gestionnaires de projet peuvent déterminer le degré de l'impact sur la communauté locale (par exemple, le projet a-t-il profité à une partie ou à l'ensemble de la communauté ? Le projet a-t-il eu un impact négatif sur quelqu'un ?), le comportement du groupe cible (par exemple, les chasseurs ont-ils réduit leur activité de chasse, par rapport aux données de base ?) et si le projet atteint son but (par exemple, les populations des espèces cibles ont-elles augmenté par rapport à la population de base ?). Le suivi de base devrait être utilisé pour déterminer les raisons de l'utilisation actuelle des espèces cibles par la communauté et déterminer ainsi les interventions/alternatives qui pourraient convenir au contexte (par exemple, l'espèce constitue-t-elle une importante source de revenus, ou de protéines, ou les deux à la fois ? Fournit-elle un filet de sécurité entre les rendements agricoles ? L'espèce joue-t-elle un rôle traditionnel important ?). Les organisateurs du projet doivent avoir une compréhension claire des motivations de la chasse pour bien adapter les interventions.

Mise en œuvre et résultats du projet

Le suivi de la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats peuvent permettre aux gestionnaires de projet, lorsqu'ils sont complétés par d'autres données de base et sur les résultats du projet, d'évaluer l'efficacité des actions spécifiques des projets. En outre, la collecte de renseignements sur les bénéficiaires du financement du projet peut permettre d'évaluer les éléments d'équité d'un projet (par exemple, les bénéficiaires du projet sont-ils les membres pauvres/riches d'une communauté?) et de vérifier si les groupes cibles dans un village (par exemple, les chasseurs) s'impliquent dans le projet.

Changements dans le comportement de chasse

Les projets dont le but est la conservation des populations de proies doivent changer le comportement de chasse par la réduction de la quantité globale des prises de chasse, de la quantité des activités de chasse des espèces cibles, ou de la quantité des activités de chasse dans une zone cible, entre autres. Pour vérifier si les activités du projet ont des répercussions significatives (et si les hypothèses émises par la TC du projet se concrétisent), les projets devraient procéder au suivi des changements dans le comportement de chasse.

Résultats socioéconomiques et écologiques

Pour mesurer les changements dans les moyens de subsistance des populations locales (par exemple, si la richesse des participants au projet a augmenté) et dans les populations d'espèces cibles, les données socioéconomiques/écologiques de base peuvent être comparées avec des enquêtes socioéconomiques/écologiques répétées à différentes phases de la mise en œuvre du projet. Sans ces données, on ne peut aboutir qu'à une compréhension étreinée du succès ou de l'échec du projet.

4.2.9 Pérennité du projet

La prise en compte de la pérennité du projet dans la conception du projet est particulièrement importante pour les PCDI. Les activités visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance peuvent prendre plusieurs années pour devenir rentables (par exemple, en raison du temps qu'il faut pour l'élevage du bétail) et être acceptées par les communautés locales. Toutefois, les sources de financement de la conservation peuvent souvent être des aides à très court terme. En plus de construire la pérennité à travers des moyens ou des mécanismes financiers, il a été démontré qu'il existe un lien étroit entre le niveau de pérennité atteint par un projet et le niveau de participation et d'autonomisation de la communauté dans un projet (Persha et al., 2011; Ostrom, 1990; Matose et Watts, 2010; Murphree, 2009).

4.3 Entretiens avec les gestionnaires de projet

Des entretiens ont été réalisés avec des gestionnaires de projet sur la base d'un ensemble de questions générées à partir du cadre comparatif (Annexe III). Les entretiens avec les informateurs clés ont été réalisés par le biais de Skype ou du téléphone d'une façon semi-structurée, permettant la souplesse dans la conversation et aux répondants de soulever des questions jusque-là inconnues du chercheur, alors que l'enquêteur veillait à ce que des réponses soient données à toutes les questions à la fin de l'entretien. Ces entretiens duraient en général entre 50 et 90

minutes. Les personnes interrogées étaient toutes soit des gestionnaires de projet, soit des coordonnateurs de projet ou régionaux, soit leurs pendants dans quelque structure organisationnelle donnée.

Les entretiens avec les praticiens à ce niveau ont permis une discussion de tous les aspects examinés par le cadre comparatif – de la conception aux résultats du projet – la plupart des personnes interrogées ayant non seulement développé et supervisé les projets mais ayant également été impliquées à un haut niveau dans la conception et la mise en œuvre du projet tout au long de la durée du projet. Les personnes interrogées étaient principalement sélectionnées à partir des projets identifiés par leur volonté à se soumettre à un entretien, en veillant à créer un échantillon régional représentatif des types de projets. Les entretiens ont été enregistrés, transcrits, puis analysés sur le plan qualitatif à partir des principaux thèmes décrits dans le cadre comparatif, tel que présenté ci-dessus. Les résumés, créés à partir des réponses des personnes interrogées et des documents de projet, sont disponibles à l'Annexe IV.

4.4 Limites

Tout au long de l'enregistrement et de l'interprétation des résultats de la présente étude, il fallait garder un certain nombre de limites méthodologiques à l'esprit. En général, le projet a été conçu pour fournir une première analyse descriptive, au moyen d'études de cas pour identifier les principaux enseignements à tirer des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance. Par ailleurs, les données générales du projet recueillies lors de la première phase de la présente étude reposaient entièrement sur les renseignements contenus dans les documents de projet et les sites web sans moyens de vérification des informations auprès des autres parties. Étant donné que la qualité et la profondeur des renseignements variaient énormément, la catégorisation des données n'était pas toujours claire. Les rapports de projet n'indiquaient pas tous clairement, par exemple, si une activité visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance était applicable pour être utilisée en tant que solution de remplacement de protéines et de revenus était effectivement destinée à être utilisée spécifiquement pour l'un des deux buts. Dans de tels cas, une décision était fondée sur l'interprétation des auteurs compte tenu des données disponibles, créant ainsi une marge d'erreur.

Comme il s'agissait d'une évaluation de projet réalisée après coup (après l'exécution du projet), les informations reçues dans les entretiens avec des informateurs clés ne pouvaient pas être vérifiées à travers un procédé de triangulation des informateurs (Baxter et Eyles, 1997) pour éliminer les préjugés potentiels des personnes interrogées (Kumar, 1986). Avec une plus grande disponibilité de ressources et de temps, l'idéal pour la présente étude aurait consisté à discuter avec les participants au projet, les membres des communautés et d'autres personnels du projet pour vérifier que les informateurs clés ont décrit avec précision la conception et la mise en œuvre du projet, et qu'ils n'ont pas surestimé ni sous-estimé le niveau d'efficacité du projet ou de participation communautaire. Cette dernière, en particulier, est un domaine où les préjugés sont susceptibles d'être plus grands, car même si les gestionnaires de projet ont donné un compte rendu exact de leurs perceptions du niveau d'engagement communautaire, ces points de vue peuvent être différents des expériences des participants. D'une façon générale, cependant, étant donné que les informateurs clés n'ont pas signalé de manière uniforme le succès du projet, ce qui aurait suscité de la suspicion, et ont donné des détails sur les difficultés rencontrées par le projet et ouvertement discuté des résultats du projet (ou de l'absence de ceux-ci) ainsi que d'autres insuffisances de projet, nous pensons que les témoignages des personnes interrogées représentent un compte rendu sincère de leurs expériences.

5 Résultats

5.1 Caractéristiques générales du projet

5.1.1 Répartition des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance

Au total, 64 projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance ont rempli les critères d'inclusion dans la présente étude. Parmi ces projets, figurent les interventions en cours et celles qui ne le sont plus, les premiers projets remontant aux années 1990.

Les plus fortes concentrations de projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance ont été enregistrées en RDC (n=18), au Cameroun (n=17) et en République du Congo (n=14) respectivement (Figure 2 et Figure 3).

Figure 2 : Projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance recensés dans les sous régions d'Afrique Centrale.

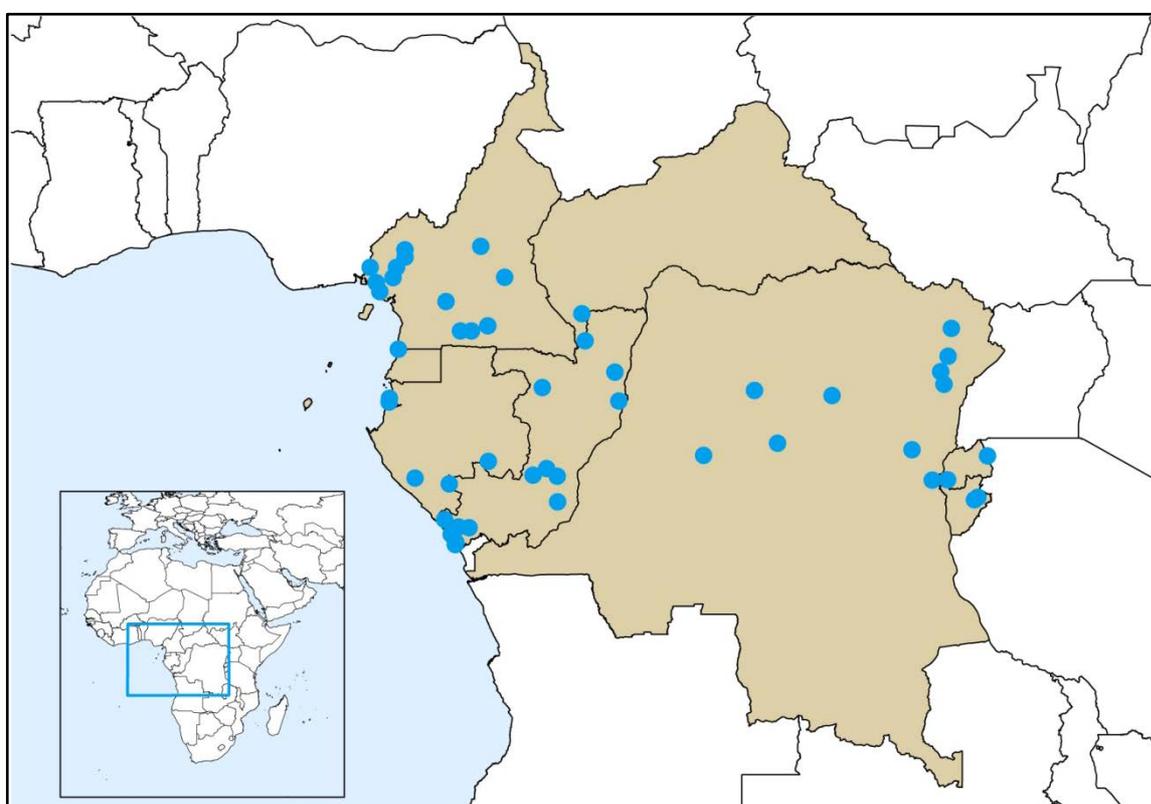
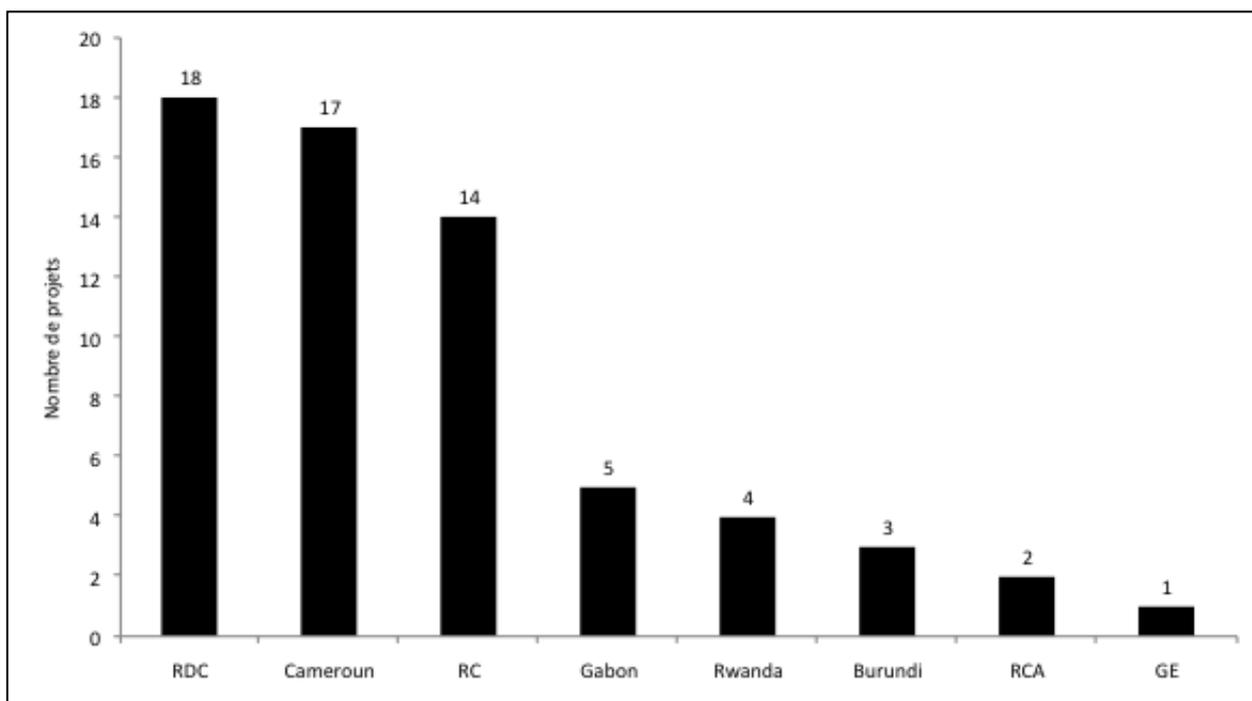


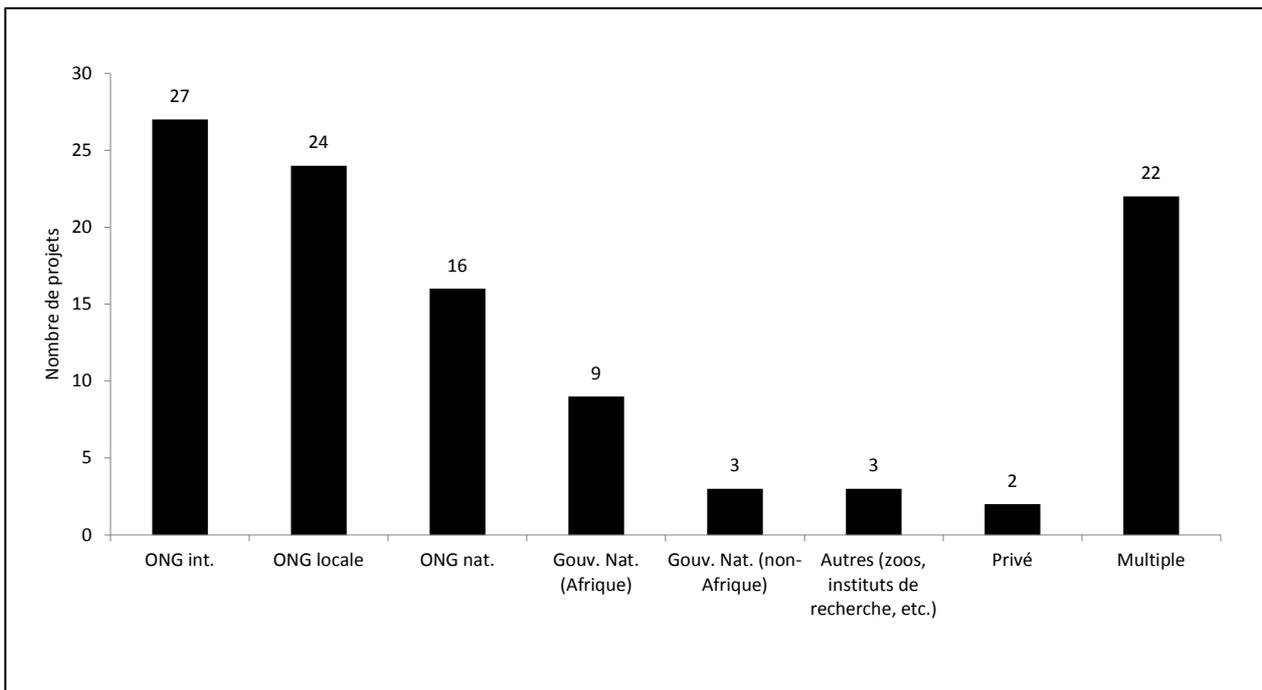
Figure 3 : Répartition des projets par pays



5.1.2 Type d'organisme d'exécution

Parmi les principaux organismes d'exécution des projets visant à promouvoir de nouveaux de subsistance, les ONG internationales occupent le plus fréquemment le terrain (Figure 4). Les ONG internationales ont agi comme l'un des principaux organismes d'exécution les plus fréquents sur le terrain (27 apparitions), suivies des ONG locales (n=24) et des ONG nationales (n=16).

Figure 4 : Type d'organisme d'exécution par projet

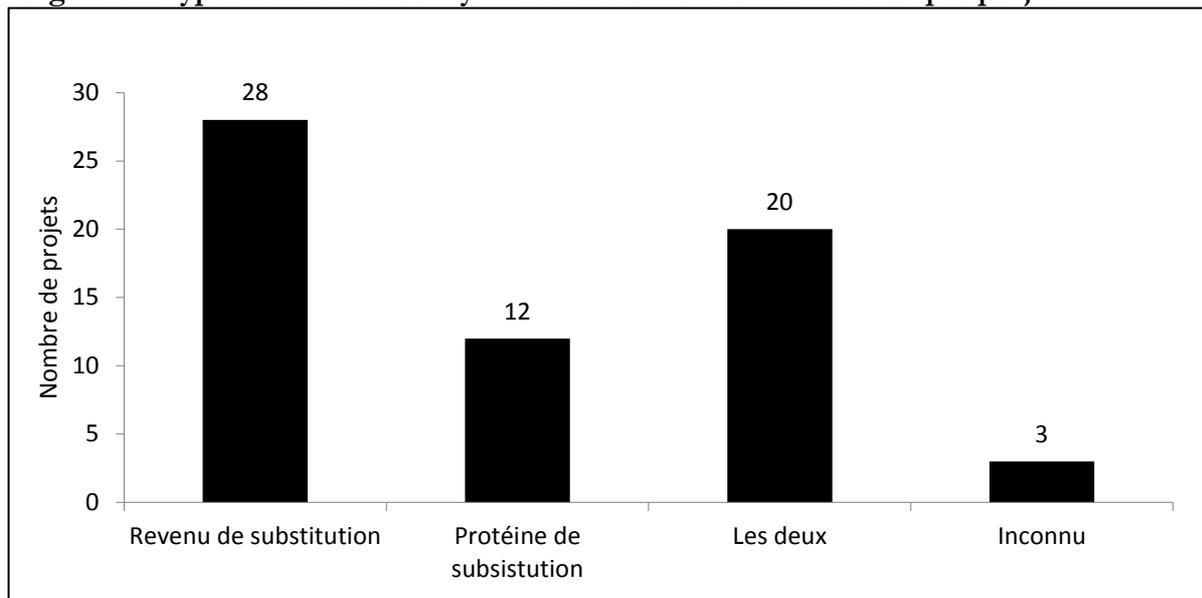


N.B. : Le nombre d'organismes d'exécution (n=106) est supérieur au nombre total de projets (n=64) étant donné que 22 projets étaient mis en œuvre par plusieurs organismes.

5.1.3 Types de moyens de subsistance de substitution utilisés

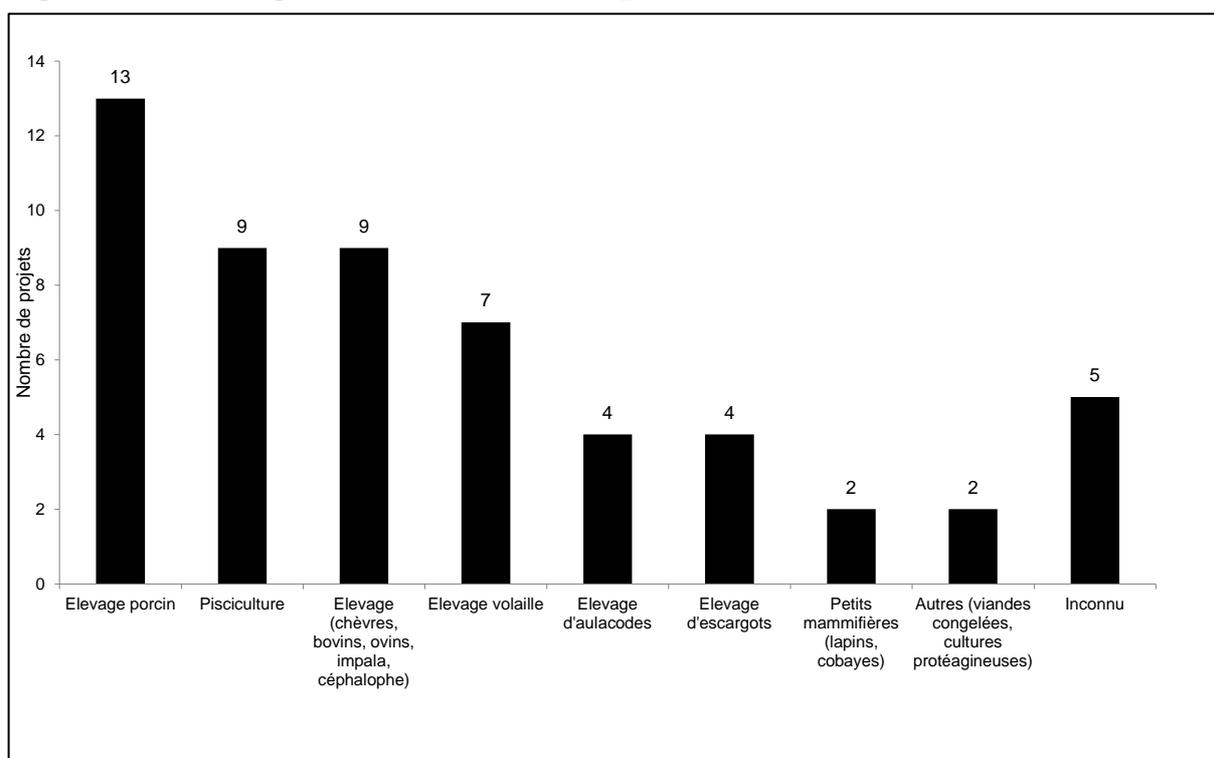
Sur l'ensemble des projets (n=64), la documentation disponible sur les projets laissait entendre que 28 ont principalement mis l'accent sur l'offre de nouvelles activités génératrices de revenus (par exemple, l'apiculture, l'écotourisme). (Figure 5). 12 projets ont été exécutés n'offrant que de nouveaux produits de substitution de protéines (par exemple, l'élevage porcin) tandis que 20 visaient à réduire les pressions exercées par la chasse sur la faune à travers une association d'activités génératrices de nouveaux revenus et protéines.

Figure 5 : Type de nouveaux moyens de subsistance mis en œuvre par projet



Les types d'activités génératrices de nouvelles protéines utilisés dans l'ensemble des projets sont nombreux et représentés dans Figure 6. Les sources de nouvelles protéines pour remplacer la viande de brousse les plus fréquemment mentionnées étaient les animaux domestiqués tels que les porcs (n=13), le poisson (n=9), d'autres animaux d'élevage (n=9) et la volaille (n=7).

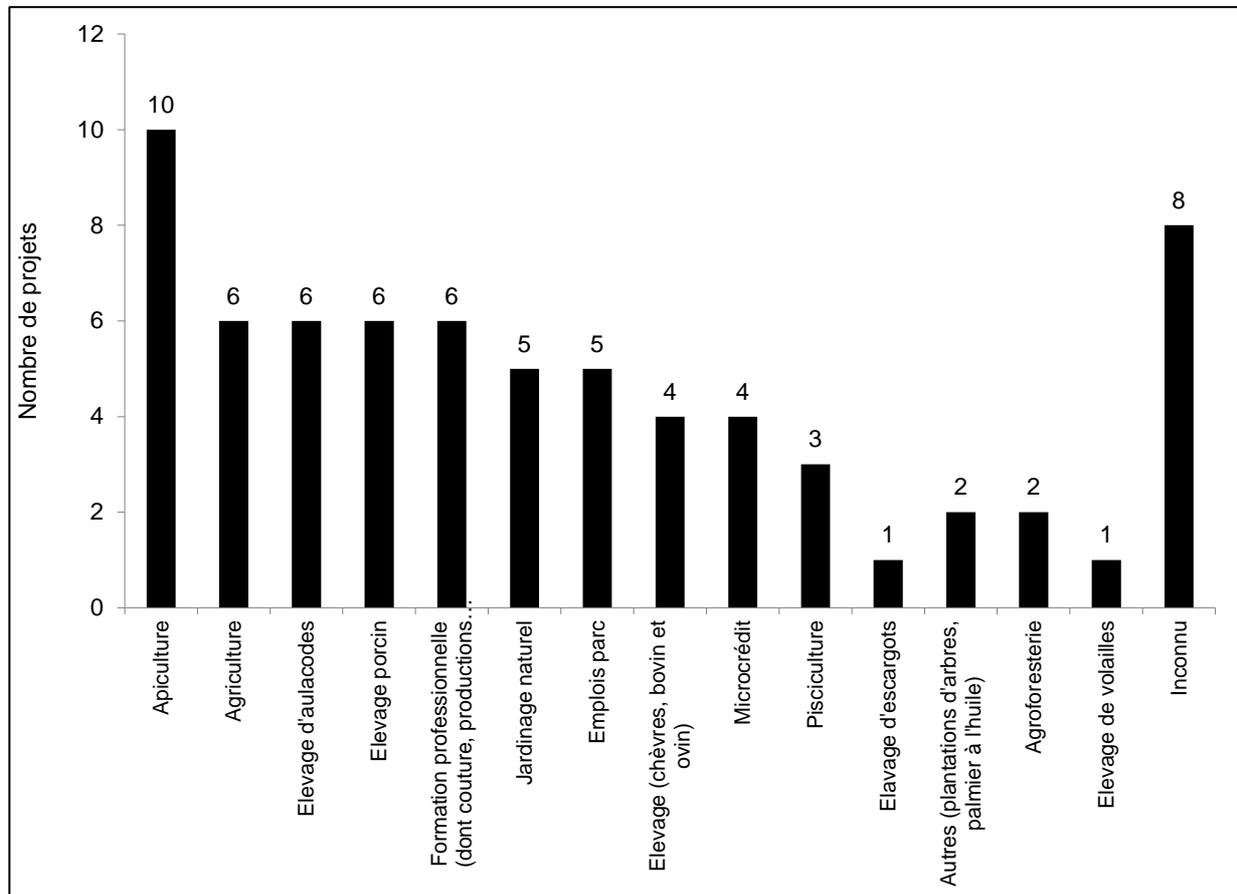
Figure 6 : Activités génératrices de nouvelles protéines mises en œuvre



N.B. : Parmi l'ensemble des activités génératrices de nouvelles protéines (n=55) exécutées par les projets, 10 ont utilisé plusieurs types d'activités génératrices de nouveaux revenus.

Un large éventail d'activités génératrices de nouveaux revenus a également été mis en œuvre (Figure 7). L'apiculture (n=10), les activités agricoles (n=6) et l'élevage d'aulacodes (n=10) étaient les principales activités parmi les sources génératrices de nouveaux revenus offertes.

Figure 7 : Activités génératrices de nouveaux revenus mises en œuvre



N.B. : Parmi l'ensemble des activités génératrices de nouveaux revenus (n=69) exécutées par les projets, 11 ont utilisé plusieurs types d'activités génératrices de nouveaux revenus.

Le Tableau 2 fournit une liste d'activités génératrices de nouvelles protéines et revenus mises en œuvre dans chaque pays.

Tableau 2 : Activités de subsistance de substitution par pays

| Pays | Nombre de projets | Activités de substitution mises en œuvre |
|---------------------------|-------------------|---|
| Burundi | 3 | Élevage du bétail (chèvres, bovins), apiculture, agro-pastoralisme |
| Cameroun | 17 | Élevage d'escargots, élevage de bétail, aquaculture, élevage d'aulacodes, élevage de volailles, élevage porcin, emplois pour les parcs, microcrédit, apiculture, jardins potagers biologiques, formation professionnelle (artisanat), huile de palme |
| République centrafricaine | 2 | Aquaculture |
| RDC | 18 | Agriculture, aquaculture, élevage porcin, élevage de volailles, élevage de bétail (chèvres, moutons, bovins, Duiker), élevage d'aulacodes, élevage de petits mammifères (lapins, cochons d'Inde), plantes productrices de protéines, microcrédit, formation professionnelle (couture et fabrication de vêtements sur mesure, artisanat), emplois pour parcs |
| Guinée équatoriale | 1 | Activités inconnues |
| Gabon | 5 | Jardins potagers biologiques, élevage d'aulacodes, aquaculture, élevage de bétail (Impala), emplois pour parcs |
| Rép. du Congo | 14 | Aquaculture, élevage de volailles, viandes congelées, élevage (bovin), élevage d'escargots, élevage de petits mammifères (lapins), jardins potagers biologiques, élevage porcin, élevage d'aulacodes, formation professionnelle, agroforesterie, apiculture, emplois pour parcs, agriculture |
| Rwanda | 4 | Apiculture |

5.2 Entretiens avec les gestionnaires de projet

Les entretiens réalisés avec les 13 gestionnaires de projet ont couvert un ensemble de 15 projets (2 entretiens ont fourni des informations sur 2 projets) dans 6 pays différents de la région d'Afrique centrale (Tableau 3).

Tableau 3 : Liste des projets ayant fait l'objet d'une entrevue

| ID | Titre du projet | Dates des projets (financement) | Pays | Organisme d'exécution |
|----------------------|---|--|--------------------------------|--|
| 1 (1) & (2) | (1) Projet de délimitation physique d'une ceinture verte de 10km pour la conservation et la protection de la biodiversité des alentours et des marécages de la rivière Ruvubu (2) Projet de préservation de la Biodiversité du parc de la Ruvubu | (1) 2010-11 ^a (2) 2010-11 ^a | Burundi | (1) ONG locale, Gouv. national. (collectivité locale) (2) ONG locale, Gouv. national. (collectivité locale) |
| 2 | Gestion et conservation communautaires des grands singes au Sud-Est du Cameroun | 2010-15 ^a | Cameroun | ONG nationale |
| 3 | S'attaquer à la crise du gibier par l'éducation à la conservation de la faune | 2008-11 ^a | Cameroun | ONG nationale |
| 4 | Projet apicole mis sur pied par les chasseurs du Lebialem | 2008-11 ^b | Cameroun | Biologiste de la conservation indépendante, ONG nationale |
| 5 | Paysage Maringa-Lopori-Wamba – Moyens de substitution de subsistance dans la conservation | 2004-11 ^a | RDC | ONG internationale, soutien national |
| 6 | Action participative de lutte contre le braconnage et la surexploitation des ressources animales dans le paysage de l'Ituri-Aru | 2006-2009-11 ^a | RDC | ONG nationale (x2) |
| 7 | Projet d'élevage de chèvres comme alternative à la chasse et à la commercialisation de la viande de brousse à Djolu, paysage MLW (Maringa – Lopori/Wamba) | 2009-10 (10 mois) ^a | RDC | ONG locale |
| 8 | Projet DABAC (Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale) | 2002-2004 ^c | Gabon, Cameroun, Rép. du Congo | ONG internationales ayant des ONG nationales comme partenaires |
| 9 | Projet Pilote d'Elevage de Petit Gibier au Gabon (PEPG) (projet pré-pilote du DABAC sur l'élevage d'aulacodes) | 1997-2002 | Gabon | ONG internationale |
| 10 | Alternatives à la Chasse dans la Zone de l'aire Conservée des Communautés d'Ibolo-Koudoumou et les Villages Périphériques, Département de la | 2008-9 ^d | Rép. du Congo | ONG nationale |

| | Likouala | | | |
|-----------------------|---|---|---------------|----------------------------------|
| 11 (1) & (2) | (1) Projet d'élevage Porcin au Village Impini, District De Lekana (2) Projet d'élevage Porcin au Village Okiéné, District De Ngo | (1) 2009-11 ^a (2) 2010 (retards dans le financement) ^a | Rép. du Congo | (1) ONG locale (2) ONG locale |
| 12 | Contribution à la conservation de la faune sauvage par le développement de l'élevage des bovins | 2011-12 ^a | Rép. du Congo | ONG locale |
| 13 | Promotion de l'apiculture moderne pour la réduction de la pauvreté et protection durable de l'environnement à la lisière du Parc National de Nyungwe et réserve naturelle de Cyamudongo | 2011-12 ^a | Rwanda | ONG locale |

N.B. : a) Projets encore en cours après la fin du financement ; b) maintenant inclus dans des activités de Projet ID 2 ; c) seuls les projets du Cameroun sont encore en cours ; d) situation du projet inconnue.

5.2.1 Buts et objectifs du projet

Tous les projets étudiés ici ont été conçus avec des buts définis (Tableau 4). Dans 7 des 15 projets, les alternatives à la chasse ont constitué la seule activité offerte tandis que dans les 8 autres projets, les activités génératrices de moyens de subsistance de substitution étaient l'une des nombreuses sous-composantes des projets telles que les mesures d'éducation pour empêcher la dégradation des forêts et la planification générale des aires protégées. Parmi les projets du second groupe, les solutions de remplacement étaient toujours considérées comme la pierre angulaire de l'ensemble du projet dans 5 cas, tandis que les alternatives à la viande de brousse avaient la même importance que les autres sous composantes dans les 3 projets restants

Tableau 4 : Buts du projet

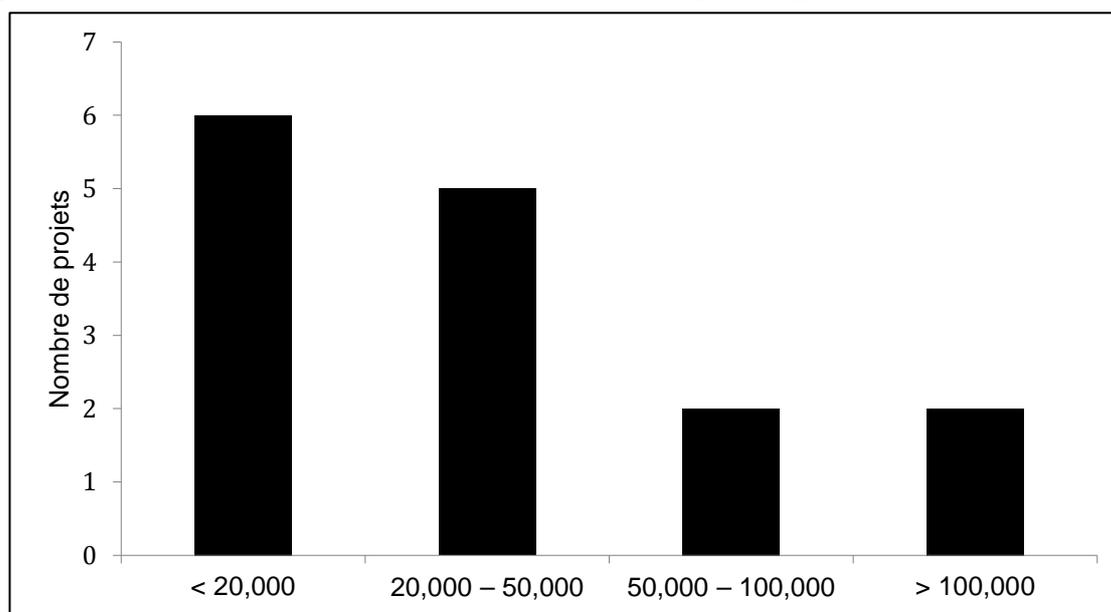
| ID | But du projet |
|-------|---|
| 1 (1) | Protéger la faune et la flore à l'intérieur et à l'extérieur du parc en assurant la formation et l'éducation de la population, en créant une zone tampon de 10 km autour du parc et en améliorant les moyens de subsistance |
| 1 (2) | Corriger le comportement de destruction de la faune et de la flore par (i) la sensibilisation; (ii) le reboisement des zones à l'intérieur et à l'extérieur du parc ; (iii) l'introduction de poêles à combustion efficaces pour réduire la consommation de bois par les ménages ; et (iv) la fourniture d'opportunités génératrices de nouveaux revenus. |
| 2 | Conservation des populations de grands singes de la région pour s'attaquer aux deux principales menaces qui planent sur les singes (la chasse et la conversion des habitats pour l'agriculture) : 1) la gestion des paysages ; 2) l'offre de moyens de subsistance durables aux communautés au sein de la zone du projet ; et 3) l'amélioration de l'éducation sur les plans qualitatif et quantitatif. |
| 3 | Pour réduire la pression sur les ressources fauniques par l'éducation, les campagnes de sensibilisation et l'utilisation autre que la consommation de la biodiversité. Les objectifs étaient : 1) la lutte contre les pratiques et les méthodes de chasse non durables dans la zone du projet ; 2) l'explication de la loi faunique aux communautés locales ; 3) la collecte de données sur le commerce de la viande de brousse dans la zone du projet ; 4) l'introduction et la promotion d'activités de remplacement de la chasse au gibier auprès des communautés locales. |
| 4 | Pour réduire la dépendance financière vis-à-vis de la viande de brousse et le volume des espèces exploitées en offrant aux chasseurs de nouveaux revenus à travers l'apiculture. Les sous-objectifs étaient : 1) la formation des chasseurs à l'apiculture et la fourniture à ceux-ci du matériel et du soutien technique nécessaires ; 2) la mise sur pied de groupes d'initiative commune (GIC) dans chaque communauté impliquée dans le projet et une association d'apiculteurs dans le Lebialem ; 3) l'évaluation de l'efficacité de l'apiculture comme stratégie d'atténuation de la chasse au gibier et le suivi de l'impact sur le niveau de vie ; 4) la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la conservation |
| 5 | La composante « moyens de subsistance de remplacement » constituait un outil dans un plus vaste projet de zonage d'utilisation des terres, qui visait à diviser le paysage du CARPE en zones de différents types d'utilisation de terres (protection, agriculture, zones tampons, etc.). AWF a utilisé le processus de planification des centres stratégiques à l'échelle du paysage dans ce paysage, qui vise à identifier les menaces qui planent sur les cibles de conservation et à concevoir des activités visant à réduire lesdites menaces. La conversion des terres agricoles (agriculture itinérante sur brûlis) et la chasse commerciale ont été identifiées comme les principales menaces lors de l'atelier sur le HCP, tenu à Kinshasa. |
| 6 | L'objectif global était de réduire l'ampleur de la pression exercée par la chasse dans la forêt de l'Ituri. Le projet visait à réintroduire l'idée de l'élevage, qui avait disparu après la guerre. |
| 7 | Réduire la pression humaine sur les ressources fauniques dans le territoire de Djou. |

| | |
|-----------|---|
| 8 | Continuer à répandre l'idée de l'élevage du petit bétail/des animaux sauvages du Bénin (où l'élevage du bétail avait atteint d'importants niveaux) aux pays d'Afrique centrale. L'intérêt écologique du projet (la réduction de la chasse) a vu le jour du fait de la place importante qu'occupe l'environnement dans le flux financier du Fonds européen de développement (le flux des «forêt tropicales») que le projet avait sollicité. |
| 9 | Une étude de faisabilité. Des expériences sur l'élevage d'aulacodes au Bénin, financées par le Bureau de la coopération allemande, étaient menées sur la mise au point d'un cadre technique pour l'élevage d'aulacodes. Le projet du PGEG visait à vérifier s'il était possible de développer un projet semblable au Gabon, et à démontrer s'il pourrait fonctionner techniquement. |
| 10 | Aider à réduire la pression sur la faune et à augmenter la valeur de la diversité biologique dans la réserve communautaire du Lac Tele, en particulier chez les communautés d'Ibolo-Koundoumou. Le projet visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance a vu le jour dans le cadre de la planification de cette terre – intervention qui s'ajoute aux mesures de conservation des aires protégées. Le but de ce projet était d'amener les chasseurs à réduire leurs activités de chasse en échange d'autres protéines animales et de revenus. |
| 11 1&2 | Le projet avait pour objectifs généraux de : <ul style="list-style-type: none"> - produire les protéines d'animaux domestiques - persuader les populations rurales de se lancer dans les activités agro-pastorales - encourager les initiatives novatrices pour améliorer les moyens de subsistance des populations locales - renforcer les capacités économiques des ONG d'exécution et accroître l'autonomie alimentaire des villages - lutter contre la perte de biodiversité (la chasse est citée comme l'une des causes de la perte de biodiversité dans l'entretien) |
| 12 | Étant une région enclavée, le district de Bouanela offre très peu de possibilités de génération de revenus – la chasse et la pêche constituent, par conséquent, les principales sources de revenus. Pour créer plus d'opportunités génératrices de revenus et améliorer les moyens de subsistance à travers la vente de lait, de vaches et l'utilisation de la bouse comme engrais, un groupe de chasseurs locaux a décidé d'abandonner la chasse pour se lancer dans l'élevage bovin. Ce groupe a mis sur pied le projet de façon autonome, en décidant de ses buts et de ses objectifs, et ce n'est que plus tard qu'il s'est rapproché de WCS pour une assistance technique complémentaire. |
| 13 | Le projet avait pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une analyse de la chaîne des produits - la formation et l'édification d'une unité de reines (d'abeilles), avec l'appui technique d'un expert externe - la fourniture d'un appui aux techniques apicoles modernes - la fourniture d'un appui technique aux coopératives sur les normes de qualité et la certification - l'organisation de la formation à l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'apiculture (plan d'activités, fixation des prix, commercialisation et développement de petits projets générateurs de revenus) |

5.2.2 Financement des projets

Tous les projets ont bénéficié du financement d'au moins un donateur international. Les projets ID 6 et 7 ont reçu un petit montant de cofinancement (symbolique) des groupes communautaires. Le budget médian annuel était 26,000 dollars, avec une période médiane de financement de 1,5 ans. La majorité des projets (n=6) recevaient moins de 20,000 dollars américains par an avec un temps de financement moyen de 2,3 ans, tandis que seuls 2 projets (ID 5; 8) avaient plus de 100,000 dollars par an à leur disposition avec un temps moyen de financement de 5,5 ans. Les taux annuels approximatifs du financement ont été calculés dans la présente étude en divisant le montant global du financement par le nombre d'années d'exécution et les financements sont représentés en dollars américains (taux de conversion des devises, juin 2013) dans la Figure 8. Cette figure fournit le montant global des projets, plutôt que le montant alloué aux sous-composantes des moyens de subsistance de remplacement (le cas échéant), ces données détaillées n'étant pas disponibles pour tous les projets. Les grands projets dans lesquels les activités visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance ne constituaient qu'une sous-composante (ID 1 (1) et (2), 2, 3, 5, 6,13) ont alloué divers montants de leur budget total aux solutions de remplacement (par exemple, 32% et 35% dans le Projet ID 1 (1) et (2), respectivement, à près de 50% dans le Projet ID 6).

Figure 8 : Fourchette des financements annuels reçus par les projets (dollars US)



D'après la majorité des personnes interrogées (n=8), le budget disponible était insuffisant pour les besoins fondamentaux de gestion et constituait un obstacle sérieux à la capacité de gestion du projet. Deux personnes interrogées ont déclaré que le budget disponible était quelque peu acceptable en ce qu'il permettait à l'organisation de réaliser les activités, mais qu'il aurait pu être davantage amélioré pour parvenir à une gestion efficace. Deux informateurs clés (ID 1 (1) et (2); 8; 9) ont estimé que le budget était suffisant pour satisfaire les besoins de gestion du projet.

L'insuffisance des fonds alloués aux projets a constitué un problème que de nombreux gestionnaires de projet ont signalé comme sérieux obstacle à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs des projets plusieurs fois tout au long des entrevues pour souligner son importance. Non seulement le montant du financement était considéré comme insuffisant, mais la durée moyenne des cycles de financement des projets a été jugée inadaptée aux projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance étant donné qu'il faut plusieurs années pour doter les populations d'une formation technique adéquate, construire des installations, bien

élever les animaux, et développer un marché où les produits peuvent se vendre. Comme l'a constaté une personne interrogée :

La durée du financement est tellement courte que celui-ci ne saurait soutenir le projet pendant de longues périodes, et ceci a un effet sur l'impact global qu'un projet est censé avoir. (Projet ID 3, 30 juillet 2012, traduit de l'anglais)

Le gestionnaire du Projet ID 3 a également souligné que la plupart des fonds de petites subventions se limite au soutien des activités principales du projet sans tenant compte d'un soutien institutionnel :

Cela affaiblit plutôt que de renforcer la capacité de petites ONG de pouvoir évaluer des projets pendant et après la fin de la durée du financement et peut des fois mener à des frustrations durant la mise en œuvre du projet. Les programmes de fonds de petites subventions doivent garder une partie des fonds (environ 10% du coût total du projet) pour financer le soutien institutionnel afin de permettre aux petites ONG et aux organisations locales de gérer les projets d'une manière efficace et d'assurer les succès des activités de subsistance alternatives sur le terrain. La plupart du temps, le temps du personnel, la formation de base et les équipements du projet ne sont pas soutenus. (Projet ID 2, 24 décembre 2013 (questions de suivi du projet), traduit de l'anglais)

Certains gestionnaires de projet ont également signalé les difficultés à respecter les délais stricts imposés par les bailleurs de fonds, surtout lorsqu'il fallait travailler dans les zones reculées et dans des conditions extérieures difficiles. Par conséquent, les projets se sont efforcés non seulement de mettre en œuvre les activités avec de très faibles ressources budgétaires, mais également de réaliser lesdites activités dans des délais souvent irréalistes pour répondre aux attentes des donateurs.

Compte tenu de ces contraintes, il n'est pas surprenant que les projets n'aient pas assez de fonds ni de temps pour réaliser un suivi organisé des activités afin de pouvoir évaluer leur impact (voir section 3.2.8). Plusieurs informateurs clés ont reconnu qu'ils auraient aimé réaliser le suivi des activités, mais n'avaient pas simplement les moyens de le faire.

Quand vous regardez l'espace forestier de l'Ituri, ce n'est pas avec la tranche d'argent qu'on a qu'on peut faire un monitoring d'activité aussi complexe comme le braconnage qui implique à la fois les gens qui sont dans l'armée ou qui sont dans le gouvernement. Ce n'est pas ça. On ne peut pas. (Projet ID 6, 25 juillet 2012)

5.2.3 Organisations et partenaires du projet

Les organisations et les partenaires intervenant dans l'assistance ou la mise en œuvre des projets étaient souvent nationaux ou locaux. Dans 5 cas, les ONG ou groupes locaux étaient les principaux organismes d'assistance, 4 projets ont bénéficié de l'appui d'ONG locales et 5 projets ont impliqué des partenariats multipartites dans des associations de collaborations diverses entre ONG locales, nationales et internationales. Seul le projet ID 9 a été uniquement géré par une organisation internationale.

Huit projets n'ont eu recours qu'au personnel local (ID 1 (1) et (2), 3; 6; 11 (1) et (2); 12; 13). Les projets restants ont recruté des personnels aussi bien à l'échelle locale que nationale, avec un expatrié se joignant à l'équipe. En effet, plusieurs personnes interrogées ont souligné que le projet voulait contribuer à l'économie locale en impliquant le moins possible des personnes extérieures. En général, les projets n'employaient pas beaucoup de personnels, que ce soit en raison du manque de ressources ou du fait que les communautés locales réalisaient les activités. Par ailleurs, ces employés n'étaient pas souvent recrutés à temps plein, et, en fonction du projet,

descendaient sur les sites de projet selon les besoins après la phase initiale du projet. Sur les 10 projets ayant signalé une certaine forme de personnel fixe ou fluide appuyant la composante des moyens de subsistance de remplacement, 5 projets (ID 2; 3; 4; 10; 12) avaient moins de 5 personnels d'appui, 3 projets (ID 5; 8; 9) avaient entre 5 et 10 personnes à leur disposition, et seuls 2 (ID 6; 7) avaient près de 15 personnels d'appui, même si ceux-ci étaient constitués de bénévoles et d'autres personnes intéressées. Les consultants indépendants, tels que les vétérinaires et les conseillers d'entreprise, qui étaient recrutés comme services d'appui pour des périodes plus courtes, étaient soit des ressortissants du pays d'exécution soit d'autres États africains.

La quasi-totalité des projets (n=13) avaient une certaine forme d'interaction avec les pouvoirs publics. Dans certains cas (n=2), cette interaction était simplement une formalité politique à remplir au début du projet sans suivi ni actions qui en résultent. D'autres projets (n=2) ont simplement tenu informés les pouvoirs publics des activités, ne recevant aucune forme de soutien ni de participation. Six projets (ID 1 (1) et (2); 3; 9; 11 (1) et (2)) étaient pilotés en plus grande concertation avec les pouvoirs publics et ont bénéficié d'un certain type d'appui logistique, allant du partage de l'espace et des équipements de bureau aux vétérinaires, infirmiers, agronomes et autres conseillers techniques. Deux projets (ID 2; 8) ont eu une collaboration à un très haut niveau avec les pouvoirs publics, en bénéficiant de l'appui juridique et administratif ainsi que des personnels de l'Etat pour faciliter la mise en œuvre des activités.

5.2.4 Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets

Dans la majorité des projets, les gestionnaires de projet ont signalé l'implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets. Quatre projets (ID 1 (1) et (2); 4; 12) ont été mis sur pied par les communautés locales elles-mêmes. Dans ces cas, les communautés, ou leurs membres, décidaient de manière autonome de se pencher sur certaines questions de conservation et de moyens de subsistance par l'introduction d'activités de subsistance de substitution. Ne disposant pas de moyens financiers ni d'expertise technique pour mettre en œuvre seuls de tels projets, ils se sont rapprochés de l'administration locale et des donateurs internationaux, ainsi que des ONG, aux fins d'assistance. Pour ces projets, les organisations partenaires extérieures ont, par conséquent, agi comme facilitateurs de projet, en fournissant les moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités, tandis que les communautés locales étaient chargées de déterminer les buts et activités du projet, ainsi que de la gestion et de la mise en œuvre du projet. Les gestionnaires de projet extérieurs (les personnes interrogées) ont signalé qu'ils intervenaient surtout comme facilitateurs pour ne pas sembler vouloir s'immiscer dans la gestion du projet. Dans l'un de ces projets (ID 12), le groupe local, qui a été lancé par d'anciens chasseurs, avait déjà acquis du bétail et commencé la mise en œuvre des activités avant de se rapprocher de l'ONG internationale WCS pour une assistance technique complémentaire.

Deux (2) autres projets (ID 11 (1) et (2)) avaient déjà été mis sur pied par des associations locales qui voulaient lancer des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance dans la région, mais ce sont finalement les bailleurs de fonds qui ont piloté le projet. Au départ, les communautés avaient seulement l'intention d'introduire des alternatives agricoles, tandis que les bailleurs de fonds proposaient d'ajouter un accent sur la chasse par l'introduction de l'élevage porcin comme activité de subsistance.

Selon les gestionnaires de projet de 6 autres projets, même s'ils n'ont été mis sur pied par les membres des communautés eux-mêmes, ces projets ont connu une forte participation communautaire lors de la fixation des objectifs des projets et du choix des activités de

subsistance. Les projets impliquaient souvent les membres des communautés lors des études socio-économiques de base et, par la suite, à travers la tenue des réunions et des ateliers avec les communautés. Au cours de ces réunions, il était demandé aux membres des communautés de donner leurs opinions sur le problème (par exemple, perte de l'accès à la forêt à travers la mise en place des AP, la chasse excessive, la dégradation des forêts) et de choisir des activités de subsistance. Cependant, les entretiens ne laissent pas clairement ressortir l'étape à laquelle les ONG se sont rapprochées pour la première fois des communautés (par exemple, avant ou après avoir reçu le financement d'un projet) ni le degré réel d'influence des communautés dans l'orientation du projet dans sa phase de conception initiale.

Dans trois (3) des projets ayant été mis sur pied par les ONG, (ID 3; 6; 7), les communautés étaient chargées de la gestion et de la mise en œuvre des activités quotidiennes des projets dès le début. Les deux (2) projets restants (ID 2; 5) organisent actuellement le transfert de la gestion aux communautés locales. Le projet ID 10 a été quelque peu différent en ce que le gestionnaire de projet avait travaillé dans la zone du projet pendant une longue période et avait pensé avoir compris les besoins d'un tel projet ainsi que les intérêts des communautés locales. Par conséquent, la communauté n'avait pas été fortement impliquée dans la mise sur pied du projet, mais avait été consultée lors du choix des activités. Après la phase de conception du projet, toutefois, les membres de la communauté avaient été chargés de la mise en œuvre du projet, l'organisme chargé de la supervision agissant simplement comme consultant

Plusieurs des projets évalués dans la présente étude n'ont été mis en œuvre que dans quelques communautés (Table 6), et, par conséquent, les réunions sur ces projets, pouvaient se tenir dans ces communautés, réduisant les éventuels obstacles à la participation tels que les coûts de transport et le temps. Les projets couvrant de plus grands paysages ont rencontré des problèmes de participation, comme l'illustre l'exemple des centres stratégiques du projet d'AWH en RDC (ID 5) :

En août 2006, une mission de terrain constituée des personnels du [projet] a été effectuée à Basankusu, à Bongandanga, Djolu. Lingunda et est revenue à Basankusu. Plus de 1,000 km ont été couverts à moto et à bord des pirogues. Dans chaque localité, AWF a mené des discussions avec les parties prenantes ... Toutefois, notre mission n'a été pas un succès total en raison des difficultés de communication avec la majorité des sites du programme dans le paysage, qui sont extrêmement isolés. Quelle que soit la fréquence des réunions que nous avons organisées, la majorité des populations locales n'ont pas pu y participer. Ceci nous conduit à la conclusion qu'une stratégie de participation du public (SPP) formelle constitue un mécanisme complémentaire essentiel au processus de large consultation ... La SPP permettra d'atteindre une réelle appropriation du projet par les communautés locales. (Extraits de Dupain, 2008, traduit de l'anglais)

Seuls deux (2) projets n'ont pas impliqué les communautés dans la conception du projet ni dans le choix la solution de remplacement. Ces projets ont été mis en œuvre en zone périurbaine et visaient à former des personnes aux pratiques d'élevage d'aulacodes, plutôt que de travailler avec des communautés spécifiques. L'élevage d'aulacodes a été choisi en raison de son succès (en termes de consommation) au Bénin ou du désir des donateurs de reproduire ces résultats dans d'autres régions :

Il y avait des expériences d'élevage d'aulacodes en Afrique de l'Ouest, au Bénin. Le Bureau de la coopération allemande, FTZ, travaillait sur l'élaboration d'un cadre pour l'élevage d'aulacodes, il a injecté vraiment beaucoup d'argent ... dans l'élevage expérimental. Il est parvenu à domestiquer les aulacodes et avait beaucoup de renseignements techniques et scientifiques à ce sujet, et l'expérience a été fort concluante, et l'est toujours – elle a été une activité majeure au Bénin et s'est répandue à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, le bureau de la coopération française a sollicité la reproduction d'une expérience semblable au

Gabon et a mené des essais pour voir si elle fonctionnerait en Afrique centrale comme ce fut le cas en Afrique de l'Ouest. (Projet ID 9, 21 janvier 2013, traduit de l'anglais)

Les structures utilisées par les projets pour s'engager auprès des communautés afin d'organiser et mettre en œuvre les activités variaient légèrement dans l'ensemble. Seuls deux (2) projets ont travaillé avec des individus (ID 8; 9), tandis que tous les autres projets ont travaillé avec les groupes communautaires. Même si ces groupes avaient des titres différents tels que comités, associations ou « groupements », ils semblaient avoir les mêmes structures hiérarchiques de base (par exemple, les projets ID 1 (1) et (2) avaient un Président, un Vice-président, un Trésorier, un Secrétaire). Certains de ces groupes existaient bien avant, comme dans le projet ID 12 où les chasseurs locaux s'étaient regroupés avant de solliciter l'aide extérieure, ou le projet ID 11 (1) où les groupes de réseaux d'artisans avaient pris contact avec des ONG; d'autres projets ont mis sur pied de nouveaux groupes, comme dans le projet ID 6 où les comités de chasse ont été formés. Ces groupes comprenaient soit un public spécifique soit étaient ouverts aux membres des communautés (voir section 3.2.6 sur le choix des participants).

La majorité des projets n'ayant pas procédé à un suivi et évaluation organisé de leurs activités (voir section 3.2.8), il est difficile de dire si, oui ou non, une certaine forme de participation – personnes prises isolément, groupes, réseaux – est plus efficace en termes d'obtention d'effets plus importants. Par ailleurs, les contraintes de temps de ces entretiens (qui devaient mettre moins de 90 minutes) ont fait qu'il était difficile de décrire avec exactitude la structuration des groupes et comités sur le terrain, leur mode de fonctionnement au quotidien, leurs statuts, et la manière dont les rôles étaient répartis entre différents acteurs. Pour mieux comprendre les structures organisationnelles de ces projets, ainsi que les forces et faiblesses des différentes méthodes, des entrevues de suivi avec les participants aux projets sont fortement recommandées.

5.2.5 Théorie du changement apporté par le projet

Le Tableau 5 expose en détail, pour chacun des 15 projets, la manière dont l'activité de subsistance de substitution/intervention a été conçue pour réduire la chasse. Dans la majorité des projets (n=8), les activités de subsistance de remplacement étaient choisies en se basant sur l'hypothèse que les activités (i) fourniraient le même niveau (ou supérieur) de revenus/protéines que la chasse, ce qui signifierait que les chasseurs n'auraient plus besoin d'aller à la chasse, et (ii) exigeraient des chasseurs de consacrer plus de temps à l'activité de remplacement, en leur laissant moins de temps pour aller chasser, réduisant ainsi leur impact sur les espèces proies. Les projets visaient, par conséquent, à agir comme solutions de remplacement direct de l'offre de revenus/protéines, et à temps. La théorie du changement concernant ces projets vient à la suite de celle définie par l'exemple hypothétique donné dans la Figure 1.

Deux (2) autres projets en RDC (ID 6, 7) visaient à « rétablir » d'anciens comportements plutôt que d'en introduire de nouveaux. Dans les deux cas, l'élevage de bétail avait été une activité de subsistance de remplacement importante avant la guerre civile. Durant la guerre, les milices des deux camps ont volé le bétail des communautés, ce qui a entraîné la destruction ou la disparition des troupeaux. En l'absence de revenus et de protéines normalement fournis par leur bétail, les communautés ont accru leurs activités de chasse. L'hypothèse sous-tendant ces projets était, par conséquent, qu'en cas de restauration des troupeaux, les communautés abandonneraient la chasse comme « filet de sécurité » et retourneraient à l'élevage de bétail, ce qui déboucherait sur la réduction de la pression exercée par la chasse.

Dans deux (2) autres projets (ID 8, 9), le but n'était pas de changer le comportement des participants, mais celui des consommateurs de la viande de brousse. Les projets VCF et DABAC visaient à augmenter le nombre d'aulacodes (« gibier » d'élevage) écoulés sur les marchés de la

viande de brousse, conquérant ainsi une part importante du marché et réduisant la demande de gibier chassé. Dans ces cas, l'hypothèse sous-tendant les projets était que les aulacodes pouvaient être produits et vendus à un prix compétitif (et être rentables pour les producteurs) et que les consommateurs changeraient leurs préférences pour s'adapter au gibier d'élevage en cas de disponibilité des produits à un prix favorable.

La théorie du changement (TC) a été mentionnée par le principal informateur fournissant des données sur le projet ID 5, le projet ayant consacré une année à la réalisation des études de base pour déterminer les activités de subsistance de remplacement qui pourraient avoir un effet sur le changement dans les comportements de chasse que le projet avait pour objectif. De leurs résultats, il ressort que les causes du comportement de chasse n'étaient pas toujours évidentes.

Les populations [dans les villages cibles], elles vivaient dans leur village. Elles avaient certains animaux et pratiquaient l'agriculture ; elles vendaient [les produits agricoles] à bord des embarcations; les produits sont écoulés sur le marché, ce qui procure aux populations des fonds pour payer les frais de scolarité, oui?

Maintenant, si les cultures de ces champs finissent par pourrir [lorsqu'il n'y a pas d'accès au marché] ... si quelqu'un était un peu courageux, il se rendrait avec son épouse et ses enfants à 15-20 km dans la forêt, et y créerait un petit champ, avec des pièges un peu partout, et ils y vivraient tous comme une famille. Et le père ... remplit son panier de gibier fumé, se rend au marché, en une semaine de marche ou à bord d'une embarcation, vend le gibier et retourne chez lui avec de l'argent, ou achète du savon ou du sucre ou tout autre produit.

Ainsi, il suffit juste de créer une voie d'accès au marché pour ces cultures qui pourrissent, un certain nombre de ces familles abandonneront la forêt pour retourner dans leur village, où elles préfèrent vivre. Le type du village, cela nous est égal s'il se rend dans la forêt avec des pièges, se procure du porc-épic, ou des singes, et les consomme pour survivre, mais il ne se rend plus au marché pour vendre des volumes de viande de brousse. (Projet ID 5, 20 juillet 2012, traduit de l'anglais)

Dans ce cas, la principale cause de la chasse était une perte de revenus agricoles, ce qui a débouché sur le recasement de familles entières dans des camps forestiers pour récupérer les revenus perdus par la vente du gibier fumé, qui est plus facile à transporter. La TC pour ce projet était, par conséquent, que la création des voies d'accès au marché pour l'écoulement des produits agricoles et l'augmentation de la production agricole réduiraient la nécessité pour les familles de se recaser dans des camps de chasse.

Activités de substitution nouvelles ou existantes ?

Bon nombre des activités de subsistance choisies étaient déjà en cours au début du projet. Les projets qui ont introduit l'élevage (élevage de chèvres, de vaches, de porcs ou de la volaille) ont signalé que des villageois pratiquaient déjà fréquemment l'élevage, mais que ce bétail était laissé en liberté, ne comprenait que quelques têtes et n'était pas vendu pour procurer des revenus. S'agissant des projets apicoles, les communautés recueillaient déjà du miel, mais utilisaient des méthodes qui entraînaient la dégradation de l'environnement (par exemple, l'abattage d'arbres).

Par conséquent, les projets avaient pour but principal l'augmentation des pratiques en cours par l'utilisation des méthodes « modernes » plutôt que par l'introduction de nouvelles activités de subsistance pour la communauté. Selon un certain nombre de gestionnaires de projet, cette stratégie était plus susceptible de donner de bons résultats :

Si l'on considère des activités comme l'élevage et les jardins biologiques, ce sont des activités

que les populations avaient déjà commencé à pratiquer dans le passé ... cela veut donc dire que ces populations connaissaient déjà la valeur de ce que ces activités auront pour elles. Nous devons nous appuyer sur ce qu'elles faisaient déjà ... Si vous vous rendez sur la zone de notre projet, vous constaterez que les populations avaient commencé à cultiver des légumes, poussant un peu partout, et cela veut dire que c'est une idée qu'elles avaient eue, et n'avaient qu'à s'appuyer sur elle. Cette approche produirait de bien meilleurs résultats que de leur demander de faire ce qu'elles ne connaissent pas. (Projet ID 3, 30 juillet 2012, traduit de l'anglais)

Un autre informateur clé a donné les explications ci-après :

La difficulté principale, c'était que le siège du projet était au Gabon, et que le Gabon n'est pas un environnement très favorable pour ce type d'activités [...] Dans le sens où les Gabonais ne sont pas des éleveurs, et encore moins des éleveurs de gibier. Et donc, déjà faire une activité économique autonome pour un Gabonais, ce n'est pas évident [...] Donc, la difficulté, aussi bien pour le Congo Brazzaville que pour le Gabon, c'était que ce type d'activité n'était pas très adapté au niveau de développement des gens, en matière d'élevage. Et c'est pour ça que ça a très bien marché au Cameroun, c'est parce que justement, eux, étaient déjà des éleveurs. Ils savent déjà ce qu'est un poulet, un lapin [...] Et l'aspect aulacode n'était qu'une petite modification par rapport à ce qu'ils connaissaient déjà. Au Gabon, il fallait tout faire. Donc, au final, ça n'a pas été très « successful ». (Projet ID 8, 23 juillet 2012)

Accès aux marchés

Si l'accès aux marchés n'était pas l'objectif des questions posées aux gestionnaires de projet, l'importance de l'existence de marchés de nouveaux produits de subsistance et des voies d'accès des projets à ces marchés a été soulignée par un certain nombre de personnes interrogées. A titre d'illustration, le projet ID 5 a réalisé une analyse de marché dans le cadre de ses études de base. Il ressort des résultats que la probabilité pour les populations d'aller à la chasse était plus élevée si les revenus agricoles étaient bas et si ces revenus tendaient à être bas en raison des difficultés de transport. Par conséquent, le projet a acheté une barge pour le transport des marchandises afin d'améliorer l'accès aux marchés et d'augmenter l'éventuel succès des activités de subsistance.

Le choix d'une activité de subsistance de substitution dans le projet ID 4 (apiculture) était basé, entre autres, sur une évaluation du niveau de demande pour du miel et des produits d'apiculture sur le niveau régional et national. Une étude de marché avait été faite par Erasmus et al. (2006) dans les quatre (4) régions principales de production de miel du Cameroun et dans les deux villes principales, Yaoundé et Douala. Cette recherche avait identifié la région sud-ouest (où est basé le projet) comme ayant un déficit de miel – à savoir où la demande de miel est beaucoup plus élevée que l'offre de miel. Afin de souligner aux participants du projet le niveau de demande ainsi que la viabilité des marchés existants, le projet a invité les participants à visiter les entrepôts de production de miel et les bureaux d'une coopérative d'apiculture dans la région Adamaoua qui avait réussi avec du succès d'exporter du miel aux pays avoisinants ainsi que du miel et de la cire avec un certificat organique en Europe :

Si l'on est dans le département du Lebialem et que le marché n'est pas situé à proximité, les gens ne sauront pas nécessairement que le [marché de produits apicoles] existe. Ainsi, c'était tout l'intérêt de cette visite d'échange : [montrer aux participants l'étendue du marché et des infrastructures en place] nous sommes allés à Yaoundé et descendus dans les bureaux et [...] tout long du parcours qui mène au nord et nous avons vu là où la production [...] Car il existe bel et bien une production à grande échelle [...] Tout à coup, les gens se sont mis à s'exclamer : « ouah », voyez-vous, c'est une activité internationale. (Projet ID 4, 31 janvier

2013, traduit de l'anglais)

De la même façon, le projet ID 1 (2) a mis en œuvre l'apiculture comme l'une de ses activités de substitution en partie en raison de la réputation nationale de la région pour la production de miel de haute qualité, qui offrait un point de vente et des marchés pour les produits du projet. Par ailleurs, la personne interrogée fournissant des données sur le projet ID 11 (2) a déclaré qu'il avait grand espoir que l'accès facile au marché des grandes villes à la disposition du site du projet rendrait rentable l'activité de subsistance de remplacement (élevage porcin). Le projet ID 9 a décidé de mettre en œuvre ses activités en zone périurbaine en raison de la proximité avec le grand marché urbain de gibier. Le projet a estimé que, dans les régions reculées, la rentabilité du projet serait réduite en raison des coûts de transport nécessaires à l'écoulement des produits vers les principaux marchés urbains, et parce que, dans les marchés des zones rurales, les acheteurs pourraient avoir des aulacodes sauvages sur le marché à un prix inférieur à celui des aulacodes élevés.

Tableau 5 : « Théorie du changement » par projet et choix des alternatives

| ID du projet | Type d'alternative | Nouvelle activité dans la zone ? | Théorie du changement |
|----------------|---|--|---|
| 1 ^a | Elevage de chèvres et de bovins, apiculture | Les chèvres ont nouvellement été introduites. Une forme traditionnelle d'élevage bovin et d'apiculture avait existé auparavant dans la région ; le projet a introduit des méthodes modernes d'élevage et d'apiculture. | L'élevage ovin et bovin et l'apiculture ont compensé la création d'une AP, censée réduire la chasse en offrant une nouvelle source de protéines et de revenus de sorte que les chasseurs n'auront plus besoin d'entrer dans l'AP. La mise en place de l'AP est censée réduire l'impact de la chasse par le risque de se voir infliger une amende. |
| 2 | Apiculture, agroforesterie, raffinage de l'huile de palme, amélioration de la production agricole, mécanisme de financement de protection des forêts villageoises | Les activités étaient déjà en cours dans les villages (excepté le fonds communautaire) ; de nouvelles techniques pour améliorer les rendements ont été introduites. | Une série d'activités de remplacement mises sur pied comme compensation de la création d'une AP, censée réduire la chasse en offrant une nouvelle source de protéines et de revenus de sorte que les chasseurs n'auront plus besoin d'entrer dans l'AP. La mise en place de l'AP est censée réduire l'impact de la chasse par le risque de se voir infliger une amende. |
| 3 | L'élevage porcin, l'élevage d'escargots, l'apiculture, l'élevage de la volaille, l'horticulture | L'élevage de porcs et de la volaille existait déjà et le projet a introduit de nouvelles techniques pour augmenter les rendements; l'apiculture et l'élevage d'escargots étaient de nouvelles activités (la « chasse » aux abeilles – la récolte du miel sauvage – existait déjà). | Une série d'activités de remplacement introduites pour fournir une nouvelle source de revenus et d'aliments aux chasseurs en émettant l'hypothèse que ceci remplacera la chasse génératrice de revenus et de protéines, et que le temps consacré aux activités de substitution réduira le temps consacré à la chasse. |
| 4 | Apiculture | L'apiculture existait déjà dans la région, mais le projet a encouragé les chasseurs à pratiquer l'apiculture | Les études de base ont démontré la chasse comme étant principalement une activité génératrice de revenus. L'apiculture a été mise sur pied comme nouvelle activité génératrice de revenus en émettant l'hypothèse que les chasseurs cesseront |

| | | | |
|---|---|--|---|
| | | comme activité. | de chasser les espèces focales s'ils ont une autre activité qui leur procure des revenus semblables/plus élevés. Les chasseurs ont signé un engagement de ne pas chasser 5 espèces focales de primates et le projet a visé à compenser pour des pertes de revenus en évitant ces espèces, mais il n'a pas visé à remplacer les revenus de chasse. |
| 5 | Amélioration des pratiques agricoles, élevage de porcs et de la volaille, techniques post-pêche | Les activités existaient déjà et le projet visait à augmenter l'efficacité de ces activités. | Les alternatives offertes étaient basées sur une théorie du changement. Les études de base ont été utilisées pour examiner les causes de la chasse dans la région. Ces études ont montré que la probabilité pour les populations locales d'aller à la chasse était plus élevée si les revenus agricoles étaient bas pour combler les écarts de revenus. Les revenus agricoles tendaient à être bas en raison des difficultés de transport. Par conséquent, le projet a acheté une barge pour le transport des produits agricoles vers le marché et a mis en œuvre une activité pour aider les agriculteurs à augmenter leurs rendements agricoles et, en contrepartie, les participants s'engageaient à ne pas pratiquer l'agriculture ni la chasse dans la zone forestière permanente. D'après la théorie du changement, avec des revenus agricoles élevés, les agriculteurs n'auront plus besoin de compléter leurs revenus avec la chasse. |
| 6 | Elevage de Duiker, pisciculture, élevage de la volaille | L'élevage d'animaux était déjà en cours, mais le projet a introduit des méthodes modernes. L'élevage de Duiker (en captivité) était une nouvelle activité. | L'élevage était une tradition au sein des communautés, mais, pendant la guerre civile en RDC, les troupes des deux camps « ont mangé sur le dos » des communautés locales, en détruisant les populations bovines. Le but du projet était de réintroduire et de reconstruire l'idée d'élevage des animaux domestiques et, par conséquent, abandonner la chasse de viande de brousse (qui a augmenté pendant la guerre civile) pour se consacrer l'élevage bovin. D'après la théorie du changement, le comportement naturel des populations était effectivement d'élever du bétail ; ainsi, avec l'opportunité qui leur est offerte, les participants abandonneront la chasse pour retourner naturellement à l'élevage bovin. |
| 7 | Elevage de chèvres | Dans de rares cas, les populations élevaient des chèvres, mais celles-ci erraient librement. | L'élevage de chèvres pour fournir une autre source de protéines et de revenus. Dans le cadre de ce projet, selon la théorie du changement : (i) les chasseurs qui ont opté pour l'élevage de chèvres auront moins de temps pour la chasse ; et (ii) comme ci-dessus, avant la guerre civile en RDC, les communautés étaient beaucoup impliquées dans l'élevage de bétail ; ainsi, si le bétail est mis à la disposition des participants, ils retourneront à leurs anciennes activités de |

| | | | |
|-----------------|--|---|---|
| | | | subsistance. |
| 8 | Elevage d'aulacodes | Activité nouvellement introduite dans tous les pays. | Les participants ont été outillés à l'élevage d'aulacodes, qui a constitué pour eux une nouvelle source de revenus. Si l'élevage d'aulacodes était vulgarisé, le volume de viande provenant dudit élevage conquerrait une part importante du marché de viande de brousse, réduisant ainsi la chasse et le braconnage par la réduction de la demande urbaine. |
| 9 | Elevage d'aulacodes | Activité nouvellement introduite au Gabon. | Étude pilote pour le DABAC : Le but était de vérifier le potentiel de l'élevage d'aulacodes et, par conséquent, la théorie du changement n'a pas été appliquée. |
| 10 | Aquaculture, fermes aux crocodiles, élevage de bétail et aquaculture | Certaines activités d'élevage existaient déjà, mais elles se limitaient à l'élevage de chèvres, qui n'étaient pas vendues. | De vastes marchés de viande de brousse ont été créés pendant la guerre civile en Rép. du Congo en raison de la demande militaire et, par conséquent, la viande de brousse est devenue une importante source de protéines et de revenus pour les populations locales. Le but du projet était de créer une nouvelle source de revenus à travers l'offre d'alternatives (aquaculture, élevage de crocodiles, élevage de bétail et apiculture) après la création d'une réserve communautaire pour réduire la chasse dans la réserve. |
| 11 ^a | Elevage porcin | L'élevage de bétail est utilisé comme source traditionnelle de revenus, après l'agriculture. Il existe un élevage porcin local. | Pour les deux projets, l'agriculture est la principale activité et la chasse constitue une source complémentaire de revenus. Le but du projet était de fournir des porcs aux populations locales. D'après la théorie du changement, avec les porcs, les populations peuvent gagner des revenus supplémentaires de sorte qu'elles n'auront plus besoin de chasser. A Impini, en particulier, les populations n'ont recours à la chasse que lorsqu'il n'est pas possible de pratiquer d'autres activités, car la chasse est une tâche très difficile dans la zone et les gens doivent effectuer de très longues distances pour atteindre les zones forestières. |
| 12 | Elevage bovin | L'élevage bovin est une nouvelle activité, même si l'élevage d'ovins et de la volaille est pratiqué dans l'ensemble de la région. | La chasse et la pêche sont les principales sources de revenus à Bouanela. Pour créer plus d'opportunités génératrices de revenus et améliorer les moyens de subsistance à travers la vente de lait, de vaches et l'utilisation de la bouse comme engrais, un groupe de chasseurs locaux a décidé d'abandonner la chasse pour se lancer dans l'élevage bovin. Ce groupe a mis sur pied le projet de façon autonome, en décidant de ses buts et de ses objectifs, et ce n'est que plus tard qu'il s'est |

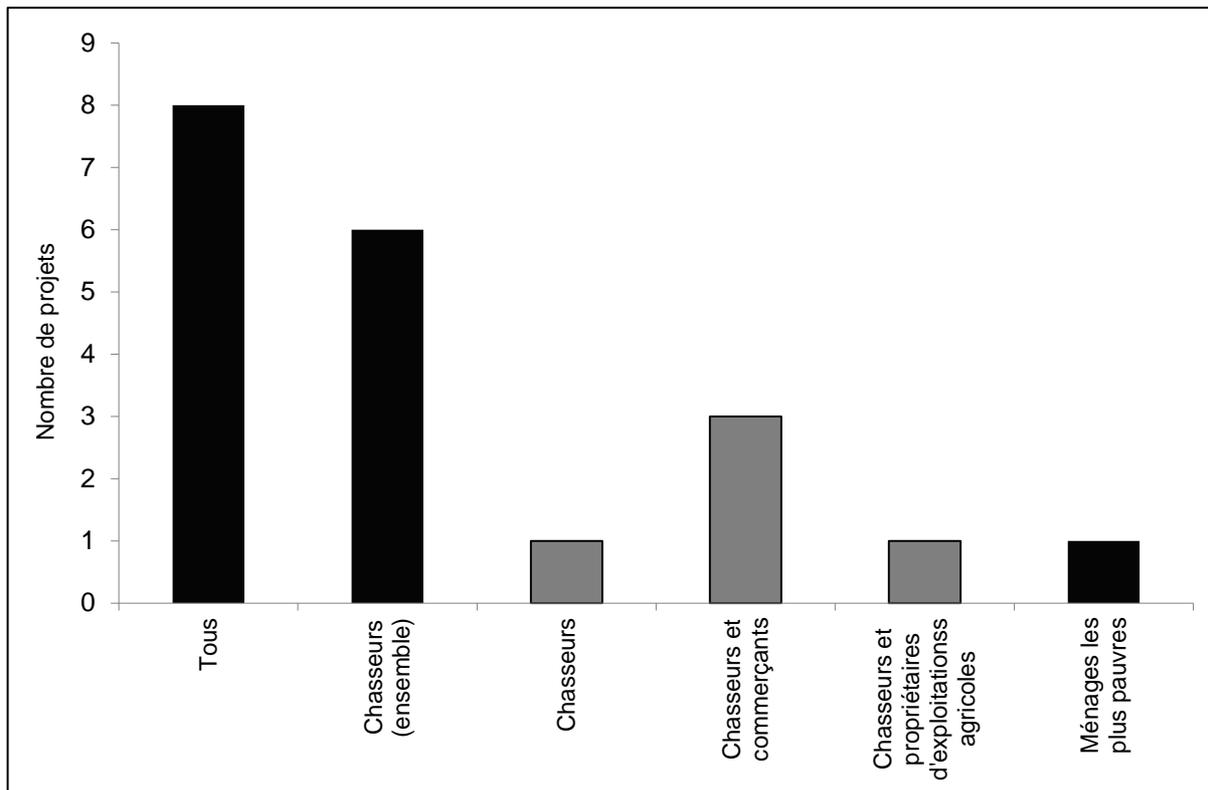
| | | | |
|----|------------|---|---|
| | | | <p>rapproché de WCS pour une assistance technique complémentaire. L'activité est conçue pour fournir aux chasseurs plus de revenus que la chasse, faisant ainsi de l'élevage bovin une alternative souhaitable.</p> |
| 13 | Apiculture | <p>L'apiculture traditionnelle existait déjà, mais le projet a introduit des méthodes modernes.</p> | <p>L'apiculture a compensé la récente classification du parc national de Nyungwe ; ce projet apicole visait, par conséquent, à dédommager les populations locales dont l'accès à la forêt a été réduit, et à mettre sur pied de nouvelles activités génératrices de revenus. D'après l'hypothèse émise, si une nouvelle source de revenus est disponible, elle réduira la nécessité pour les populations de pénétrer dans la forêt ; la classification de l'AP est censée réduire l'impact de la chasse à travers le risque de se voir infliger une amende.</p> |

Note a) : Ces ID comprennent deux (2) projets.

5.2.6 Sélection des participants au projet

La Figure 9 décrit les critères de sélection des participants aux 15 projets. Six (6) projets (ID 2; 3; 4; 6; 7; 12) ont sélectionné des chasseurs comme participants au projet. De ces projets-là, un (1) n'a sélectionné que les chasseurs (ID 12), un (1) a permis à d'autres membres de la communauté, surtout aux apiculteurs existants, à se joindre au projet mais a donné du matériel (des ruches) de préférence aux principaux chasseurs. Dans trois (3) des projets (ID 3; 6; 7), outre les chasseurs, les vendeuses de viande de brousse ont spécifiquement été ciblées, et un (1) projet (ID 2) a ciblé les propriétaires d'exploitations agricoles et les chasseurs. Ce projet a été mis sur pied en partie pour fournir de nouveaux moyens de subsistance aux communautés vivant dans les zones tampons des AP nouvellement créées, et, en partie, pour réduire la chasse/l'agriculture illégale dans l'avenir au sein des limites des AP. Les agriculteurs et les chasseurs locaux ont été identifiés comme étant ceux les plus susceptibles d'être touchés par la création de l'AP et, par conséquent, le projet a ciblé ces deux groupes. De la même façon, le projet ID 13 visait à compenser les villages touchés par la création d'un parc national et a ainsi ciblé les ménages les plus pauvres, car ceux-ci étaient les plus susceptibles d'être touchés par la perte de l'accès à la forêt. Comme le but de ce projet ne se limitait pas à la réduction de la chasse, il n'est surprenant qu'il n'ait pas choisi les chasseurs comme groupe cible.

Figure 9 : Critères de sélection des participants



N.B. : La barre décrivant les « chasseurs (associés) » représente tous les projets où les chasseurs ont été sélectionnés de préférence pour le projet ; les barres en gris clair représentent une répartition de la colonne des « chasseurs (associés) ».

Huit projets n'avaient pas de groupe cible, ce qui a permis à tous les membres de la communauté de participer au projet. Une approche non-ciblée peut avoir des inconvénients pour des projets visant à réduire le comportement de chasse. Les membres du groupe cible (c'est-à-dire les chasseurs) peuvent, par exemple, décider de ne pas participer au projet tandis que les membres qui ne constituent pas la cible (c'est-à-dire les non chasseurs) peuvent, dans ces cas, devenir les principaux bénéficiaires des avantages du projet. Un exemple de ce problème figure dans le

projet ID 4, ou la personne interrogée a constaté que bon nombre d'hommes impliqués dans le projet apicole étaient des personnes âgées qui se dirigeaient vers la fin de leur carrière de chasseur et qui étaient déjà à la recherche d'activités de remplacement. Par conséquent, le projet n'avait pas pour cibles ces personnes les plus susceptibles d'influer sur les pressions exercées par la chasse.

Le public cible n'est pas toujours évident. A titre d'illustration, dans le projet ID 5, les enquêtes de base ont montré que la chasse était due aux faibles revenus, conséquence de l'accès difficile au marché, les agriculteurs se tournant vers la vente de la viande de brousse fumée (plus facile à transporter et dont le prix par kg est supérieur à celui des cultures) lorsque l'accès des cultures au marché était difficile. Dans ce cas, cibler les agriculteurs durant certaines saisons pourrait être la stratégie la plus efficace. Les études de base sur les causes des comportements de chasse sont par conséquent la solution (voir 3.2.5 sur la « Théorie du changement »).

Nombre de participants

Les projets avaient tendance à cibler un nombre relativement petit de participants (Tableau 6). Le nombre de participants variait de près de 1,000 (ID 2) à 15 (ID 7, 10), avec une moyenne de 80 participants par projet.

Tableau 6 : Nombre de participants par projet

| ID du projet | Participants | Villages | Autres |
|--------------|---|----------|---|
| 1a | 300 | | |
| 1b | 80 | | |
| 2 | Approx. 1000 | 20 | |
| 3 | 76 | 5 | |
| 4 | 139 | 7 | |
| 5 | | 27 | |
| 6 | Approx. 110 | | |
| 7 | | | 5 parcs à ovins dans 3 groupements villageois |
| 8 | Approx. 100 au Gabon 15 en Rép. du Congo 500 au Cameroun | n/d | |
| 9 | Approx. 15 | n/d | |
| 10 | Inconnu (projet abandonné) | | |
| 11a | 19 | | |
| 11b | 16 | | |
| 12 | 15 | | |
| 13 | Non signalé | | |

Un certain nombre de personnes interrogées ont mentionné que la capacité des projets à atteindre leurs objectifs écologiques a été limitée par le nombre de participants que le projet pouvait atteindre. A titre d'illustration, le gestionnaire du projet ID 3 (qui a travaillé avec 76 chasseurs) a expliqué les difficultés à atteindre les communautés autour de la réserve forestière de Bakundu :

Oui, certainement les personnes avec lesquelles nous travaillons directement [ont réduit leurs activités de chasse]. Toutefois, il y a beaucoup de personnes avec lesquelles nous ne travaillons pas, et le niveau de des activités de chasse de ces personnes est encore élevé. Les personnes avec lesquelles nous travaillons directement, dans le cadre de ces activités de subsistance, nous pensons que ces gens consacrent déjà moins de temps à la chasse, mais il y a encore bien plus de gens, un plus grand nombre de personnes, des centaines de milliers qui pratiquent la chasse. (Projet ID 3, 30 juillet 2012, traduit de l'anglais)

5.2.7 Conditionnalité du projet et sanctions

Le Tableau 7 décrit les niveaux de conditionnalité, ainsi que les sanctions qui en découlent, dans chacun des 15 projets et la Figure 10 décrit le nombre de projets par niveau de conditionnalité et de sanctions appliquées.

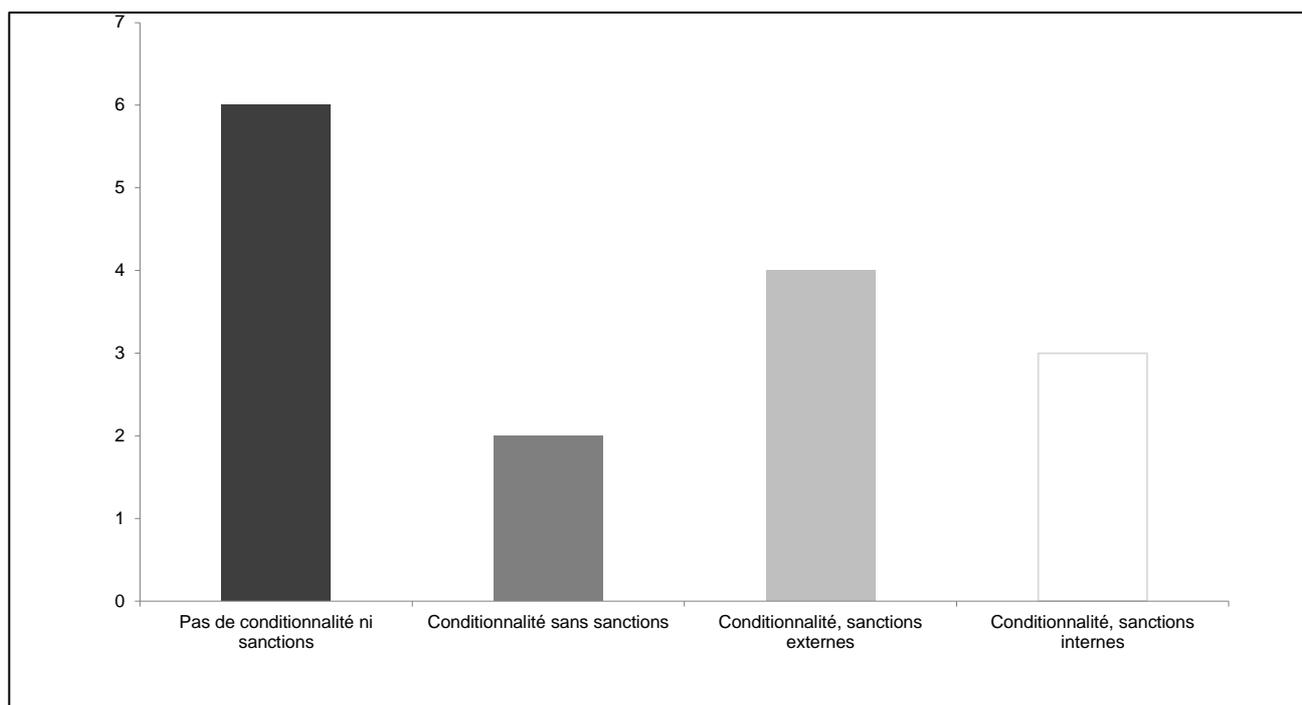
Tableau 7 : Descriptions de la conditionnalité et des sanctions pour les 15 projets

| ID | Conditionnalité et sanctions |
|-----|---|
| 1* | Dans les deux projets, les membres doivent respecter les règles du projet (ces règles sont entre autres s'inscrire comme membre de l'association bénéficiaires, participer régulièrement aux réunions de l'association, s'acquitter des cotisations pour l'association et avoir une bonne conduite au village). Il existe un comité local qui peut décider des sanctions, mais à ce jour, aucun cas de violation des règles n'a été enregistré et aucune sanction n'a par conséquent été appliquée. |
| 2 | Le projet travaille avec les communautés vivant autour d'une AP. Il n'existe pas de conditionnalité explicite pour le projet mais la chasse/l'agriculture à l'intérieur de l'AP seront sanctionnées par une amende en vertu de la loi. |
| 3 | Le but du projet est de créer un changement de comportement par l'offre d'alternatives; ainsi, il n'y a ni conditionnalité ni sanction. |
| 4 | Les participants signent un engagement de ne plus chasser 5 espèces focales de primates. Aucune sanction n'est prévue ; il s'agit d'un engagement volontaire. |
| 5 | Les représentants de chaque village ont signé un protocole d'entente avec le projet où ils s'engagent à respecter les limites et les zones des forêts permanentes et non-permanentes, telles que définies dans la cartographie et la consultation communes ; en contrepartie, ils reçoivent un appui au développement agricole. Les communautés ne souhaitant plus participer au projet (c'est-à-dire respecter les conditions) peuvent se retirer ; c'est un contrat à deux volets. |
| 6 | Les participants au projet doivent respecter la réglementation nationale sur la chasse. Interdiction d'abattre les espèces protégées et interdiction de chasser pendant la saison interdite. Les lois sur la chasse sont appliquées par l'Etat et non par le projet. |
| 7 | Les participants au projet doivent respecter la réglementation nationale sur la chasse ; la loi interdit de chasser les espèces protégées. En réalité, la personne interrogée a déclaré qu'il est injuste d'imposer des sanctions à la communauté, car les communautés sont très pauvres et le projet ne procure pas tant d'avantages que ça. Personne n'a encore été sanctionné dans le cadre du projet. |
| 8 | Pas de conditions ni de sanctions : Le but du projet est de créer un produit à base de gibier élevé qui peut rivaliser avec la viande de brousse dans les marchés des villes. |
| 9 | Pas de conditions ni de sanctions : Le but du projet est de tester les possibilités pratiques d'élevage d'aulacodes. |
| 10 | Pas de conditions ni de sanctions : La personne interrogée a déclaré que le projet a été mis sur pied pour aider les populations à accepter les idées de conservation et non pour leur dire ce qu'elles peuvent ou ne pas faire. |
| 11* | Pas de conditions ni de sanctions. |
| 12 | Le groupe a élaboré un ensemble de règles et règlements qui font obligation aux membres (i) de renoncer à la chasse, (ii) d'adhérer aux objectifs du groupe et (iii) de prendre une part active aux travaux, en fournissant la main-d'œuvre pour maintenir les activités. En cas de violation des règles, les membres sont exclus du groupe, mais aucun cas d'exclusion n'a encore été enregistré à ce jour. |

| | |
|----|--|
| 13 | Le projet travaille avec les communautés vivant autour d'une AP pour les dédommager de la perte d'accès à la forêt. Il n'existe pas de conditions ni de sanctions internes, mais les communautés pratiquant la chasse ou l'agriculture illégale à l'intérieur de l'AP se verront infliger une amende en vertu de la loi. |
|----|--|

N.B. : L'échelle/les motifs gris répondent aux catégories figurant dans le graphique de la Figure 14.

Figure 10 : Projets par niveaux de conditionnalité et sanctions



Projets sans conditionnalité

Six (6) des quinze (15) projets ne prévoyaient pas de conditions de participation au projet ni de sanctions. Dans certains cas, le projet visait à changer l'activité cible (par exemple, offrir des porcs pour l'élevage pourrait amener les chasseurs à consacrer plus de temps à s'occuper des porcs et, par conséquent, moins de temps à la chasse). Dans ces cas, les projets visaient à changer le comportement sans conditions plutôt que de proposer un accord de contrepartie (accompagné de conditions). Nous en avons une illustration dans le projet ID 3, où une série d'options d'activités de subsistance de substitution (élevage porcin, d'escargots, de la volaille, apiculture et horticulture) est offerte aux communautés locales vivant à proximité de la réserve forestière de Bakundu. Les alternatives ont été offertes dans le but de réduire le temps consacré aux activités de chasse des populations locales et aucune condition ni sanction n'a été appliquée. Le projet ID 11 (1) et (2) a également décidé de ne pas prévoir de conditions ni de sanctions : Dans les deux zones du projet (Impini et Okiene, Rép. du Congo), l'agriculture était la principale activité de subsistance et la chasse constituait une activité génératrice de revenus supplémentaires. Par conséquent, le projet visait à fournir assez de revenus supplémentaires à travers l'élevage porcin de sorte que les chasseurs (qui, à Impini, devaient parcourir de longues distances pour atteindre la forêt) ne seraient plus obligés de chasser.

En comparaison, les deux projets d'élevage d'aulacodes (DABAC et PGEG; ID 8 et 9) visaient à augmenter la quantité de gibier élevé atteignant les marchés des villes à des prix qui pourraient

rivaliser avec la viande de brousse et réduire la demande de viande de brousse. Par conséquent, le but n'était pas de changer le comportement des participants au projet en soi, mais plutôt de modifier le comportement des consommateurs de la viande de brousse et réduire leur demande de viande de brousse. Par conséquent, imposer une conditionnalité pour la participation dans ce cas aurait pu entraver, plutôt que de faciliter, l'atteinte des objectifs du projet.

Projets avec conditionnalité

Neuf (9) projets prévoyaient une certaine forme de conditionnalité pour la participation au projet. Deux (2) projets avaient des conditions mais pas de sanctions : A titre d'illustration, les chasseurs participant à l'initiative apicole du Lebialem (ID 4) ont signé un engagement de ne pas chasser 5 espèces de primates. Le projet a procédé au suivi pour vérifier si les chasseurs changeaient vraiment leur comportement, mais il n'a pas appliqué des sanctions afin de maintenir de bonnes relations avec les communautés et d'instaurer la confiance. De la même façon, les communautés participant au projet MLW en République du Congo (ID 5) étaient tenues de signer un protocole d'entente par lequel elles s'engageaient à respecter les limites de l'AP ; en contrepartie, elles recevaient un appui à l'amélioration des rendements agricoles et des revenus. Les communautés ne souhaitant pas se conformer aux sanctions pouvaient se retirer du projet, mais des sanctions progressives n'étaient pas prévues en cas de violation du protocole d'entente.

Quatre (4) projets avaient des sanctions externes (ID 3; 6; 7; 13). Les activités de subsistance de substitution étaient parfois mises en œuvre pour compenser la création récente d'AP à proximité des communautés, laquelle avait un effet sur les moyens de subsistance des populations locales à travers la réduction de l'accès à la forêt (ID 3, 13). Dans ces cas, les conditions et les sanctions (amendes pour chasse illégale dans l'AP) pouvaient souvent précéder les avantages du projet (activités de subsistance de substitution), et l'accès à l'activité de subsistance de remplacement était sans conditions. En comparaison, le projet ID 6 (forêt de l'Ituri en RDC) utilisait explicitement le respect de la réglementation nationale sur la chasse comme condition de participation au projet, accompagné des sanctions nationales appliquées par l'Etat.

Sur les quinze (15) projets, trois (3) ont créé leurs propres conditions et sanctions. Le projet ID 12 (élevage bovin à Bouanela, République du Congo) prévoyait que les participants au projet renoncent à la chasse. En outre, le non-respect de ces conditions devrait déboucher sur mise à l'écart du groupe. Ces conditions et sanctions ont été décidées par la communauté locale qui avait pourtant mis sur pied le projet; et aucune sanction n'a été appliquée jusqu'à ce jour. De la même façon, le projet ID 1 (élevage et apiculture à Ruvubu au Burundi) avait des règles internes (non fournies par la personne interrogée) et les amendes infligées en cas de violation étaient, en théorie, décidées par un comité local ; toutefois, à ce jour, aucune sanction n'a été appliquée.

5.2.8 Suivi du projet

Le Tableau 8 et la Figure 11 présentent un résumé du suivi des activités de chacun des 15 projets.

Figure 11 : Nombre de projets menant différents types d'activités de suivi

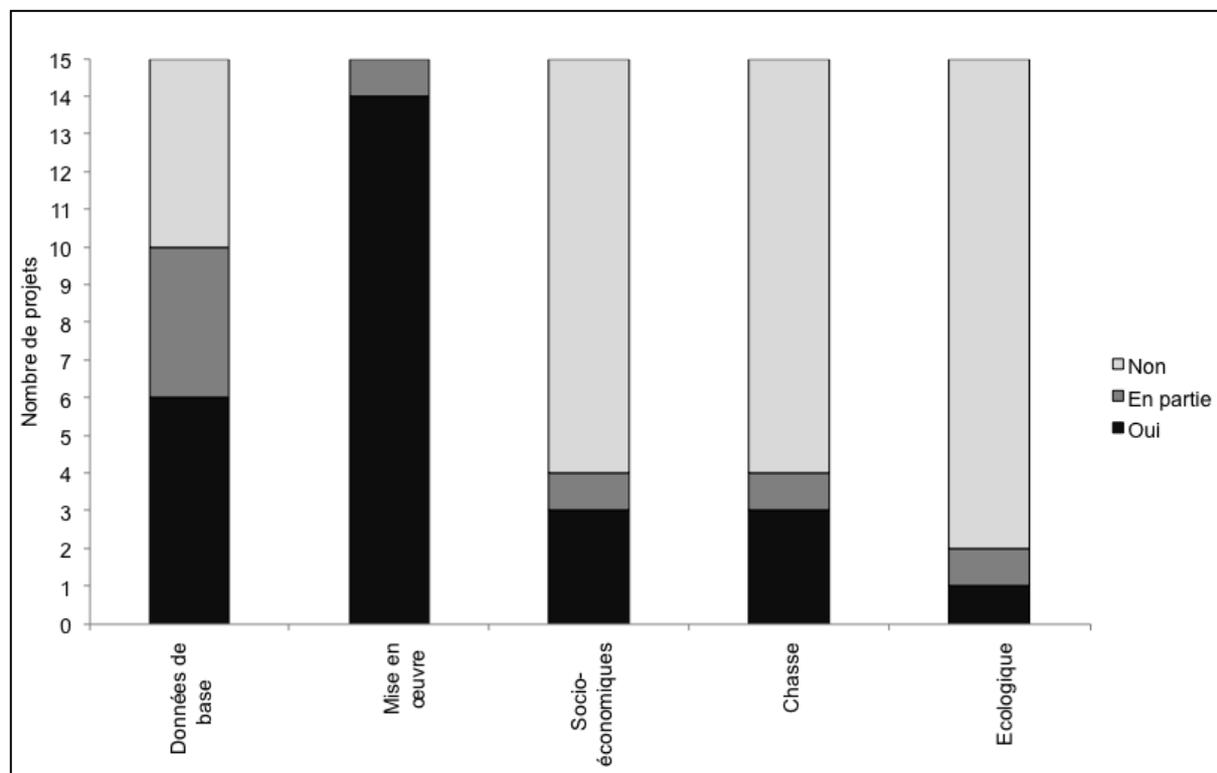


Tableau 8 : Nombre de projets menant différents types d'activités de suivi

| Entretien | 1 ^a | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 ^a | 12 | 13 | Total (oui et en partie) |
|--|------------------|------------------|-----|--------------|--------------|-----|-----|-----|-----|--------------|-----------------|--------------|-----|--------------------------------|
| Suivi de base | Oui | Oui | Non | Oui | Oui | Non | Non | Non | Non | En partie | En partie | En partie | Oui | 10 |
| Mise en œuvre et résultats du projet | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | En partie | Oui | 15 |
| Changements dans le comportement de chasse | Oui ^b | Oui ^b | Non | En partie | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | 4 |
| Résultats socio- économiques | Oui | Oui ^b | Non | En partie | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | 4 |
| Résultats écologiques | Non | Oui ^b | Non | Non | En partie | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | 2 |

N.B. : a) Deux (2) projets évalués durant l'entretien ; b) données recueillies mais pas encore analysées.

Suivi de base

Sur les quinze (15) projets évalués, deux tiers (n=10) disposaient de quelques données de base – recueillies soit dans le cadre de notre étude soit dans le cadre d'études antérieures. La majorité des projets (n=7) avaient recueilli les données socio-économiques de base dans le cadre de la conception du projet, et 5 projets (ID 1 (1) et (2); 2; 4; 5) avaient spécifiquement mentionné la collecte de données sur les niveaux de chasse et les causes de la chasse. Dans un certain nombre de cas, les études de base ont été utilisées pour concevoir les activités du projet en tenant compte des causes de la chasse identifiées sur le site du projet. A titre d'illustration, dans le cas du projet ID 5 (planification du paysage, en RDC), les études de base ont permis de constater que lorsque les revenus agricoles étaient bas, les gens allaient chasser pour combler les pertes de revenus agricoles. Les interventions étaient adaptées pour augmenter les revenus agricoles plutôt que pour cibler la chasse directement. Dans le cas du projet ID 4 (apiculture dans le Lebialem), les données de base sur les causes de la chasse ont montré que les gens chassaient principalement pour se procurer des revenus plutôt que des protéines. Les alternatives aux revenus plutôt que les alternatives aux protéines ont, par conséquent, été choisies.

Deux (2) des projets avaient réalisé des études de base. A titre d'illustration, le projet ID 2 a utilisé les pièges photographiques pour déterminer la composition spécifique et les densités relatives des mammifères et le signe de la chasse exercée par l'homme. Les résultats de cette étude ont ensuite été publiés dans une revue évaluée par les pairs (Nkeymnyi, 2011). En partenariat avec l'Université de Maryland, le projet ID 5 a utilisé des images satellites pour mesurer l'étendue de l'empiètement agricole dans la zone (résultats pas encore disponibles). Dans le cas de deux (2) autres projets, les données socio-économiques et écologiques ont été recueillies sur le site d'étude, mais il y a une dizaine d'années dans le cadre de la création de l'AP (ID 10) et comme projet distinct d'une ONG (ID 12).

Mise en œuvre et résultats du projet

Tous les projets ont recueilli certaines données sur la mise en œuvre et les résultats du projet. Les données recueillies avaient tendance à mettre l'accent sur de simples mesures telles que le nombre de participants au projet, le nombre de formations/participants auxdites formations et le nombre de têtes de bétail/ruches, etc. distribuées. La collecte de données durant la mise en œuvre du projet mesurait les changements dans le nombre de participants au projet et l'augmentation ou la baisse du nombre de têtes de bétail/ruches pour l'apiculture. Certains projets ont également enregistré les difficultés observées dans l'adoption et la mise en œuvre du projet, données qui pouvaient par la suite être utilisées pour modifier les méthodes du projet (gestion adaptative). Un projet financé par le CARPE (ID 6) a mentionné spécifiquement qu'il utilisait le format de rapport des petits projets du CARPE pour évaluer la mise en œuvre du projet.

Changements dans le comportement de chasse

Sur les quinze (15) projets étudiés ici, seuls quatre (4) projets (ID 1 (1) et (2); 2; 4) ont procédé au suivi de l'impact de la mise en œuvre du projet sur le comportement de chasse. Les deux (2) premiers (ID (1) et (2)) étaient des projets visant à promouvoir de nouvelles activités qui faisaient partie du grand projet financé par le FEM visant à réduire les menaces qui planent sur le Parc national de Ruvubu. Parmi les autres éléments, figuraient la création d'une zone tampon et le renforcement des moyens de détection et de répression des cas de violation de la loi à l'intérieur de l'AP. Dans le cadre de ce grand projet, les niveaux de chasse à l'intérieur du parc national et les niveaux de commerce de viande de brousse dans les villes voisines ont été documentés, et les résultats préliminaires font penser à une réduction de la chasse pendant la durée du projet.

Toutefois, comme le projet visant à promouvoir de nouvelles activités de subsistance faisait partie d'un projet plus global, il est difficile de déterminer le niveau de l'impact de la composante des moyens de subsistance sur le changement. Projet ID 2 a été mis sur pied après la création d'une aire de conservation, le Lebiale Highlands Conservation Complex (complexe de conservation des hautes terres du Lebiale), et des projets visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs ont été mis sur pied pour protéger les populations de grands singes à l'intérieur du complexe d'AP et comme forme de dédommagement des populations locales pour la perte d'accès aux AP. Les questionnaires dans les villages d'étude laissent entendre que la chasse des espèces cibles a considérablement baissé – toutefois, une fois de plus, il est difficile de séparer l'impact de la création de l'AP de celui des projets visant à promouvoir de moyens de subsistance alternatifs. Projet ID 4, à l'intérieur du Lebiale Highlands Conservation Complex (complexe de conservation des hautes terres du Lebiale), a fait des entretiens semi-structurés avec les participants une fois par an afin de voir comment leurs efforts de chasse avaient changé. Le projet a également fait des entretiens informels avec les membres de la communauté pour déterminer comment la chasse des espèces de singes primates changeait. Les résultats de ces enquêtes suggèrent également que la chasse des espèces cibles a été réduite.

Résultats socio-économiques

Les mêmes quatre (4) projets qui ont mesuré les changements dans le comportement de chasse ont également réalisé des études socio-économiques pour vérifier si les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance avaient profité aux participants aux projets. Les deux (2) premiers projets (ID 1 (1) et (2)) ont montré que l'apiculture a augmenté les revenus des participants et que le taux de scolarisation des familles des participants a augmenté. La composante « élevage de chèvres » a entraîné une légère augmentation des revenus, mais le temps de production de chevreaux signifiait que l'élevage de chèvres pourrait générer plus de bénéfices à long terme. De la même façon, l'impact de l'élevage de vaches ne pouvait pas bien être évalué au cours des 3 années depuis le début du projet, et cet élevage pourrait montrer plus de bénéfices à long terme. Le deuxième projet (ID 2) n'a pas encore analysé ses données socio-économiques. Un autre projet (ID 4) a recueilli des données socio-économiques une fois par an pendant sa mise en œuvre (ces données doivent encore être analysées d'une manière exhaustive), mais la personne interrogée était de l'opinion que le projet avait besoin de plus de temps pour se développer avant que son impact réel ne puisse être mesuré. En outre, il serait intéressant de faire une étude de suivi socio-économique qui permettrait de comparer les nouvelles données avec les données de base.

Résultats écologiques

Seules deux (2) études (ID 2; 5) ont mesuré les résultats écologiques. Le premier projet a recueilli des données sur les populations d'espèces cibles (grands singes) à l'intérieur du « Highlands Conservation Complex » du Lebiale (ID 2) au moyen de techniques de piégeage photographique. Les analyses préliminaires indiquent une augmentation des populations cibles. Toutefois, il est difficile de séparer l'impact des moyens de subsistance de substitution offerts par ce projet de l'impact de la création de l'AP et des autres mesures de répression. La composante « moyens de subsistance de substitution » du deuxième projet (ID 5) fait partie d'un grand projet de planification de l'utilisation des terres, qui comprend le développement d'un réseau d'AP. Ce projet, qui a fait l'objet d'une brève analyse dans les lignes qui précèdent, met l'accent sur la réduction de la chasse et de l'empiètement agricole et procède au suivi des changements dans l'utilisation des terres à travers les techniques de télédétection (résultats pas encore disponibles). À l'intérieur des AP, les populations d'espèces cibles sont suivies, mais une fois de plus, l'impact

des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance (séparé de l'impact de la création de l'AP) ne peut pas être facilement évalué au moyen de ces données.

En général, peu de projets ont mesuré les résultats du projet. Sur les 15 projets, un seul (ID 2) a mesuré les changements dans le comportement de chasse, les résultats socio-économiques et écologiques du projet, ainsi que les méthodes utilisées. Les résultats atteints par ce projet ne sont pas encore publiés. Les projets recueillant les données sur les résultats avaient tendance à faire partie de projets plus vastes à l'intérieur d'un paysage contenant des AP (ID 1 (2); 2; 5) ou relevaient d'une étude universitaire (ID 4). De nombreux gestionnaires de projet ont relevé l'absence de suivi comme un obstacle à la gestion et ont laissé entendre que les faibles ressources financières allouées sur de courtes périodes empêchaient un suivi organisé des résultats (comme décrit dans la section 3.2.2, de nombreux projets avaient de faibles ressources budgétaires sur de courtes durées (1 à 2 ans). En outre, après n'avoir reçu que quelques années de financement, de nombreux projets étaient à une phase où le suivi des résultats aurait absorbé leurs bénéfices à long terme. Les gestionnaires de projet ont souligné que même si les subventions s'étalaient sur une à deux années, les résultats ne pourraient être visibles qu'à partir de la 4^{ème} ou de la 5^{ème} année, période à laquelle le financement du projet serait déjà achevé.

5.2.9 Pérennité du projet

Plusieurs facteurs peuvent être pris en compte dans la pérennité des projets à long terme, et les projets étudiés ont mis en œuvre diverses stratégies dans l'espoir d'augmenter leur durée de vie. Comme nous l'avons dit dans la section 3.2.4, la plupart des projets ont été soit mis sur pied par les populations locales elles-mêmes ou mis sur pied pour être gérés par les groupes communautaires. Sur les 14 projets ne recevant plus de fonds, douze (12), selon les déclarations des gestionnaires de projet, poursuivent leurs activités à divers degrés (surtout à une échelle bien réduite) ; 1 projet a mis fin à ses activités (ID 9), et dans un autre (DABAC, ID 8), sur les antennes du Gabon, du Congo et du Cameroun, seule celle du Cameroun semble avoir poursuivi ses activités sans l'appui extérieur. Un (1) gestionnaire de projet n'était pas sûr du statut du projet (ID 10).

Les gestionnaires de projet ont positivement répondu quant à la poursuite des projets, même à une échelle réduite, et certains étaient à la recherche de fonds supplémentaires pour l'expansion du projet en termes de temps et d'espace. Il a été démontré que la pérennité du projet est liée au niveau de participation et d'autonomisation des communautés dans un projet (Persha et al., 2011; Ostrom, 1990), et l'échelle locale où bon nombre de ces projets ont été conçus et gérés pourrait, en partie, expliquer la durée de ces projets visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs malgré les moyens budgétaires insuffisants dont ils disposaient souvent. Toutefois, au moment de l'entretien, bon nombre de projets ne venaient juste que d'épuiser leur financement (au cours de la dernière année ou des 6 derniers mois), et il faudra davantage de temps pour déterminer entièrement la pérennité du projet. Par ailleurs, la sélection des personnes interrogées dans le cadre de cette étude est susceptible de faire la part belle à celles qui sont encore impliquées, dans une certaine mesure, dans ces projets, et sont, par conséquent, plus faciles à repérer et plus prédisposées à répondre aux questions.

Diverses autres mesures ont été prises par les projets dans l'espoir d'étendre leur pérennité. A titre d'illustration, pour améliorer sa viabilité financière, le projet ID 2 développe un Fonds de protection des forêts, dans lequel la communauté contrôlerait 70% des fonds, et l'ONG de supervision, ERuDeF, 30%. Ce fonds renouvelable vise à (1) soutenir les comités villageois de conservation, qui ont été mis sur pied par les pouvoirs publics pour permettre aux populations d'appuyer les efforts des pouvoirs publics dans le domaine de la conservation ; et (2) offrir des prêts de microcrédit ou soutenir les villageois qui ont besoin d'une assistance économique. Avec l'augmentation du nombre d'adhérents du fonds, entraînant ainsi l'augmentation de ses

ressources financières, le fonds devrait pouvoir connaître une expansion, soutenir de nouveaux membres et poursuivre son expansion.

Les projets ID 3 et 7 ont élaboré des mécanismes pour étendre les bénéficiaires du projet aux nouveaux participants, au moyen de porcelets et de chevreaux. Dans le projet ID 3, un mécanisme « passez le porcelet » est utilisé dans lequel ceux des fermiers dont les porcs ont mis bas donneront un porcelet de leur portée à un nouveau participant, entraînant ainsi l'expansion du projet. Le projet 7 a adopté une approche semblable en utilisant des chèvres plutôt que des porcelets. Malheureusement, le succès de ces projets a cependant été limité, en partie, par les membres non désireux de partager la progéniture de leurs animaux, ou, dans certains cas, en raison de la mortalité élevée dans leur troupeau, due à des maladies telles la peste porcine.

Un autre facteur perçu, en grande partie, comme ayant eu un impact positif sur le projet a été l'existence, dans le passé, d'une activité de subsistance de substitution à laquelle s'ajoute la présence d'un marché du produit concerné. Si les communautés pratiquaient déjà l'élevage d'animaux, elles ont été outillées pour être plus à même de mieux mener cette activité après la fin du projet étant donné qu'elles maîtrisaient désormais les techniques nécessaires et leur état d'esprit les prédisposait à accepter de telles activités. L'accès au marché est un autre facteur qui accroît la pérennité, car plus les participants peuvent vendre, plus de revenus peuvent être générés par les activités. A titre d'illustration, le projet ID 11 (2) a grand espoir que l'accès facile au marché des grandes villes accélérera la rentabilité de l'élevage porcin dans le village.

Le projet ID 11 (2) a également constaté que la diversification des activités dans la région du projet pouvait augmenter la pérennité du projet.

A Okiéné, je crois que c'est quelque chose qui ira loin [...] En dehors de l'élevage, ils sont aussi dans l'activité agricole et donc, il y a un point qui va encore leur permettre de diversifier les sources de revenus. (Projet ID 11, 11 février 2013,)

Lorsque les populations ont de nombreuses possibilités de petits boulots, le préjudice économique est moins grave en cas d'échec ; par conséquent, cette situation ne les pousse pas à revenir immédiatement à la chasse. Le projet ID 1 a également relevé qu'une diversification des activités en termes de temps nécessaire pour que leurs résultats deviennent tangibles peut être une stratégie efficace pour atteindre la pérennité. En offrant aux participants des espèces à reproduction rapide, telles que les porcs, et les espèces à reproduction lente, comme les vaches, ils peuvent tirer des revenus des porcs de manière plus immédiate en attendant que les vaches s'établissent mieux et en tirer de plus grands profits plus tard.

Les facteurs fréquemment cités comme ayant un impact négatif sur la pérennité du projet étaient principalement liés au financement et aux échéanciers des projets liés aux fonds et aux bailleurs de fonds. Les petits montants financiers et les courts échéanciers alloués aux projets n'étaient pas de nature à apporter un soutien réaliste à la viabilité à long terme d'un projet visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance qui pourrait réellement avoir un impact plus important. L'éloignement géographique d'une zone était également considéré comme un facteur pouvant réduire la pérennité d'un projet. Non seulement il est difficile de mettre sur pied des projets dans de telles zones, car le transport du matériel et du personnel est difficile et coûteux, mais les zones reculées souffrent souvent du manque d'accès aux marchés, ce qui est essentiel pour s'assurer de la pérennité d'un projet dans l'avenir. Les activités de subsistance qui nécessitent une importante expertise technique et un appui externe (par exemple, des vétérinaires) pourraient également rendre plus difficile l'atteinte d'une pérennité à long terme, surtout dans les zones reculées.

6 Discussion

6.1 Caractéristiques générales des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance dans la région d'Afrique centrale

Depuis les premiers efforts déployés pour lutter contre la chasse de viande de brousse par les projets visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs dans les années 1990, de telles interventions se sont multipliées dans l'ensemble de l'Afrique centrale. La présente étude a repéré plus de 60 projets dans la région et il est possible qu'il y en ait beaucoup plus. En raison des méthodes de collecte de données utilisées dans la présente étude, il est probable que les projets des secteurs public et privé soient sous-représentés. Ces organismes étaient moins susceptibles d'être destinataires des serveurs des listes de diffusion contactés par la présente étude ; il est aussi possible qu'ils soient moins enclins à répondre à la demande d'information formulée par l'étude. Les projets et les organismes d'exécution recensés par la présente étude pourraient, par conséquent, quelque peu s'orienter vers les ONG. Néanmoins, les projets recensés ici fournissent d'innombrables indications précieuses sur les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance et permettent de tirer de nombreux enseignements importants.

A titre d'illustration, la présente étude a montré qu'un certain nombre de différents organismes ont été chargés de la mise en œuvre d'un large éventail de projets. Si les ONG internationales étaient les plus nombreuses parmi les exécutants de projet (n=27), elles étaient suivies de près par les ONG locales (n=24). Ces données suggèrent à un degré élevé de localisme dans les projets, surtout lorsqu'on considère que 22 projets étaient exécutés par plus d'une ONG, ce qui veut dire que bon nombre des ONG internationales avaient probablement un rôle qui allait au-delà de l'appui aux ONG locales.

Dans ces nombreux projets, un large éventail d'activités de subsistance de substitution ont été utilisées, allant de l'apiculture à l'élevage d'aulacodes, en passant par l'horticulture potagère et l'élevage. Toutefois, comme le démontre le sous-ensemble d'entrevues clés, jusqu'à ce que le S&E formel et organisé soit appliqué de façon régulière tout au long des projets, il sera pratiquement impossible de déterminer les alternatives qui ont le plus de possibilités de succès ainsi que les conditions nécessaires à ce succès.

Les plus fortes concentrations de projets ont été observées en RDC (n=18), au Cameroun (n=17) et en République du Congo (n=14). Cette situation peut être liée aux pays ayant des structures légales en place qui permettent une gestion décentralisée des terres et la création de groupes communautaires (Roe et al., 2009), et une étude plus poussée de l'impact de la décentralisation sur la prolifération des activités de subsistance de substitution et de l'impact des projets est nécessaire.

6.2 Financement des projets

Sur les quinze (15) projets étudiés plus profondément grâce aux entretiens avec les informateurs clés, la majorité était des projets à petite échelle, dotés de très petits budgets et ayant de courts échéanciers de financement. L'insuffisance de fonds et la durée moyenne des cycles de financement des projets, qui s'évaluaient souvent sur une ou deux années, ont été mentionnées comme étant les principaux obstacles à la mise en œuvre et aux résultats potentiels des projets. Malheureusement, les faibles ressources budgétaires allouées aux projets et les courts cycles de financement semblent être les principaux obstacles souvent mentionnés systématiquement par les praticiens de la conservation (Balmford and Whitten, 2003). S'il n'y a pas assez de fonds pour être, au départ, capable de recruter assez de personnels, acheter le matériel nécessaire pour le projet et impliquer un grand nombre de personnes dans les activités, l'impact que peut créer un

projet sera fortement limité indépendamment de l'observation de tous les principes d'une bonne gestion et du renforcement du pouvoir d'action des communautés.

Si douze (12) projets parviennent à poursuivre leurs activités à divers degrés après le financement, elles le font surtout à une échelle très réduite. Étant donné que la plupart de ces projets éprouvaient déjà des difficultés à bien s'implanter lorsqu'ils recevaient des financements, la probabilité de voir bon nombre d'entre eux simplement disparaître au fil du temps est malheureusement élevée. La conception de solutions de financement qui offrent des niveaux réalistes de soutien et s'étalent sur de plus longues durées est, par conséquent, cruciale pour donner aux projets visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs une réelle possibilité de réussir.

6.3 Organisations et partenaires du projet

La quasi-totalité des 15 projets ont été mis en œuvre par des groupes et des organisations locaux ou par des ONG nationales, ce qui montre un haut degré de localisme. Ce localisme élevé peut être perçu comme étant positif, car les organisations locales connaissent mieux les problèmes des communautés locales, augmentant ainsi la probabilité que les projets représentent les priorités locales et servent au mieux leurs intérêts plutôt que de leur imposer des valeurs extérieures. Par ailleurs, les obstacles à l'accès pourraient être réduits dans les projets gérés par les organisations locales, car les décisions sont prises et les réunions se tiennent dans la zone du projet. Cette sensibilité accrue aux conditions locales peut potentiellement conduire à une plus grande durabilité du projet non seulement parce que les communautés auraient le sentiment d'avoir un plus grand pouvoir d'action, mais aussi parce que les projets pourraient moins dépendre des personnels extérieurs et d'autres ressources extérieures.

Si la plupart des projets ont collaboré avec les pouvoirs publics à un certain moment, cette interaction n'a jamais consisté en un appui financier et se limitait, à de rares occasions, à un appui logistique pouvant vraiment être considéré comme ayant un impact sur la mise en œuvre du projet. Même si un soutien financier et logistique accru des pouvoirs publics de l'Afrique centrale améliorerait considérablement les chances de succès des projets, de nombreux gouvernements de la région n'ont simplement pas les moyens de fournir cet appui. En outre, de nombreux pays de l'Afrique centrale, excepté le Cameroun et la RDC, n'ont pas la législation appropriée pour déléguer la gestion des terres aux groupes communautaires locaux (Roe et al., 2010).

Par ailleurs, les capacités des divers gouvernements en matière de détection et de répression des cas de violation de la loi faunique sont faibles, et dans de nombreuses régions, les activités de surveillance et d'application de la loi n'existent pas. Il faut considérablement améliorer les capacités des gouvernements en matière de détection et de répression des cas de violation de la loi dans bon nombre de pays du CARPE si l'on tient à réduire les niveaux de la chasse commerciale (qui est souvent pratiquée ou organisée par des chasseurs commerciaux « extérieurs » n'ayant aucun lien avec les villages locaux) :

Ce ne sont pas des gens qui se sont levés le matin avec leurs lances ou leurs sagaies pour aller chasser l'éléphant. Non. Ce sont de gros moyens mis en place, surtout dans le contexte de notre contrée, par les autorités militaires, des généraux, des colonels des armées, qui envoient des gens pour faire ce travail [...] Donc, le problème du braconnage et de la surexploitation dans notre milieu, c'est un problème à prendre, pas au niveau seulement des communautés, c'est d'abord à prendre au niveau de l'Etat. (Projet ID 6, 25 juillet 2012)

Si le problème de la chasse commerciale pratiquée par des personnes vivant en dehors des villages locaux n'est pas résolu, l'impact que les projets communautaires visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance espèrent avoir demeurera très limité et les populations fauniques des zones environnantes continueront à baisser.

6.4 Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets

Les entretiens réalisés pour la présente étude laissent entendre que la majorité des gestionnaires de projet comprennent et prennent en compte la nécessité de la consultation et de l'implication des communautés dans la gestion des projets. L'interprétation des entrevues avec gestionnaires de projet peuvent laisser entendre que, pour certains projets, on est parvenu à la « participation interactive » (Pimbert et Pretty, 1997), qui :

Permet aux populations de participer à l'analyse commune, qui conduit à des plans d'action et à la formation de nouveaux groupes locaux ou au renforcement de ceux qui existent. Elle a tendance à impliquer des méthodologies interdisciplinaires qui cherchent de multiples perspectives et utilisent des procédés d'apprentissage systématiques et structurés. Ces groupes prennent le contrôle des décisions locales, et, de cette manière, les populations ont intérêt à maintenir les structures ou les pratiques.

L'engagement communautaire et participatif permet aux projets non seulement de renforcer le pouvoir d'action des populations locales, mais également de favoriser le développement d'une activité qui soit sensible au contexte culturel local. Selon une certaine opinion, il existe un lien étroit entre la compréhension des institutions et des cultures locales et l'adaptation à celles-ci, d'une part, et un plus grand nombre de projets GCRN réussis, d'autre part (Waylen et al., 2010; Ostrom, 2009).

Toutefois, l'utilisation des entretiens avec les gestionnaires de projet à elle seule pour déterminer les niveaux de consultation des communautés pose un sérieux problème et les entretiens avec les participants sont nécessaires pour obtenir une véritable évaluation des niveaux de participation et avoir une description plus détaillée de la structure et du recours aux groupes et aux comités communautaires. À notre avis, in-situ, les entretiens semi-structurés avec les participants aux projets et les non-participants constituent les meilleurs outils disponibles pour la compréhension de la participation communautaire, et nous recommandons vivement que les entretiens avec les gestionnaires de projet soient suivis des entretiens avec les participants pour une meilleure compréhension des niveaux de la participation communautaire.

6.5 Théorie du changement apporté par le projet

La majorité des projets de la présente étude ont étudié les causes de la chasse et la manière dont les activités de subsistance de substitution pourraient changer les comportements de chasse. Dans de nombreux cas, les gestionnaires de projet étaient originaires de la région/zone de projet (voir section 3.2.3) et pourraient, par conséquent, connaître les principales causes de la chasse malgré un manque de collecte formelle des données de base.

Toutefois, même si les projets ont été conçus pour changer certains comportements de chasse, la majorité des études se sont limitées à l'émission d'hypothèses (c'est-à-dire que la fourniture de nouveaux revenus réduira le nombre de chasseurs se rendant dans les forêts) et n'ont pas franchi l'étape de la vérification de ces hypothèses par le suivi des changements dans les comportements de chasse. Bon nombre des projets ont ciblé les activités susceptibles de fournir la même

quantité de protéines/revenus que la chasse et ont supposé que les participants abandonneraient la chasse pour se consacrer l'activité de substitution plutôt que de simplement ajouter une nouvelle activité à celles qui existaient déjà telles que la chasse (activité supplémentaire). Dans le cas des alternatives telles que l'élevage bovin ou l'apiculture, ceci pourrait être une fausse hypothèse, car ces deux activités laissent suffisamment de temps pour la chasse ou/et peuvent être exercées par des non chasseurs, où la participation est ouverte à tous. Il se peut que les projets n'aient pas pu vérifier leurs hypothèses (à travers le suivi des comportements de chasse) en raison des très courts délais de financement (les rapports mettant l'accent sur les extrants plutôt que sur les résultats des projets) et les petits budgets s'attelaient à s'assurer que les activités de subsistance étaient offertes aux communautés, plutôt que de vérifier si ces activités avaient quelque impact.

Les buts et objectifs d'un projet visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs sont susceptibles d'être interprétés différemment par les gestionnaires de projet et les participants des communautés. En conséquence, la théorie du changement (TC) pour ces deux groupes peut différer de manière significative. A titre d'illustration, l'hypothèse émise pour le projet d'élevage de chèvres (Figure 1), les gestionnaires de projet considèrent le but du projet comme étant la réduction de la pression exercée par la chasse sur les populations de proies. Selon la TC, en offrant des chèvres aux chasseurs, ceux-ci consacreront plus de temps à l'élevage de chèvres et les chèvres fourniront un produit de remplacement de la protéine et/ou du revenu fourni par la viande de brousse. La réduction du temps consacré à la chasse, associé à la nouvelle source de protéines/revenus, réduira la quantité des activités de chasse. Toutefois, en comparaison, la communauté pourrait considérer le but du projet comme étant l'amélioration du niveau de vie des ménages de la communauté. Dans ce cas, selon la TC, l'élevage de chèvres, effectué en même temps que les activités de chasse (et peut-être par différents membres de la communauté), fournira une source supplémentaire de protéines et/ou de revenus aux ménages locaux, augmentant ainsi les sources d'aliments et de revenus dont ils disposent et améliorant ainsi le niveau de vie des ménages. La compréhension et le regroupement des différentes opinions sur les buts du projet et la théorie du changement sont, par conséquent, essentiels au succès du projet.

Accès aux marchés

L'accès aux marchés constitue l'un des aspects importants pour le développement de projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance, comme l'ont relevé de nombreux gestionnaires de projet interrogés dans le cadre de la présente étude. L'éloignement des marchés aura un effet sur le prix des marchandises (Lambin, 1994), car, même si même si les coûts de transport sont bas dans les pays industrialisés, ils peuvent encore demeurer élevés dans les pays en développement (Megevand and World Bank, 2013; Africa Infrastructure Country Diagnostic, 2013; Pourtier, 1984). Les coûts de transport peuvent, par conséquent, avoir un grand impact sur le prix de vente d'un produit sur un marché. Ces prix sont étudiés par les économistes depuis les années 1800 lorsque von Thünen publia ses modèles sur « Isolated States » (Etats isolés) (Hall, 1966),³ qui, en termes plus simples, étudie la manière dont l'utilisation des terres change (en fonction de l'éloignement des marchés et de l'accès aux moyens de transport) et dont les coûts de transport augmentent en raison de l'éloignement des marchés.

En Afrique centrale, dans les forêts reculées en zone rurale, les systèmes de transport ont un grand impact sur le prix des produits de base. Les prix peuvent varier en fonction des saisons, comme en saison pluvieuse où les routes deviennent quasiment impraticables, ou en fonction des

³ Ce modèle continue d'être utilisé dans les manuels classiques (Mäki, 2011).

personnes qui assurent l'entretien de la route (par exemple, les compagnies forestières). Les compagnies forestières jouent parfois un rôle important dans l'entretien des routes dans les zones reculées où les États n'assurent pas l'entretien des routes. Toutefois, si une compagnie forestière entretenant la route abandonne une zone où un projet visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs dépend du transport qui y est associé, les coûts de l'accès aux marchés augmenteront probablement et le transport pourrait même cesser. Pour cette raison, une analyse coût/avantages devrait inclure non seulement le prix de vente de la marchandise mais également les coûts de transport de la marchandise vers les marchés à différentes périodes de l'année.

Si les ONG accordent souvent la priorité aux buts environnementaux ou sociaux lors de la mise sur pied des projets contenant des aspects commerciaux, le succès commercial du projet sera probablement secondaire (Elson, 2012). Dans de nombreux cas, l'appui aux projets visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs consiste en l'achat des équipements pour le démarrage ou en les conseils (avis) d'un expert (par exemple, les services vétérinaires), mais quand l'appui au projet prend fin, des doutes subsistent quant à la poursuite du projet ou quant à la façon d'atteindre le succès commercial. Lors de l'étude des obstacles au succès des projets forestiers contrôlés par les populations locales, il a été constaté que : « Les dons d'équipements ou les prêts souples sans conditions étouffent la viabilité qui sous-tend les affaires » (Elson, 2012: 26). Travailler avec des partenaires qui connaissent bien les affaires, le commerce ou le développement augmentera probablement le succès d'un projet visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs dans le long terme, surtout par l'appui à l'élaboration de plans d'activités simplifiés, la réalisation d'analyses de marché, la prise en compte de l'accès aux marchés, et la garantie d'une stratégie de sortie. Dans la présente étude, un certain nombre de personnes interrogées (Projet ID 1 (2); 4; 5; 11 (2)) ont mentionné l'importance de la prise en compte des marchés existants et de leur éloignement, et ont étudié la manière dont cette réflexion était intégrée dans les projets. Des analyses de marché plus approfondies et structurées sont généralement nécessaires lors de l'étude de faisabilité des projets visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs, et le soutien aux entreprises et les services d'entreprise devraient être offerts tout au long des projets pour renforcer la viabilité à long terme.

6.6 Sélection des participants au projet

La sélection des participants constitue un élément important de la conception des projets. Dans l'exemple hypothétique de l'élevage de chèvres (Figure 1), le but du projet est de changer le comportement des chasseurs en partie à travers la réduction du temps consacré à la chasse. Par conséquent, dans ce cas, il serait important de cibler les chasseurs comme participants. Dans le cas du projet d'AWF en RDC (ID 5), selon la TC, les agriculteurs qui tiraient des revenus suffisants de la vente de cultures n'auraient pas besoin d'avoir recours à la mise sur pied de camps de chasse en forêt. Dans ce cas, les participants sélectionnés devraient, par conséquent, être des agriculteurs dont les activités de chasse sont connues lorsque les revenus sont bas.

Ne pas bien identifier les participants cibles peut mettre en péril le succès du projet. Bon nombre des projets évalués ici ont utilisé une approche non-ciblée, en permettant à tous les membres des communautés de participer aux activités des projets. Une telle approche peut conduire à une situation où les membres de la communauté décidant de s'impliquer dans les activités du projet ne sont pas ceux ayant le comportement que le projet vise à changer (par exemple, la chasse).

Les normes culturelles et les motivations personnelles auront un effet sur la catégorie de membres de la communauté qui participent à une activité. Dans de nombreuses cultures de l'Afrique centrale, l'élevage de petits animaux tels que les poulets et les aulacodes est considéré

comme une activité réservée aux femmes et, par conséquent, l'introduction de telles activités, tout en étant une éventuelle source de revenus et de protéines supplémentaires pour les ménages pratiquant la chasse, ne pourrait qu'offrir une activité supplémentaire aux femmes (des ménages) et auraient un faible impact sur le comportement de chasse des hommes. Le projet apicole du Lebialem (ID 4) a permis de constater que dans leur groupe cible de chasseurs, les chasseurs âgés (qui sont susceptibles d'avoir moins d'impact sur la forêt) cherchaient à diversifier leurs revenus à mesure qu'ils commençaient à se « retirer » du travail en forêt. Par conséquent, ils étaient plus susceptibles de participer au projet que les chasseurs plus commerciaux, ayant des prises de chasse plus élevées. Conséquence : il se peut que le projet, même s'il a ciblé les chasseurs, n'ait pas atteint les participants les plus susceptibles d'exercer un effet sur les populations de proies.

Les études de base qui identifient les groupes et les personnes dont le comportement a le plus grand impact sur les populations de proies comprennent les motifs de la chasse et estiment les coûts et bénéfices de leur participation au projet (c'est-à-dire les niveaux de revenus dont le projet a besoin pour compenser les revenus actuellement tirés de la chasse par le public cible), sont nécessaires pour bien séduire et sélectionner les participants.

6.7 Conditionnalité du projet et sanctions

Un certain nombre de projets examinés dans la présente étude visaient à réduire la pression exercée par la chasse sans conditions ni sanctions en offrant une activité de subsistance de substitution qui fournirait les revenus/protéines précédemment fournis par la chasse, tout en réduisant le temps consacré à la chasse. Toutefois, comme nous l'avons mentionné dans les lignes qui précèdent, il y a un risque que, sans implications des sanctions, les chasseurs ou les ménages pratiquant la chasse puissent considérer l'activité de subsistance offerte comme une source supplémentaire plutôt que source de remplacement (Baral et al., 2010) ont créé une liste de 15 meilleures pratiques pour les PCDI, identifiés à partir d'une analyse documentaire des succès et des échecs de ces projets (voir la section « Recommandations » pour d'amples détails). Parmi ces pratiques, ils soulignent l'importance de l'application des sanctions :

L'application de la loi est toujours nécessaire. Elle serait commode si une conception efficace des projets excluait la nécessité d'une exécution des projets. Toutefois, ce n'est presque jamais le cas. En Indonésie, l'application des lois et de la réglementation a eu un très grand impact sur le succès final des PCDI (Wells et al., 1999). Même avec la participation des communautés aux projets, les menaces et la nécessité d'appliquer la loi existeront toujours.

Le coordinateur du projet pilote de l'Initiative apicole du Lebialem (ID 4) a expliqué que même si l'apiculture était destinée à fournir des revenus utiles aux chasseurs locaux, cette initiative pourrait ne pas conduire à une réduction de la chasse sans suivi du projet et sans respect des conditions :

Même si on fait de notre mieux pour que le niveau des revenus tirés de l'apiculture soit comparable à celui des revenus issus de la chasse de la viande de brousse, il existe toujours de fortes possibilités pour eux [les chasseurs] de pratiquer les deux activités [...] Sans l'application des sanctions pour faire respecter les conditions, le but du projet [réduction de la chasse] ne sera jamais atteint. C'était toujours sur la base de la bonne volonté et nous n'avons jamais eu une composante « application de la loi ». Donc non, jusqu'à ce qu'il y ait application de la loi, il a toujours un lien subtil entre la bonne volonté et l'action. (Projet ID 4, 31 janvier 2013, traduit de l'anglais)

Certains projets ont offert de nouveaux moyens de subsistance pour compenser la réduction de l'accès à la forêt (création d'une AP), ou comme mode de dédommagement des populations locales pour l'application de la réglementation faunique en vigueur, au lieu de passer un accord de contrepartie. Dans ce cas, les conditions et les sanctions sont extérieures au projet. Tous les pays faisant l'objet de la présente étude ont une réglementation faunique précisant les espèces qui peuvent être chassées légalement, les méthodes pouvant être utilisées, les périodes des saisons ouvertes et interdites pour la chasse et les conditions pour la chasse de subsistance dans les territoires des villages. En théorie, les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance pourraient être conçus pour faciliter le respect de ces lois par les communautés locales (et réduire leurs répercussions sur les activités de subsistance) et, par conséquent, les conditions et sanctions extérieures (respect de la loi en vigueur et des pénalités appliquées à l'échelle nationale en cas de chasse illégale) pourraient être appliquées. Dans la pratique, cependant, de nombreux pays de l'Afrique centrale disposent de très peu de moyens pour faire respecter les lois forestières et fauniques (Roe et al., 2009) et la compréhension des lois sur la chasse (souvent trop complexes) parmi les populations rurales peut être faible (Coad, obs. perso.). Dans ces conditions, l'application des lois sur la chasse à l'échelle nationale devient une conditionnalité qui n'a pas de poids pour un projet et, avec un faible risque d'être pénalisés, les participants aux projets peuvent bien continuer à pratiquer la chasse.

Comme l'a expliqué un gestionnaire de projet (ID 7), l'application des lois nationales comme conditions peut également avoir des conséquences négatives involontaires dans les zones où les projets sont trop petits pour offrir des moyens de subsistance à tous les villageois, les lois nationales s'appliquant à l'ensemble de la population :

Nous ne pouvons pas être trop rigoureux envers ces gens-là, parce qu'on n'a pas pu équiper tout le monde. On n'a pas donné les moyens, on n'a pas donné des bêtes à tout le monde. Si on les sanctionne, c'est comme si on les envoie à la mort [...] Donc, on ne peut pas les sanctionner comme ça mais on les encadre par la sensibilisation. Si nous renforçons notre projet et qu'on voit que celui à qui on a donné le géniteur, qu'il fait la chasse, à ce moment-là on peut le sanctionner. Celui à qui on n'a pas donné de géniteur, celui à qui on n'a rien donné, on ne peut pas être très rigoureux. (Projet ID 7, 29 juillet 2012)

Trois (3) des quinze (15) projets de la présente étude ont appliqué les conditions avec des sanctions internes mais aucun de ces projets n'a jamais appliqué ces sanctions. Dans ces cas, c'est peut-être parce que tous les participants aux projets ont respecté les conditions du projet. Toutefois, les projets peuvent aussi souffrir des faibles niveaux de suivi de respect des conditions, et si ces conditions sont violées tandis que le non-respect est systématiquement non découvert/ignoré, le non-respect s'amplifiera.

Pour tous ces projets, l'évaluation du respect ou du changement du comportement de chasse est crucial pour vérifier si les projets atteignent leurs objectifs et afin d'opter pour une gestion adaptative. Les chasseurs qui signent les protocoles d'accord mais ne sont pas sanctionnés pour violation de ce protocole réduisent-ils leurs activités de chasse ? La menace de sanctions externes (ex., amendes en cas de chasse illégale), associée à l'offre d'activités de substitution aux communautés environnantes, réduit-elle la chasse dans les AP ? L'application de la réglementation nationale sur la chasse a-t-elle des répercussions négatives sur les villageois participants aux projets ? La menace d'être écarté du projet constitue-t-elle une sanction suffisante pour changer le comportement de chasse ? Sans le suivi du changement dans le comportement de chasse, les projets ne sont pas en mesure de vérifier si leurs conditions et sanctions (ou l'absence de celles-ci) ont un impact sur les niveaux de chasse que le projet ciblait et si les conditions ont été fixées aux bons niveaux.

6.8 Suivi du projet

Le suivi des projets est crucial si les projets doivent comprendre leurs impacts et tirer des enseignements de leurs succès et échecs. Les études de base identifient les principaux utilisateurs des ressources que le projet vise à conserver (dans de nombreux cas, des populations spécifiques de proies ciblées par les chasseurs des villages) ; elles visent aussi à comprendre leurs motivations et leurs normes culturelles. En outre, le suivi de base assure un contrôle « avant et après » qui permet de mesurer l'impact du projet. Les études du comportement de chasse peuvent ensuite vérifier si les hypothèses de la « Théorie du changement » apporté par le projet sont respectées. En associant les données de base avec les données écologiques et les résultats socioéconomiques, ainsi que les mesures des intrants des projets, les gestionnaires de projet peuvent dire comment les intrants d'un projet ont eu des répercussions sur le changement écologique et socioéconomique.

Tous les projets évalués ici ont réalisé certaines activités de suivi des intrants de base des projets (tels que les budgets, le personnel, les équipements) et des extrants de ces projets (tels que le nombre de personnes formées, le nombre de participants, le nombre de têtes de bétail achetées et distribuées). Ceci peut être dû, d'une part, aux exigences de rapports des bailleurs de fonds (les données sur la mise en œuvre et la consommation sont souvent demandées dans le cadre des rapports de projets à l'intention des bailleurs de fonds – ex., le CARPE qui exige des rapports pour de petits projets – et la disponibilité de ces données peut déterminer le déblocage ou non de la prochaine part du financement destinée au projet), et d'autre part, au faible coût de collecte de cette information.

Toutefois, pour la majorité des projets évalués ici, le suivi du projet était insuffisant pour évaluer le succès du projet. Si la majorité a réalisé une certaine forme d'étude de base, peu avait utilisé la base comme référence pour mesurer les répercussions du projet. Seuls quatre (4) projets avaient des données disponibles sur les changements dans le comportement de chasse et deux (2) sur les résultats écologiques. Ces données ont été recueillies par les AP environnantes, pas dans le cadre du projet, et, par conséquent, les changements dans l'intensité de la chasse et dans les populations de proies dans l'AP créée par les changements dans la gestion de l'AP ne pouvaient pas être séparés des changements résultant des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance.

Il n'est pas surprenant que les quelques projets dans lesquels le suivi a été réalisé sont des projets liés à une AP où d'autres sources de financement à long terme et d'expertise sont disponibles. De nombreux projets sont également basés dans des zones présentant une haute valeur pour la conservation, et le suivi écologique/socio-économique peut être déjà en cours à proximité, surtout là où les projets sont situés près d'une AP. L'identification des projets voisins qui réalisent déjà le suivi peut fournir des ensembles de données utiles pour certains de ces projets, même si, comme nous l'avons mentionné, les changements dans les populations d'espèces dans les AP à proximité peuvent être dus aux changements dans la gestion de l'AP plutôt qu'aux effets des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance. Toutefois, en Afrique, pour de nombreuses AP, les mêmes efforts et le coût comme obstacle au suivi s'appliquent, il en résulte qu'il y a relativement peu d'AP qui ont recueilli des ensembles de données écologiques à long terme (Craigie et al., 2011).

Le coût, le temps et l'expertise nécessaires à la réalisation du suivi écologique auront constitué des obstacles à la bonne mise en œuvre des projets non situés à proximité d'autres projets de conservation (tels que les AP) bénéficiant d'un meilleur financement, qui pourraient recueillir ces données. Toutefois, le suivi socio-économique (comprenant des mesures du changement dans le comportement des chasseurs) ne doit pas être aussi fastidieux ou coûteux que le suivi écologique (même si les budgets de beaucoup de projets étaient tellement petits que même le suivi socio-

économique aurait absorbé une bonne partie des fonds disponibles pour la mise en œuvre).

Dans certains cas, la perception de la complexité, associée à un manque de formation, peut constituer un obstacle à la mise sur pied d'un programme de suivi. Dans ces cas, la fourniture de simples outils de suivi aux gestionnaires de projet pourrait aider à augmenter le nombre de projets réalisant le suivi de leur impact sur le comportement de chasse et les extrants socioéconomiques. Les boîtes à outils d'évaluation rapide (comme la boîte à outils de l'UICN pour améliorer les moyens de subsistance dans les forêts) peuvent facilement être adaptées pour réaliser le suivi du changement socio-économique. Le suivi des résultats de base pourrait être inclus comme composante obligatoire des rapports exigés dans le cadre des subventions (même si le financement et sa durée devraient être revus à la hausse pour prendre en compte ce travail supplémentaire). Nous recommandons le suivi des questions avec les gestionnaires de projet interrogés dans cette étude concernant ce qu'ils considèrent comme obstacles au suivi et leurs suggestions pour améliorer le suivi.

En tant que communauté de conservation, la collecte de l'information sur les succès et les échecs des projets actuels et passés est le seul moyen de commencer ensemble à comprendre « ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas » dans différentes situations et environnements, et de s'adapter en conséquence. Au départ, la présente étude a été conçue pour tirer certains de certains enseignements. Toutefois, le manque de S&E de projets à ce jour signifie que de nombreux projets sont incapables de bien évaluer leurs répercussions et, par conséquent, bon nombre de ces enseignements importants se perdent.

6.9 Viabilité

Dans les zones où le financement s'étale sur une courte période, les projets communautaires doivent travailler rapidement dans l'optique d'intégrer entièrement les activités dans la structure de la communauté afin de renforcer la viabilité, qui, d'après des études, a un lien avec le niveau de participation et d'autonomisation des communautés (Persha et al., 2011; Ostrom, 1990). En effet, la quasi-totalité des projets ont inclus la composante viabilité dans la conception initiale du projet, et la majorité avait entièrement confié la charge de la mise en œuvre des activités aux parties prenantes locales, souvent au début du projet, donnant ainsi aux communautés l'entière appropriation dès le début tandis que ceux en charge de les mettre en œuvre agissaient simplement comme services d'appui.

Le haut niveau d'appropriation communautaire pourrait expliquer pourquoi les activités de douze (12) des quinze (15) projets se poursuivent (même si c'est souvent à une échelle réduite). Toutefois, ce n'est qu'en 2011 que la majorité de ces projets ont cessé de recevoir des financements, rendant ainsi prématurées des conclusions concernant le long terme, surtout pour les projets qui n'ont pas mis en place d'autres mécanismes pour soutenir la viabilité (par exemple, les régimes d'aide « animaux » renouvelables – voir section 3.2.9 pour d'autres exemples).

7 Recommandations

Nos recommandations à l'intention de futurs organismes souhaitant mettre sur pied des projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance sont le reflet d'un grand nombre de publications antérieures qui ont dressé une liste de « meilleures pratiques » à observer pour les PCDI et d'autres projets de conservation. En termes de conseils généraux pour la gestion d'un projet, et dans le souci de ne pas répéter ce que d'autres ont dit de manière plus éloquente, nous vous suggérons de consulter les publications suivantes :

SALAFSKY, N., MARGOLUIS, R. and REDFORD, K., 2001. Adaptive management: a tool for conservation practitioners. Biodiversity Support Program, Washington, D.C.

BLOM, B., SUNDERLAND, T. and MURDIYARSO, D. 2010. Getting REDD to work locally: lessons learned from integrated conservation and development projects. Environmental Science and Policy, doi:10.1016/j.envsci.2010.01.002.

Dans la section suivante, nous donnons quelques recommandations préliminaires, plus spécifiquement en ce qui concerne les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance dont le but est de réduire la chasse.

7.1 Buts et objectifs du projet

La collecte des données de base devrait précéder la formulation des buts et objectifs. La collecte des données devrait chercher à savoir les comportements de chasse ayant le plus grand impact sur l'objectif de conservation (par exemple, la chasse au fusil ou le trappage en forêt ? Commerciale ou de subsistance ?), et identifiez les causes de ces comportements. Ces données peuvent ensuite être utilisées pour circonscrire les buts et objectifs du projet.

Les buts et objectifs du projet devraient être clairement définis. Ils devraient être :

- Compréhensibles : C'est-à-dire les gestionnaires de projet et les communautés ont la même interprétation des buts du projet.
- Mesurables : C'est-à-dire que les gestionnaires de projet devraient pouvoir vérifier si les buts ont été atteints.
- Réalistes et faisables : C'est-à-dire « une réduction de la chasse commerciale des espèces x, dans les villages y », plutôt que « la cessation de la chasse ».
- Les projets devraient prendre en compte l'échelle de l'intervention par rapport à l'échelle des menaces (en d'autres termes, le projet est-il susceptible d'avoir un grand impact sur la menace – offrir des alternatives aux chasseurs, dans un paysage ayant des centaines de chasseurs, aura un faible impact).
- Les projets doivent se situer dans un plus grand paysage (et s'en rendre compte). Les menaces extérieures (chasse commerciale) peuvent éclipser les menaces intérieures ciblées (chasse locale), rendant ainsi inefficace le projet.

7.2 Financement des projets

Les financements alloués devraient s'étendre sur des périodes plus longues pour permettre aux projets de bien se développer (par exemple, sur une durée de 5 ans, plutôt que sur une durée de 1 à 2 ans). L'appui au projet devrait être assez long pour permettre une bonne formation, l'appropriation par la communauté, le développement des activités de subsistance et le transfert du projet.

Les bailleurs de fonds devraient prendre en compte les limites des « petites subventions » et encourager les projets dont les buts sont réalistes, ou les projets qui s'appuient sur les efforts de conservation existants dans un paysage.

Le suivi des opportunités de financement peut être approprié pour les projets visant à promouvoir de nouveaux moyens de subsistance financés par de petites subventions (c'est-à-dire

les fonds de « démarrage », suivis des fonds de « continuation », à condition de procéder au suivi des résultats).

Des fonds devraient être alloués spécifiquement au suivi des projets (voir ci-dessous).

7.3 Organisations et partenaires du projet

Si possible, les projets devraient se situer dans le cadre des lois nationales sur la décentralisation/la gestion communautaire (il faut tirer parti de ce cadre juridique). Les projets devraient chercher à travailler en étroite collaboration avec les structures des collectivités territoriales décentralisées (régions) et des gouvernements nationaux, surtout dans les phases de conception et de mise sur pied des projets.

Les bénéficiaires des subventions des ONG locales devraient bénéficier d'un appui à la gestion et de la formation de la part des organismes donateurs (surtout en ce qui concerne la création de la TC d'un projet et du suivi du projet plus tard) ainsi que d'autres services d'appui technique (par exemple, les vétérinaires, les infirmiers).

Les organisations locales peuvent bénéficier de l'appui technique des ONG nationales et internationales travaillant dans le même paysage. Là où c'est possible, les donateurs et les organisations devraient chercher à regrouper de façon stratégique les projets travaillant dans la même zone, pour partager les ressources et les expériences.

7.4 Implication des communautés dans la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre des projets

Il est recommandé d'impliquer les communautés dans la gestion des projets durant la mise sur pied, la conception et la mise en œuvre du projet dans une approche vraiment participative et visant à renforcer leur pouvoir d'action.

L'équité du projet (coûts et bénéfices du projet pour les différents groupes, obstacles à la participation) devrait être prise en compte durant la conception et le suivi du projet. McDermott et al. (2011) proposent un cadre permettant de prendre en compte l'équité du projet.

Il est recommandé que les donateurs allouent des fonds pour couvrir la phase de transfert du projet/s'assurer que les fonds ne s'épuisent pas avant le transfert entier du projet aux populations locales.

7.5 Théorie du changement apporté par le projet

Les activités du projet devraient être basées sur une « Théorie du changement » (TC), conçue au moyen des données sur les causes de la chasse recueillies dans les études de base.

Les gestionnaires de projet devraient s'assurer que les gestionnaires et les participants travaillent à partir de la même TC (c'est-à-dire que les hypothèses de la TC du gestionnaire du projet sont vérifiées) en vérifiant les hypothèses de la TC dans le cadre du suivi du projet (voir section sur le suivi), et développent la TC en partenariat avec les communautés locales.

Choix des alternatives : Les alternatives à la chasse devraient être « de substitution » plutôt que « supplémentaires ». Le degré auquel une alternative devient 'supplémentaire' dépendra des caractéristiques de l'alternative, du choix des participants et du niveau d'application des sanctions.

Les projets visant à promouvoir une autre source de revenus doivent s'assurer qu'il existe une demande du marché pour le produit, et que les marchés appropriés existent, lors du choix du produit. Avant de décider de la mise en œuvre ou non d'un projet dans une zone donnée, il est recommandé de réaliser une analyse du marché qui évalue les coûts de transport, la fréquence du transport, les coûts de production, les coûts de démarrage (équipements, formation) et les bénéfices potentiels. Parmi les boîtes à outils disponibles pour l'évaluation du marché potentiel d'un produit, figure le rapport de la « Conservation Marketing Equation » de l'USAID (Travers et al, 2008).

7.6 Sélection des participants au projet

La sélection des participants devrait être déterminée dans le cadre de l'élaboration de la TC.

Il est recommandé que les projets travaillent avec ceux des membres des communautés qui auront plus de répercussions sur les espèces et l'écosystème cible. A titre d'illustration, si la chasse commerciale est la plus grande menace pour les espèces et l'écosystème cibles, il est recommandé d'identifier les membres des communautés qui pratiquent le plus la chasse commerciale, et de comprendre les motifs de leur comportement. Il est recommandé d'élaborer la TC du projet pour changer ces comportements.

Il est recommandé de comprendre clairement les répercussions du projet sur les non-participants (bénéfices et coûts) et de les atténuer, le cas échéant.

7.7 Conditionnalité du projet et sanctions

La plupart des projets (et surtout les accords de contrepartie) seront régis par des conditionnalités et des sanctions appropriées (internes ou externes, telles que les lois nationales sur la chasse).

Les conditionnalités et les sanctions doivent être élaborées et convenues en partenariat avec les communautés locales.

Le respect des accords doit être suivi et des sanctions appliquées si appropriées, en partenariat avec les communautés locales.

7.8 Suivi du projet

Il est recommandé d'élaborer un système de suivi (et de gestion adaptative) dès le début de la planification du projet.

Les buts et la TC du projet devraient être éclairés par des études socioéconomiques de base, pour :

Identifier les causes des comportements de chasse qui ont le plus grand impact sur les espèces et l'écosystème cibles, et à partir de ces données, déterminer les participants au projet.

Fournir une référence permettant de mesurer l'impact du projet.

Il est recommandé de réaliser le suivi du comportement tout au long du projet pour vérifier les hypothèses de la TC et l'impact du projet.

Il est recommandé de réaliser les études socioéconomiques à des étapes spécifiques du projet

pour mesurer l'appropriation du projet et l'impact du projet sur les moyens de subsistance (coûts et bénéfices) des membres des communautés. Il est possible de réaliser un suivi adéquat du projet avec de simples outils d'évaluation rapide, bon marché, tels que la boîte à outils de l'UICN pour l'amélioration des moyens de subsistance dans les forêts.

Les relevés écologiques nécessitent beaucoup de temps, d'investissements et un niveau élevé de formation. Toutefois, là où les projets sont situés dans des zones ayant une haute valeur pour la conservation (par exemple, à proximité d'une AP), le suivi pourrait déjà être en cours, et les coûts pourraient être réduits là où il est possible de regrouper des projets.

Les donateurs devraient assurer la formation et fournir un appui financier spécifique aux activités de suivi. L'évaluation des résultats du suivi devraient constituer une exigence des rapports.

Les donateurs devraient permettre des changements dans les buts et activités des projets. Sans cette souplesse, les gestionnaires de projet ne peuvent pas réagir aux résultats de leur programme de suivi et procéder à une gestion adaptative de leurs projets.

7.9 Pérennité du projet

Il est recommandé de prendre en compte un plan pour la pérennité à long terme du projet dans la conception du projet dès le début.

Les services apportant un appui aux aspects technique des activités de subsistance de substitution (ex., les vétérinaires) ainsi que des entreprises et des marchés (ex., les consultants d'entreprise) devraient être disponibles pour renforcer les bases du projet et assurer la pérennité à long terme par la formation. En ce qui concerne la formation, il est recommandé d'aider les participants dans la conception de simples plans d'activités qui peuvent guider la production, la commercialisation et la vente de produits dans les marchés locaux et régionaux.

Les opportunités de financements à court terme ne sont pas propices à la pérennité des projets – les financements devraient être disponibles sur une longue durée lorsque les projets présentent un potentiel.

7.10 Bilan

Avec plus de 60 projets visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs actuellement mis en œuvre en Afrique centrale, et l'appui continu des donateurs aux petits projets visant promouvoir des moyens de subsistance alternatifs, il est extrêmement urgent de comprendre si (et dans quelles conditions) ces projets ont vraiment un impact positif sur la conservation. En s'appuyant sur cette étude initiale, nous recommandons une étude plus approfondie des succès des projets actuels et antérieurs et des enseignements à tirer.

- Une évaluation comparative d'un plus grand nombre de projets en Afrique centrale et de l'Ouest, au moyen des documents de projet et des entretiens avec les gestionnaires de projet disponibles.
- Une analyse in situ de l'évaluation rapide de l'impact des projets, pour près de 10 projets actuellement en cours dans la région.
- Une évaluation in situ approfondie de quelques (2 à 3) projets étudiés (une telle évaluation est possible dans le cadre d'une thèse de PhD) au moyen d'une gamme d'outils de suivi.

Par ailleurs, il est recommandé que le CARPE augmente le niveau d'appui technique aux bénéficiaires du programme de petites subventions, dont beaucoup sont des ONG locales qui pourraient avoir moins d'expérience dans les domaines suivants: l'analyse de la TC, le développement des affaires, et la conception d'un plan de suivi. Dans ce cadre, il est recommandé de créer une boîte à outils pour les gestionnaires de projet, facile à utiliser, (comprenant les outils pour la conception des projets, la participation communautaire, le suivi des projets et le développement des affaires). Les méthodes de suivi pourraient être testées et adaptées dans le cadre des évaluations rapides et approfondies suggérées ci-dessus.

Compte tenu de l'incertitude qui entoure les projets visant à promouvoir de moyens de subsistance alternatifs et les longues durées qu'elles nécessitent, ces projets devraient actuellement être considérés comme une intervention stratégique et, dans le court terme, d'autres mesures, notamment l'application de la réglementation de la chasse dans les aires protégées, sont nécessaires pour maintenir ou stabiliser les populations animales.

8 Références

- ABERNETHY, K., COAD, L., TAYLOR, G., LEE, M. and MAISELS, F. 2013. The extent and ecological consequences of hunting in Central African rainforests in the 21st century. *Philosophical Transactions of the Royal Society, B*, 368(1625).
- Africa Infrastructure Country Diagnostic, 2013. Access to Service (Roads). Available from: <http://infrastructureafrica.afdb.org/models/canned/> [Accessed: 5 May 2013].
- BALMFORD, A. and WHITTEN, T., 2003. Who should pay for tropical conservation, and how could the costs be met? *Oryx*, 37(02), pp. 238 – 250.
- BAXTER, J. and EYLES, J., 1997. Evaluating Qualitative Research in Social Geography: Establishing ‘Rigour’ in Interview Analysis. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 22(4), pp. 505-525.
- BLOM, B., SUNDERLAND, T. and MURDIYARSO, D. 2010. Getting REDD to work locally: lessons learned from integrated conservation and development projects. *Environmental Science and Policy*, doi:10.1016/j.envsci.2010.01.002.
- CRAIGIE, I. D., J. E. M. BAILLIE, A. BALMFORD, C. CARBONE, B. COLLEN, R. E. GREEN and J. M. HUTTON (2010). “Large mammal population declines in Africa’s protected areas.” *Biological Conservation* 143(9): 2221-2228.
- DAVIES, R. April 2012: Blog post on the criteria for assessing the evaluability of a Theory of Change. <http://mandenews.blogspot.co.uk/2012/04/criteria-for-assessing-evaluability-of.htm>
- DRESSLER, W., BÜSCHER, B., SCHOON, M., BROCKINGTON, D., HAYES, T., KULL, C.A., MCCARTHY, J. SHRESTHA, K. 2010. From hope to crisis and back again? A critical history of the global CBNRM narrative. *Environmental Conservation*, 37(1), pp. 5-15.
- ELSON, DOMINIC, 2012. Guide to investing in locally controlled forestry. Growing Forest Partnerships in association with FAO, IIED, IUCN. The Forests Dialogue and the World Bank. IIED, London, UK. <http://pubs.iied.org/13565IIED.html>
- ERASMUS, T. HAMALJOUDE, D. SAMAKI, J. NJIKEU, M.T. NYAT, G.M. HOWARD, R. 2006. Honey and bee products market study. Bamenda: SNV. Available from <http://www.beesfordevelopment.org/uploads/Honey%20Marketing%20Study%20Final%20Report%20May%202006.pdf>
- FA, J.E. and BROWN, D., 2009. Impacts of hunting on mammals in African tropical moist forests: a review and synthesis. *Mammal Review*, 39(4), pp. 231-264.
- FA, J.E., PERES, C.A. and MEEUWIG, J., 2002. Bushmeat exploitation in tropical forests: an intercontinental comparison. *Conservation Biology*, 16(1), pp. 232-237.
- FERON, E.M., 1995. New food sources, conservation of biodiversity and sustainable development: can unconventional animal species contribute to feeding the world? *Biodiversity and Conservation* 4: 233-240.
- FERRARO, P.J. and PATTANAYAK, S.K., 2006. Money for nothing? A call for empirical evaluation of biodiversity conservation investments. *PLoS Biology*, 4(4), pp. 0482-0488.
- HALL, P. (ed.), 1966. Von Thünen’s Isolated State. An English Edition of *Der Isolierte Staat* by Johann Heinrich Von Thünen. First. Pergamon Press Ltd.

- HARRISON, R.D., 2011. Emptying the Forest: Hunting and the Extirpation of Wildlife from Tropical Nature Reserves. *Bioscience*, 61(11), pp. 919-924.
- JEPSON, P., 2005. Governance and accountability of environmental NGOs. *Environmental Science & Policy*, 8(5), pp. 515-524
- KAPOS, V., BALMFORD, A., AVELING, R., BUBB, P., CAREY, P., ENTWISTLE, A., HOPKINS, J., MULLIKEN, T., SAFFORD, R., STATTERSFIELD, A., WALPOLE, M. and MANICA, A., 2008. Calibrating conservation: new tools for measuring success. *Conservation Letters*, 1(4), pp. 155-164.
- KNIGHT, A.T., 2006. Failing but learning: Writing the wrongs after Redford and Taber. *Conservation Biology*, 20(4), pp. 1312-1314.
- KNIGHT, A.T., COWLING, R.M. and CAMPBELL, B.M., 2006. An operational model for implementing conservation action. *Conservation Biology*, 20(2), pp. 408-419.
- KUMAR, K., 1986. Conducting key informant interviews in developing countries. AID Program Design and Evaluation Methodology Report No. 13. A.I.D., Washington, DC.
- LAMBIN, E.F., 1994. *Modelling Deforestation Processes. A Review*. Trees Series B: Research Report no 1. European Commission.
- LARSON, A.M. and SOTO, F., 2008. Decentralization of Natural Resource Governance Regimes. *Annual Review of Environmental Resources*, 33, pp. 213-39.
- LEVERINGTON, F., LEMOS COSTA, K., COURRAU, J., PAVESE, H., NOLTE, C., MARR, M., COAD, L., BURGESS, N., BOMHARD, B., HOCKINGS, M., 2010. Management effectiveness evaluation in protected areas – a global study. Second edition 2010. The University of Queensland Brisbane Australia.
- MARGOLUIS, R., STEM, C., SALAFSKY, N. and BROWN, M., 2009. Design alternatives for evaluating the impact of conservation projects. *New Directions for Evaluation*, 2009(122), pp. 85-96.
- MATOSE, F. and WATTS, S., 2010. Towards community-based forest management in Southern Africa: do decentralization experiments work for local livelihoods? *Environmental Conservation*, 37(3), pp. 310-319.
- MÄKI, U., 2011. Models and the locus of their truth. *Synthese*. 180 (1), 47-63. Available from: doi:10.1007/s11229-009-9566-0 [Accessed: 2 May 2013].
- MCDERMOTT, M.H., MAHANTY, S. and SCHRECKENBERG, K. 2011. *A framework for defining equity*. Policy brief for *Safeguarding local equity as global values of ecosystem services rise* project under Ecosystem Services for Poverty Alleviation (ESPA) programme, Natural Environment Research Council (NERC) (UK).
- MEGEVAND, C. and World Bank, 2013. Deforestation trends in the Congo Basin: reconciling economic growth and forest protection. Washington, DC, World Bank.
- MILNER-GULLAND, E.J., BENNETT, E.L. and SCB 2002 ANNUAL MEETING WILD MEAT, 2003. Wild meat: the bigger picture. *Trends in Ecology & Evolution*, 18(7), pp. 351-357.
- MURPHREE, M.W., 2009. The strategic pillars of communal natural resource management: benefit, empowerment and conservation. *Biodiversity and Conservation*, 18(10), pp. 2551-2562.

- NKEYMNYI, M.F, NKEMBI, L., NKEMANTEH, A.E., NKU, E.M. 2011. The Cross River gorilla and large mammals species diversity in the Lebialem-Mone Forest Landscape, Cameroon. *Journal of Biodiversity and Ecological Sciences*. 2 (1), pp. 73-79.
- O'NEILL, E. 2007. Conservation audits: auditing the conservation process. Lessons learned, 2003 – 2007. Conservation Measures Partnership. 142 pages.
- OSTROM, E., 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- OSTROM, E., 2009. A General Framework for Analyzing Sustainability of Social- Ecological Systems. *Science*, 325(5939), pp. 419-422.
- PERSHA, L., AGRAWAL, A. and CHHATRE, A., 2011. Social and Ecological Synergy: Local Rulemaking, Forest Livelihoods, and Biodiversity Conservation. *Science*, 331(6024), pp. 1606-1608.
- PIMBERT, M.P. and PRETTY, J.N., 1997. Diversity and sustainability in community based conservation. Paper presented at the UNESCO-IIPA regional workshop on Community-based Conservation, February 9-12, 1997, India.
- POURTIER, R., 1984. Agro-industrie et développement rural au Gabon: une contradiction. *Le développement rural en questions. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires*. Editions de l'ORSTOM, Paris. Available from: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_2/memoires/15873.pdf [Accessed: 6 May 2013].
- PULLIN, A.S. and KNIGHT, T.M., 2001. Effectiveness in conservation practice: Pointers from medicine and public health. *Conservation Biology*, 15(1), pp. 50-54.
- REDFORD, K.H. and TABER, A., 2000. Writing the Wrongs: Developing a Safe- Fail Culture in Conservation. *Conservation Biology*, 14(6), pp. 1567-1568.
- ROE, D., NELSON, F. and SANDBROOK, C. (eds.) 2009. Community management of natural resources in Africa. Impacts, experiences and future directions. Natural Resource Issues No. 18, International Institute for Environment and Development, London, UK.
- SALAFSKY, N., MARGOLUIS, R. and REDFORD, K., 2001. Adaptive management: a tool for conservation practitioners. Biodiversity Support Program, Washington, D.C.
- STEM, C., MARGOLUIS, R., SALAFSKY, N. and BROWN, M., 2005. Monitoring and evaluation in conservation: a review of trends and approaches. *Conservation Biology*, 19(2), pp. 295-309.
- STOLTON, S., HOCKINGS, M., DUDLEY, N., MACKINNON, K., WHITTEN, T., LEVERINGTON, F., 2007. Management Effectiveness Tracking Tool Reporting Progress at Protected Area Sites: Second Edition. Gland: WWF International.
- SUTHERLAND, W.J., PULLIN, A.S., DOLMAN, P.M. and KNIGHT, T.M., 2004. The need for evidence-based conservation. *Trends in Ecology & Evolution*, 19(6), pp. 305-308.
- TRAVERS, H., CLEMENTS, T., KEANE, A. and MILNER-GULLAND, E.J., 2011. Incentives for cooperation: The effects of institutional controls on common pool resource extraction in Cambodia. *Ecological Economics*, 71(2011), pp. 151-161.
- USAID 2008. The conservation marketing equation. A manual for conservation and development professionals. http://www.ri.org/files/uploads/EPW_CME_Report.pdf USAID.

- VAN VLIET, N. and MBAZZA, P., 2011. Recognizing the Multiple Reasons for Bushmeat Consumption in Urban Areas: A Necessary Step Toward the Sustainable Use of Wildlife for Food in Central Africa. *Human Dimensions of Wildlife*, 16(1), pp. 45-54.
- VAN VLIET, N. 2011. Livelihood alternatives for the unsustainable use of bushmeat. Report prepared for the CBD Bushmeat Liaison Group. Technical Series No. 60, Montreal, SCBD, 46 pages.
- WAYLEN, K.A., FISCHER, A., MCGOWAN, P.J.K., THIRGOOD, S.J. and MILNER-GULLAND, E.J., 2010. Effect of Local Cultural Context on the Success of Community-Based Conservation Interventions. *Conservation Biology*, 24(4), pp. 1119-1129.
- WILKIE, D.S. and CARPENTER, J.F., 1999. Bushmeat hunting in the Congo Basin: an assessment of impacts and options for mitigation. *Biodiversity and Conservation*, 8(7), pp. 927-955.
- WILKIE, D.S., BENNETT, E.L., PERES, C.A. and CUNNINGHAM, A.A., 2011. The empty forest revisited. *Year in Ecology and Conservation Biology*, 1223, pp. 120-128.
- WRIGHT, J. H. & PRISTON, N. E. C. 2010. Hunting and trapping in Lebialem Division, Cameroon: bushmeat harvesting practices and human reliance. *Endangered Species Research*, 11, 1-12.

Annexe I : E-mail envoyé aux listes de diffusion de conservation, aux chercheurs spécialisés dans le domaine de la viande de brousse et aux spécialistes de la conservation en Afrique occidentale et centrale

Quand et comment les projets de subsistance alternatifs peuvent être plus efficaces pour l'amélioration de la durabilité de la chasse de la viande de brousse en Afrique ?

Un appel aux leçons tirées

De part et d'autre du continent africain, la chasse et le commerce d'animaux sauvages pour la nutrition constituent à la fois une composante majeure des moyens de subsistance de nombreuses personnes et une menace grave pour la faune. Au cours de ces dernières décennies, des efforts considérables ainsi qu'un financement considérable ont, par conséquent, été consacrés à la recherche des moyens d'améliorer la durabilité aussi bien sociale qu'écologique du commerce de la viande de brousse. De façon particulière, de nombreux projets ont été élaborés dans l'optique d'essayer de développer des alternatives de protéines (à l'instar de l'élevage de la faune à petite échelle tel que l'élevage des aulacodes) ou des sources alternatives de revenus (telles que l'apiculture ou le maraîchage). Cependant, à ce jour, aucune évaluation systématique de l'efficacité de ces interventions n'a été réalisée ; par conséquent, les erreurs des projets antérieurs risquent se répéter sur ceux actuels. En clair, nous n'apprenons pas de nos erreurs.

Pour aider à combler cette lacune eu égard à notre compréhension du sujet, l'université d'Oxford et l'Imperial College de Londres, en collaboration avec GRASP, UICN, WCS et bien d'autres, effectuent une évaluation de la réussite des projets de subsistance alternatifs visant à accroître la durabilité de la chasse de la viande de brousse en Afrique. Pour ce faire, nous sommes à la recherche d'informations sur autant d'études de cas que possible, et, nous apprécierions votre aide.

En d'autres termes, nous recherchons des informations sur TOUT projet ou avant-projet ; que ce soit en cours, planifié, abandonné ou qui avait même été envisagé sans jamais être concrétisé ; qui vise (ou visait) l'augmentation de la durabilité de la chasse de la viande de brousse à travers la fourniture d'aliments de remplacement ou de moyens de revenus alternatifs.

Là où c'est possible, nous recherchons des rapports, des descriptifs de projet et des publications, ainsi que les coordonnées des gestionnaires de projet. Toutefois, même le nom d'un projet entrepris il y a 15 ans, et qui, depuis lors, a été abandonné, serait utile ; nous l'actualiserons.

Calendrier du projet

Nous créons un examen comparatif objectif des projets qui, au final, sera publié en ligne sous forme d'un rapport sur le site Gouvernance forestière de l'université d'Oxford (et sur d'autres sites partenaires). Après un premier examen des études de cas, nous allons développer un cadre comparatif et le distribuer à nos partenaires pour examen (d'ici fin juin 2012).

La collecte des données et des analyses se poursuivront ensuite jusqu'au 1^{er} septembre 2012 et un projet de rapport sera disponible en ligne en fin d'année (2012) pour commentaires et réactions.

Tout document ou information que vous nous envoyez sera traité de façon confidentielle, sauf indication contraire. La base de données électronique ne comprendra que les titres de documents et les documents dont nous avons obtenu l'autorisation de publication.

Si vous avez des informations sur des projets en cours ou passés et que vous jugez utiles pour la présente évaluation, vous pouvez nous suggérer des gestionnaires de projet à qui nous devons nous adresser ou qui sont intéressés à y être impliqués. Dans ce cas, bien vouloir contacter lauren.coad@ouce.ox.ac.uk (Oxford).

9 Annexe II : Base de données du projet

La base de données du projet se présente sous forme d'un document Excel, le dossier du document y est inclus. Elle s'intitule :

« CARPE Alternative Livelihoods Project Database 010813 » [Base de données 010813 des projets de subsistance alternatifs CARPE]

Sinon, pour recevoir une copie de cette base de données, bien vouloir contacter Lauren Coad à l'adresse : lauren.coad@ouce.ox.ac.uk

10 Annexe III : Cadre comparatif (questionnaire)

| Section | Thème général | Question pour l'entretien (à poser au cours de l'entretien) |
|---------|----------------------------|--|
| 1 | OBJECTIFS DU PROJECT | |
| 1.1 | | Comment vous est venue l'idée d'élaborer ce projet ? Pourquoi avez-vous créé ce projet ? |
| 1.2 | | Quel(s) était(ent) l'(les) objectif(s) de ce projet ? |
| 1.3 | | Sur quelles bases avez-vous défini ces objectifs ? Qui a été impliqué dans la prise de ces décisions ? De quelle manière étaient-ils impliqués dans la prise de décisions ? |
| 2 | DONATEURS ET ORGANISATEURS | |
| 2.1 | Financement du projet | Quel était le budget global annuel du projet ? |
| 2.2 | | Était-ce une partie d'un projet plus vaste ? Ou était-ce un projet autonome ? Si oui, quel est environ le pourcentage du budget qu'a reçu la composante des moyens de subsistance alternatifs ? |
| 2.3 | | Le projet a été/est financé pour combien d'années ? |
| 2.4 | | Qui est/sont le(s) bailleur(s) ? |
| 2.5 | | Comment considérez-vous l'adéquation du niveau de financement ? |
| 3 | CONTEXTE POLITIQUE | |
| 3.1 | Institutions nationales | Travaillez-vous avec le gouvernement local ou national ? De quelle manière ? <i>(S'ils travaillent avec le gouv, dans quel ministère/ dans quel département)</i> |

| | | |
|-----|--|---|
| 3.2 | | Quels types et niveaux de soutien le projet reçoit-il du gouvernement ? |
| 4 | CONTEXTE DU PROJET | |
| 4.1 | Complexité socio-économique | Pourriez-vous décrire la diversité de la population locale ? |
| 4.2 | | Comment décririez-vous les structures du pouvoir dans le (s) village(s) au sein duquel/desquels le projet est réalisé ? |
| 4.3 | | Est-ce que, de manière générale, sa situation socio-économique a connu un changement au cours de la réalisation du projet ? |
| 5 | CONCEPTION DU PROJET | |
| 5.1 | Complexité du projet | Quelle était l'importance de la composante des moyens de subsistance alternatifs par rapport aux autres activités ? |
| 5.2 | | La composante des moyens de subsistance alternatifs faisait-elle partie de la conception initiale du projet ? |
| 5.3 | Conception des moyens de subsistance alternatifs | Le projet a-t-il été initié pour compenser l'accès réduit aux ressources causé par un projet de conservation de proximité (c'est-à-dire une aire protégée), ou s'agit-il d'un projet autonome ? |
| 5.4 | | Pouvez-vous m'expliquer comment vous pensiez que le projet permettrait de réduire la chasse/la consommation de la viande de brousse ? |
| 5.5 | | L'alternative était-elle censée être une protéine ou un revenu de substitution ? ou les deux ? |
| 5.6 | | Était-ce une activité pratiquée au sein de la communauté, ou une toute nouvelle ? |
| 5.7 | | Quelles étaient les autres activités alternatives offertes ? Y avaient-ils d'autres services de « soutien » fournis en plus des alternatives ? (c'est-à-dire vétérinaires, conseillers en affaires, formation à des compétences spécifiques, etc.) |
| 5.8 | | Pour chaque activité, pourquoi a-t-elle été choisie ? |
| 5.9 | | Qui était impliqué dans ce choix ? De quelle manière ? |
| 6 | RENDEMENTS DU PROJET | |

| | | |
|------|------------------------------------|--|
| 6.1 | | Quels étaient les rendements/activités élaborés par le projet ? |
| 6.2 | Activités | Combien (et quels) membres de la communauté ont été impliqués dans les activités du projet ? |
| 7 | CONCEPTION DU PROJET (suite) | |
| 7.1 | Public cible | Qui sont les personnes impliquées dans la réalisation du projet ? Le projet vise-t-il à impliquer une section spécifique de la communauté ? Pourquoi ? |
| 7.2 | | Comment ces personnes ont-elles été identifiées et contactées ? |
| 7.3 | | Y avaient-ils des critères utilisés pour présélectionner les ménages avant leur participation ? Lesquels ? |
| 7.4 | | Les participants devaient-ils avoir des compétences ou des outils avant le début du projet ? Devaient-ils acheter des équipements ou étaient-ils tenus d'investir dans autre chose pour faire partie du projet ? |
| 7.5 | | Quels étaient les bénéfices du projet ? (s'agissait-il des bénéfices du groupe cible uniquement ou devaient-ils profiter au village tout entier, tel qu'un fonds communautaire, etc. ?) |
| 7.6 | Conditionnalité | Qu'est-ce que faire les ménages/les individus devaient faire pour être impliqués dans le projet ? |
| 7.7 | | Si les gens ne changeaient pas de comportement, y avaient-ils des sanctions ? Si oui, quelles étaient ces sanctions ? |
| 7.8 | | Y avait-il des exemples de participants expulsés du projet ? Dans quelles circonstances ? Qui prenait ces décisions ? |
| 7.9 | Organisations/acteurs participants | Y avait-il d'autres participants actifs (organisations) au projet ? |
| 7.10 | Analyse de la situation initiale | Avez-vous recueilli des données/effectuer des études dans la région avant de commencer le projet ? |
| 7.11 | | Les données que vous avez recueillies/les résultats de l'étude menée affectent-ils la conception préalable du projet ? |
| 8 | MISE EN ŒUVRE DU PROJET | |

| | | |
|------|---|---|
| 8.1 | Calendrier du projet | Quel était le calendrier original du projet ? Y avait-il des délais ou des objectifs précis à atteindre ? |
| 8.2 | Personnel du projet (mesure des ressources et de la complexité) | Combien de membres du personnel de base ont travaillé sur la mise en œuvre de la composante des moyens de subsistance alternatifs du projet ? |
| 8.3 | | D'où étaient-ils originaires? |
| 8.4 | | Pensez-vous que le nombre d'employés était suffisant pour le bon déroulement du projet ? |
| 8.5 | Gestion du projet | Qui a pris les décisions de gestion journalières relatives au projet et à toutes les modifications qui devaient être apportées à la conception et à la mise en œuvre du projet ? Pouvez-vous donner l'exemple d'une décision qui devait être prise et la méthode employée pour l'effectuer ? |
| 8.6 | | Pouvez-vous décrire la nature des réunions ? a) fréquence (par mois, par année, etc.) b) participants c) non participants (et pourquoi) d) rémunération (frais de transport/avantages) pouvez-vous décrire ce qui s'est passé lors de la dernière réunion (et, y a-t-il des notes de réunions que nous pourrions examiner) |
| 8.7 | Contrôle du projet | Y avait-il un programme de contrôle du projet ? |
| 8.8 | | Quels indicateurs du succès/de l'avancement du projet ont été utilisés en vue de la réalisation de ses objectifs ? |
| 8.9 | | Quelle était la fréquence de réalisation du suivi ? |
| 8.10 | | Quel type de données a été recueilli ? |
| 8.11 | | Pensez-vous que le contrôle était satisfaisant pour être à même d'évaluer les impacts du projet ? |
| 8.12 | | Les résultats du contrôle ont-ils influé, d'une manière ou d'une autre, sur le déroulement du projet ? |
| 8.13 | Difficultés du projet | Le projet a-t-il rencontré des difficultés ? Si oui, lesquelles ? De quelle manière ont-elles sur la mise en œuvre du projet ? |

| | | |
|------|-------------------------------------|--|
| 9 | RESULTATS DU PROJET | |
| 9.1 | Objectifs de conservation | Le projet a-t-il été en mesure de réduire la chasse ? |
| 9.2 | | Les populations prédatrices ont-elles regagné leur milieu naturel ? Ce retour était-il manifeste ? |
| 9.3 | Objectifs des moyens de subsistance | De quelle manière les moyens de subsistance des membres de la communauté ont-ils été améliorés/influencés ? Y avait-il des personnes qui ont bénéficié plu ou moins que les autres ? |
| 9.4 | | S'il n'y avait aucun contrôle, pensez-vous que des bénéfices auraient été engrangés ? |
| 9.5 | Leçons tirées | Pourquoi pensez-vous que les activités ont fonctionné ou pas ? Quelles leçons avez-vous tirées des activités alternatives ? |
| 9.6 | Légitimité | Comment la communauté a-t-elle accueilli le projet ? Vous a-t-elle semblé positive/négative ? Y avait-il des sections de la communauté qui étaient plus positives ou négatives que d'autres ? |
| 9.7 | | Pensez-vous que l'attitude des gens en matière de conservation a changé au cours du projet ? Y avait-il des sections de la communauté qui étaient plus positives ou négatives que d'autres ? |
| 9.8 | Durabilité du projet | Y a-t-il eu un transfert de la gestion aux acteurs locaux ? |
| 9.9 | | Pour les projets fermés : Les activités sont-elles toujours en cours ? Autant pour les projets fermés que les projets en cours : Que pensez-vous de leur durabilité ? |
| 10 | | Quels éléments du projet pensez-vous avoir aidé/ ne pas avoir aidé à la suite du projet après le financement initial ? |
| 11 | DIFFUSION DU PROJET | |
| 11.1 | Diffusion du projet | Quels rapports/publications ont été créés à la fin du projet ? |

11 Annexe IV : Résumés du projet

(1) Projet de Délimitation physique d'une ceinture verte de 10km pour la conservation et la protection de la biodiversité des alentours et des marécages de la rivière Ruvubu

(2) Projet de préservation de la Biodiversité du parc de la Ruvubu

Identification de l'entretien : 1

Pays : Burundi

Date de début 1) Avril 2010 (2) Avril 2010 **Date de fin** (1) Octobre 2011 (2) Octobre 2011

Organisation: (1) Dukingiribidukikije (2) Réseau Burundi 2000 Plus

Organisations partenaires :

(1) Communauté locale, administration locale, DPAE Muyinga, Inspection Régionale des Forêts, INECN, Caritas Belgique, FAO, PAM et Croix Rouge Burundi

(2) DPAE/Karusi, agent de l'INCCEN à Mutumba, administration locale, police locale en charge de la protection de l'environnement

Bailleur(s) de fonds : Programme des Micro subventions du FEM

Budget :

1) 49.983 \$ E-U (61.479.090 FBU) Partie d'un projet plus vaste – 35% du budget alloué aux alternatives

(2) 49.305 \$ E-U (60.645.050 FBU) Partie d'un projet plus vaste – 32 % du budget alloué aux alternatives

Dans les deux cas, le financement a été jugé suffisant pour la mise en œuvre du projet.

Personnel : (1) et (2): Aucun membre du personnel du GEF/SGP affecté au projet – les ONG locales pilotes les projets de manière indépendante et embauchent parfois

des encadreurs pour effectuer diverses tâches.

Objectif du projet : Après la création du parc national de la Ruvubu en 1980, le gouvernement a contraint la population locale à se déplacer hors des limites du parc. N'ayant reçu aucune compensation ni sous forme de terre ni sous forme de ressources, cette population a continué d'extraire les ressources du parc. Dans l'optique de remédier à ce problème (ainsi que de résoudre certains conflits homme-faune), la population locale, dans les deux projets, s'est rapprochée des ONG impliquées qui, avec la collaboration de l'administration locale et l'Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature au Burundi, se sont fixé pour

objectifs de :

(1) Protéger la faune et la flore du parc et de ses environs, en offrant la formation et l'éducation aux individus, la création d'une zone tampon de 10 km autour du parc et l'amélioration des moyens de subsistance ;

(2) Corriger les comportements destructeurs pour la faune et la flore à travers (i) l'éveil des consciences ; (ii) le reboisement de la zone tampon du parc ; (iii) l'introduction des foyers améliorés à économie de bois afin de réduire l'utilisation du bois de chauffage au sein des ménages ; et (iv) la fourniture d'opportunités de revenus alternatifs.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : (1) L'élevage des chèvres (2) L'élevage bovin et l'apiculture. Pour ce qui est des services de soutien offerts dans les deux cas, il s'agissait de : la formation en gestion et en organisation, ainsi que la formation/éducation sur les mesures de conservation du parc de même que sur les services vétérinaires. Par ailleurs, nous avons également la formation/éducation d'agronomes communaux, de techniciens vétérinaires offerte par le gouvernement.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie :

Avant le début des projets, des individus étaient arrêtés/recevaient des sanctions infligées par la police lorsqu'ils étaient surpris en train pratiquer la chasse. Toutefois, le problème de cette mesure était que les gens n'avaient aucune solution alternative pour leur permettre de changer leur comportement.

L'idée initiale et le concept du projet émanent donc des communautés locales et du Chef de Zone, mais les activités semblent s'être améliorées au cours du processus de collaboration des ONG, de l'administration locale et des bailleurs de fonds.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ?

(1) D'autres types d'élevages existaient dans la région, mais les chèvres ont été récemment introduites grâce au projet.

(2) Une forme traditionnelle de l'élevage du bétail existait dans la région avant le projet. Sa mise en oeuvre a introduit des méthodes modernes afin de mieux protéger les vaches contre les accouplements par les buffles mâles et des maladies.

L'apiculture existait également auparavant dans la région. Cependant, grâce au projet, des méthodes modernes d'apiculture ont été introduites afin d'accroître la production du miel. Il semblerait que cette région ait une bonne réputation à l'échelle nationale en matière de production de miel de haute qualité. Le marché du miel serait donc assez développé, de même que les différents points de vente et les marchés que le projet exploite.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse :

(1) Les chèvres ont été choisies de prime abord pour apporter une source alternative de protéine, mais aussi parce que les bénéficiaires peuvent les vendre aux fins de générer des revenus ainsi qu'utiliser leur fumier comme engrais. Dans l'ensemble donc, l'espoir est de fournir des alternatives de protéines et des moyens de revenus, tout en améliorant la production des cultures afin d'augmenter la valeur de cette alternative.

(2) Ce projet a choisi des vaches comme alternative pour que les participants puissent, de prime abord, produire et vendre du lait, utiliser le fumier comme engrais dans leurs champs, et, une fois qu'elles ont donné assez de progénitures, les consommer comme source alternative de protéines ou les vendre comme source alternative de revenus.

Étant donné qu'il faut un certain temps avant que les participants commencent à consommer ou à vendre le bétail, ils ont décidé de leur offrir également l'apiculture vu qu'il s'agit d'une activité qui génère des revenus très rapidement. Les participants peuvent par conséquent bénéficier, sur le plan financier, de l'apiculture dans un premier temps, tandis que l'élevage du bétail leur fournira des bénéfices supplémentaires sur le long terme.

Sélection des participants : Les deux projets étaient ouverts à tout le monde. Ils n'étaient pas particulièrement orientés vers les chasseurs. Au contraire, ils ciblaient tous les groupes de la communauté, indépendamment de leur profession antérieure. Le financement du projet a fourni aux participants tous les équipements nécessaires et une formation pour mener à bien les activités.

Nombre de participants :

(1) 300 participants (y compris 120 femmes, 180 hommes). Parmi les 300 bénéficiaires on a 80 « vulnérables », à savoir, les membres les plus pauvres de la communauté)

(2) 80 participants (17 femmes, 63 hommes)

Conditionnalité : Dans les deux projets, les membres doivent respecter les règles du projet (non précisées lors de l'entretien). Il existe un comité national qui peut décider des sanctions, mais à ce jour, aucun cas de violation des règles n'a été enregistré et aucune sanction n'a par conséquent été appliquée.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Des études socio-économiques préalables ont été menées pour les deux projets, ce qui permettra l'analyse des taux de croissance (financiers, des animaux) et la réduction de la chasse. Des photos ont été prises pour servir de preuve lors de l'évaluation des impacts du projet.

Mise en œuvre et adoption du projet : Les activités des deux projets sont contrôlées une fois tous les deux ou trois mois. Le programme de contrôle a été conçu pour fournir des informations sur les résultats afin d'évaluer les impacts du projet.

Les indicateurs de contrôle ci-après ont été énoncés :

- (1) - niveau de menaces du parc national
- niveau de réduction de l'érosion des sols
- état de nutrition des participants
- niveau des revenus des participants
- quantité de bois conservée après l'introduction des foyers améliorés
- 2) - état du couvert forestier dans la zone du projet
- niveau de connaissances technique et environnemental des participants
- état des sols dans la zone du projet
- quantité de bois conservée après l'introduction des foyers améliorés

Les données suivantes ont été collectées pour les activités du projet :

- (1) Les premières 300 chèvres distribuées au départ aux participants ont augmenté à un total de 450.
- (2) Les 50 chefs de ménage ont reçu une formation sur les techniques agro-sylvo pastorales modernes ; les 9 génisses et le taureau distribués au départ aux participants ont connu une augmentation de 21 vaches au total. 50 membres ont reçu une formation sur les techniques modernes d'apiculture ; 120 ruches ont été fabriquées et utilisées; 2880 kg de miel ont été produits.

Impact socio-économique :

- (1) L'élevage des chèvres prendra encore du temps pour se développer complètement et devenir davantage rentable. Les résultats du contrôle ont, jusqu'ici, fait état d'une légère augmentation des revenus.
- (2) Les résultats montrent que l'apiculture a augmenté, de manière considérable, le niveau de revenus des participants (une autre indication est que la plupart des enfants sont capables d'aller

à l'école). L'élevage du bétail prendra davantage de temps pour se développer. Étant donné que le nombre de vaches a augmenté, les participants ont commencé à donner des veaux à d'autres membres en signe de solidarité, ce qui souligne également l'amélioration de leur situation financière.

Impacts sur le comportement des chasseurs :

(1) La personne interrogée déclare qu'ils sont en train de compiler des informations documentées sur la chasse, ce qui témoigne de la réduction de cette activité.

(2) Des preuves de l'administration locale sur la chasse démontrent une réduction du niveau de cette activité.

Impacts écologiques : Les projets n'ont pas été en mesure d'effectuer le suivi écologique vu qu'il nécessite de nombreuses ressources (financières et techniques) dont ne dispose le projet.

Durabilité : Les deux projets se poursuivent sans financement et la personne interrogée est convaincue de ce qu'ils continueront de se développer et de se répandre étant donné que le projet est organisé et géré au niveau local par des membres avec l'aide de deux ONG réputées et l'assistance de l'administration locale. En outre, les résultats sont désormais davantage visibles. Le suivi du projet se poursuit également mais il n'est plus aussi approfondi qu'à la période de financement.

Le projet (2) a reçu un financement plus important de l'ambassade de France (environ 55998 \$ E.- U) pour étendre ses activités.

La personne interrogée précise également que, pour sa part, l'élevage des vaches et des chèvres aura un impact plus significatif que l'apiculture à cause des divers avantages qu'offrent ces activités (viande, revenus, engrais). Toutefois, l'apiculture est une bonne activité génératrice de revenus pour combler l'écart.

Gestion et conservation en milieu communautaire des grands singes dans le Sud-Ouest Cameroun

Identification de l'entretien : 2

Pays : Cameroun

Date de début : 2004 **Date de fin :** En cours

Organisation : Fondation de l'environnement et du développement rural (ERuDeF)

Organisations partenaires : le gouvernement du Cameroun (le ministère des Forêts et de la faune, ainsi que le ministère de l'agriculture). Étant donné que l'exécution du projet se fait au sein d'une aire protégée cogérée et que la création des aires protégées relève de la compétence du ministère des Forêts et de la faune, le fonctionnement du projet se fait en étroite collaboration avec le gouvernement et il bénéficie du soutien logistique.

Bailleur(s) de fonds : Diverses sources de financement comprenant FFEM, FFI, ACF, « Trees for Nature », Ecos, Tusk Trust, PTES, ITIPL et WWF.

Budget : Le budget pour 2010 – 2015 est actuellement de 249.000 \$. La composante des moyens de subsistance utilise environ 30% du budget.

Personnel : Quatre membres du personnel nationaux. La personne interrogée déclare que, pour sa part, le nombre d'employés n'était pas suffisant pour la réalisation du projet.

Objectif du projet : Conservation des populations des grands singes de la région. La chasse et la conversion de l'habitat en terres agricoles constituent les deux principales menaces dont sont sujets les grands singes. Par conséquent, l'objectif du projet était de s'attaquer à ce problème à travers : 1) la gestion du paysage 2) la fourniture de moyens de subsistance durables aux communautés installées au sein de la zone du projet et 3) l'amélioration de la qualité et du niveau d'éducation.

Les buts et les objectifs ont été créés en collaboration avec la communauté locale à travers un exercice d'établissement des priorités locales au début du projet.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : Une gamme de différentes alternatives offertes par les diverses ONG locales sous la supervision de la ERuDeF :

- Apiculture
- Agroforesterie
- Foresterie communautaire
- Raffinage d'huile de palme
- Amélioration de la production agricole
- Système de fonds pour la protection de la forêt du village (qui soutient les comités de conservation du village et fournit également du micro-financement).

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : Les alternatives ont été choisies lors des réunions du village à travers l'interrogation des communautés locales sur les activités qui devraient être promues.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Les activités qui existaient déjà au sein de la communauté avaient été choisies à travers des réunions communautaires.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la chasse : La création de l'AP présupposait que l'application effective de la loi de l'AP conduirait à des condamnations à une amende/à l'arrestation des agriculteurs et des chasseurs du village s'ils continuaient à pratiquer la chasse au sein de l'AP. Les moyens de subsistance ont été offerts comme une forme

de compensation pour la création de l'AP mais aussi pour susciter un changement de comportement.

Sélection des participants : Les participants doivent posséder une ferme ou pratiquer la chasse au sein de l'habitat que le projet est chargé de protéger (AP et zone tampon). Pour créer un Comité de conservation du village, le groupe doit contribuer 20 \$ pour le fonds de protection des forêts.

Nombre de participants : Environ 50 personnes par village, dans 20 villages.

Conditionnalité: Aucune conditionnalité, en dehors du fait qu'à cause de la création de l'AP, il est désormais illégal de chasser ou d'avoir des fermes dans les limites de l'AP et toute personne surprise en train de le faire sera condamnée à une amende en vertu de la loi.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Une enquête socio-économique de base, y compris une étude sur la chasse de la viande de brousse et les raisons de cette activité ont été menées au début du projet. Une enquête écologique de base a été menée en utilisant une caméra de piégeage et les résultats ont été publiés dans un journal contrôlé par les pairs.

Mise en œuvre et adoption du projet : Il existe un suivi mensuel du projet. Ceci inclut une collecte d'informations (mais pas de données avec un questionnaire organisé) axées sur la hausse ou la baisse de la pratique de la chasse, sur la conception des populations locales par rapport au projet, sur la hausse ou la baisse des revenus, sur les réussites et les échecs du projet, sur les aspects qui doivent être résolus. Ce système de suivi a été mis en place depuis janvier 2011. La première évaluation de l'impact a été prévue pour fin 2012.

Impact socio-économique : Les données n'ont pas encore été analysées mais la personne interrogée sous-entend que le projet a donné lieu à une augmentation des revenus grâce à la qualité supérieure des sols, aux rendements agricoles et à l'augmentation de l'élevage.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Les données n'ont pas encore été analysées mais la personne interrogée souligne que la chasse des espèces protégées (priorité du projet) est en tendance baissière/a réduit à zéro dans les villages au sein desquels ils travaillent. La transformation des fermes en habitat est considérée comme la plus grande menace de l'AP.

Impacts écologiques : Les données n'ont pas encore été analysées mais la personne interrogée précise qu'ils voient des chimpanzés avec des jeunes et que les photos prises avec la caméra de piégeage sont évocatrices d'un retour à la normale.

Durabilité du projet : La personne interrogée donne à entendre que la principale raison du succès enregistrée par le projet jusqu'ici est la présence constante de la ERuDeF au sein des communautés. Le projet s'oriente vers un modèle dans lequel il est soutenu par le Fonds de protection des forêts. La communauté aurait le contrôle de 70% du fonds et la ERuDeF 30%. Ce qui nécessitera le renforcement des capacités en terme de gestion de sorte que la communauté puisse gérer le fonds avec une présence réduite de la ERuDeF. Cependant, le fonds ne dispose pas encore de capitaux suffisants pour le financement durable du projet.

La personne interrogée suggère que, si le niveau de suivi du projet n'est pas élevé, il ne sera pas une réussite.

Leçons tirées : Les réactions au niveau local eu égard au projet varient d'un village à un autre. Les communautés considèrent la création de l'AP comme un accaparement des terres, dans un pays où le gouvernement détient 100% des terres. Elles pensent qu'elles vont perdre leurs terres au profit de l'AP et ne sont donc pas contentes. Les communautés ont demandé, à l'unanimité, la fourniture de moyens de subsistance alternatifs de soutien, ce qui a été accepté. Ainsi, le projet a été approuvé à l'unanimité mais les attitudes quant à la conservation étaient négatives.

Promouvoir la gestion communautaire de la faune dans la zone de la réserve forestière de Bakundu au Sud

Identification de l'entretien : 3

Pays : Cameroun

Date de début : 11/2008 **Date de fin :** En cours

Organisation : Action communautaire pour le développement (CAD). Email: communityactionfordevelopment@yahoo.com. Site-web: www.cadcameroon.org

Organisations partenaires : Organismes gouvernementaux (les ministères des Forêts et de la faune, de l'Environnement et de la protection de la nature, de l'Élevage et des pêches, de l'Agriculture et du développement rural, de l'Administration territoriale et de la décentralisation).

Bailleur(s) de fonds : Actuellement financé par le Programme des Micro subventions du FEM. D'autres bailleurs de fonds : Rufford Small Grants Foundation (petite subvention et subvention rappel, maintenant applicable pour une subvention de continuation), People's Trust for Endangered Species. Actuellement à la recherche de fonds qui permettraient de consolider et augmenter les activités du projet.

Budget : 63.535 \$ sur 4 ans (2008 – 2012; FEM : 21.477 \$; Rufford : 9121 \$, 18.242 \$; PTES 14.735 \$). Environ 30% ont été utilisés pour le segment des moyens de subsistance alternatifs du projet.

Personnel : 3 Camerounais membres du personnel. La personne interrogée souligne que le nombre d'employés était insuffisant pour la réalisation du projet et les salaires de misère versés au début du projet ont donné lieu à un renouvellement considérable du personnel.

But du projet : La réduction de la pression subie par les ressources de la faune à travers l'éducation, les campagnes et un usage non commercial de la biodiversité. Les objectifs étaient les suivants : 1) faire campagne contre les pratiques et les méthodes de chasse non durables dans la zone du projet ; 2) Expliquer la loi sur la faune aux communautés locales ; 3) Rassembler des informations à caractère commercial sur la viande de brousse dans la zone du projet ; 4) Introduire et promouvoir les activités alternatives à la chasse de la viande de brousse auprès des communautés locales.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : L'élevage des porcs, l'élevage des escargots, l'apiculture, la volaille, le maraîchage.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : Les alternatives ont été choisies après la première réunion de consultation avec la communauté locale.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Quelques alternatives, à l'instar de l'élevage, du jardinage, constituent les activités de subsistances déjà présentes et certaines autres telles que l'apiculture, l'élevage des escargots étaient récentes.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse : Les activités visant à offrir une source de revenus alternative et de la nourriture aux chasseurs de la communauté permettront de réduire le temps alloué à la chasse.

Sélection des participants : Les groupes d'initiatives commune de la faune villageoise (VWCIG) légalement reconnus ont été formés ; ils sont composés de chasseurs locaux (les personnes qui se rendent dans les forêts munies d'armes) et des commerçants de la viande de brousse.

Nombre de participants : 5 VWCIG ce qui implique 76 chasseurs et commerçants de la viande de brousse (46 hommes, 20 femmes et 10 jeunes).

Conditionnalité : Aucun changement de comportement n'était nécessaire pour y participer (le but de l'offre de l'alternative est de susciter un changement de comportement à travers le temps qui lui est consacré) et aucunes sanctions pour les personnes qui continuent d'exercer des activités de chasse.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Aucun contrôle de base n'a été effectué bien qu'il ait été prévu au début. Certaines évaluations des activités génératrices de revenus au sein de la région ont été réalisées. Dans l'aire protégée de Bakunda, des enquêtes ont été menées sur les populations d'espèces clés (gorilles, chimpanzés), mais pas dans le cadre de ce projet.

Mise en œuvre et adoption du projet : Le projet veille sur le nombre de participants impliqués dans les activités de subsistance alternatives, par conséquent, sur le nombre de ressources (c'est-à-dire le bétail) allouées à chaque groupe et le nombre de sessions de formation auxquelles il a assisté. Des problèmes et bénéfices clés ont également été observés.

Production de légumes biologiques : Deux ateliers de formation ont été organisés (29 hommes et 7 femmes) et 8 fermes de cultures maraîchères ont été mises à disposition ;

- Elevage des escargots : Un atelier de formation a été organisé (16 hommes et 9 femmes) et 8 fermes d'escargots (4 hommes et 4 femmes) ont été établies ;
- Apiculture : Un atelier de formation a été organisé (18 hommes et 12 femmes) et 52 ruches ont été installés, 28 desquelles ont été colonisées par des abeilles ;
- Elevage porcin : Des sessions de formation agricole ont été organisées, 30 porcs ont été offerts, 27 fermes porcines établies (14 hommes, 9 femmes). 68 porcs à l'heure actuelle. Un système « d'échange de porcelets » est utilisé ; il est question pour les agriculteurs qui ont reçus des porcs de donner un porcelet de leur portée à un nouveau participant, ce qui permettra ainsi à cette pratique de se développer ;
- Elevage des poulets : Des sessions de formation agricole ont été organisées, 55 poules ont été offertes à 15 personnes (10 femmes, 5 hommes). 25 nouvelles ont vu le jour.

Impact socio-économique : Aucun contrôle organisé des impacts socio-économiques. La personne interrogée signale que : 1) les éleveurs de porcs semblent investis dans le projet, surveillent leur commerce et consacrent leur temps à l'élevage des porcs. Par ailleurs, elle ajoute que cette activité réduit le désir de se rendre à la chasse. 2) Le statut légal des VWCIG a permis à deux groupes d'effectuer des demandes de petits prêts pour étendre leurs activités 3) L'alternative comble le vide laissé dans le cycle agricole (là où les revenus de café et de cacao ne sont pas disponibles) qui était de prime abord compensé par la chasse. Cela signifie que les revenus secondaires (générés par la chasse ou l'alternative) peuvent être très importants certains mois. 3) Les revenus émanant du projet ont été réinvestis afin d'acheter des porcelets/des ruches/des graines de maïs supplémentaires et ont été utilisés pour payer les frais de scolarité.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Aucun contrôle organisé des impacts de la chasse. La personne interrogée souligne que, pour sa part, il y a eu une réduction de la chasse pour ce qui est des participants au projet, mais une bonne centaine d'autres personnes n'étant pas impliquées dans le projet, continuent d'exercer cette activité et continueront de le faire pour des raisons culturelles.

Impacts écologiques : Aucun contrôle organisé des impacts écologiques. La personne interrogée a identifié cet aspect comme un élément clé absent du projet.

Leçons tirées :

La personne interrogée a relevé un certain nombre de perspectives gagnées à partir de l'exécution du projet:

- 1) **Planification à long terme** : De nombreux projets sont réalisables à court terme. Les gens peuvent prendre 5 ans voire plus pour changer de comportement et d'activités. Cependant, les projets sont de courte durée avec un financement à court terme. Au moment où les gens commenceront à changer de comportement, le projet sera déjà clos et ils reprendront leurs activités régulières.
- 2) **Participation contraignante** : En raison de la portée restreinte du projet, seules quelques personnes ont pu y participer. Bien que la personne interrogée pense que les moyens de subsistances alternatifs ont réussi à réduire la pratique de la chasse pour ce qui est des participants, il existe un grand nombre de personnes qui ne sont pas engagées dans ce projet, par conséquent, l'impact global du projet est faible.
- 3) **Violation des règles** : Le système d'échange de porcelet n'a pas bien fonctionné vu que les participants n'étaient pas disposés à donner un porcelet.
- 4) **Maladies** : La peste porcine a eu un impact considérable sur le projet et certains bénéficiaires ont perdu leurs porcs, et ont par conséquent été exclus du système d'échange.
- 5) **Conception du projet** : Nombre de personnes croyaient au départ que les étrangers seraient engagés dans les répressions pénales sur la faune. Cette conception a constitué un frein à leur participation au début du projet.
- 6) **Connaissances des lois sur la faune** : Très peu de personnes savent quel animal ils peuvent chasser de manière légale et lequel ils ne peuvent pas.
- 7) **Manque d'infrastructures** : Le manque de véhicules a fait en sorte que la majeure partie du coût et la période du projet ont été dépensés sur les moyens de transport.
- 8) **Augmenter le soutien du gouvernement** : Les petits projets à l'instar de celui-ci doivent être encadrés et soutenus dans une stratégie de développement plus vaste.
- 9) **Débuter avec une gamme de solutions alternatives** : Avec plusieurs alternatives, l'échec de l'une peut être compensé par une autre en terme de revenus générés.

L'Initiative d'apiculture des chasseurs de Lebialem

Identification de l'entretien : 4

Pays : Cameroun

Date de début : 2008 **Date de fin :** Le financement discret de ce projet pilote de moyens de subsistance alternatifs a été terminé en 2011, mais le projet lui-même est maintenant financé comme parmi d'autres activités mises en œuvre par ERuDeF (voir ID 2).

Organisation : ERuDeF.

Organisations partenaires : Conversationniste indépendante ; Menji Beekeeping and Environmental Education Consortium (MEBEEC-CIG); Ministère de l'agriculture et du développement rural; Berudep (ONG apicole locale) « Bees Abroad », Belo Rural Development Project; Guiding Hope, Great Apes Film Initiative et Great Primate Handshake.

Bailleur(s) de fonds : International Primatological Society, International Primate Protection League, Primate Society of Great Britain and Bees for Development Trust.

Budget : 10.000 £ sur 4 ans.

Personnel : Une chef des bénévoles (Juliet Wright), un membre du personnel salarié (coordinateur local). Aide supplémentaire de 3 bénévoles : Louis Nkembí (chef de projet ERuDeF), David Amingu (apiculteur formateur) et Pius Atemnkeng (assistant apiculteur formateur). Aide supplémentaire du personnel de la ERuDeF. Le responsable du projet est l'unique ex-pat.

But du projet : La réduction de la dépendance financière à la viande de brousse et à la quantité d'espèces récoltées, en offrant aux chasseurs, au moyen de l'apiculture, une source de revenus alternative. Les sous-objectifs étaient les suivants :

- Former les chasseurs de viande de brousse dans le domaine de l'apiculture et leur fournir les équipements nécessaires et le soutien technique ;
- Mettre en place des Groupes d'initiative commune (GIC) dans chacune des communautés impliquées dans le projet et une association d'apiculteurs à Lebialem ;
- Évaluer l'efficacité de l'apiculture en tant que stratégie d'atténuation de la dépendance à la viande de brousse et évaluer ses impacts sur les conditions de vie de la population cible ;
- Mettre en œuvre un programme d'éducation dans le domaine de la conservation.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : l'apiculture

Raison pour laquelle cette alternative a été choisie : Les chasseurs de la communauté au sein de laquelle travaillait la coordinatrice de projet (dans le cadre de son projet de master) se sont rapprochés d'elle et lui ont demandé si elle pouvait les aider à commencer les travaux d'apiculture comme alternative à la chasse. Ils avaient reçu des informations sur l'apiculture au cours d'une campagne de sensibilisation d'un jour menée par l'ONG « Bees Abroad ». ERuDeF avait été intéressé à initier un projet d'apiculture depuis un certain moment, mais il leur manquait du financement. Il a été pensé que l'apiculture serait un substitut adéquat à la chasse vu qu'ils ont des caractéristiques communes en terme de recours à la main-d'œuvre par exemple, il peut être très flexible et accorder du temps à l'agriculture. De la recherche approfondie sur la demande de miel et de produits apicoles sur un niveau national avait également été fait, et beaucoup d'organisations étaient impliquées activement dans l'organisation d'un secteur de marché de miel au Cameroun afin de, entre autres, créer des marchés pour exporter du miel et d'autres produits apicoles organiques au marché européen. Par ailleurs, cette activité a également un impact négatif négligeable sur l'environnement.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Il existait des groupes d'apicultures dans la région, mais la majorité des chasseurs qui étaient ciblés par le projet ne possédait pas d'expérience en apiculture. Quelques-uns avaient de l'expérience en faisant de la chasse au miel et/ou avaient utilisés des ruches locales. Le projet a employé des apiculteurs professionnels comme formateurs, mais a également promu l'utilisation de ruches traditionnelles. Traditionnellement, le miel n'a pas été vendu en quantités importantes dans cette région ; de ce fait, l'apiculture commerciale était une activité assez récente.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse : Sur la base d'études dont les résultats montrent que la chasse était pratiquée essentiellement comme activité génératrice de revenus. L'apiculture a été offerte comme source de revenus alternative à condition que les chasseurs veuillent honorer à l'engagement de ne plus pratiquer la chasse d'espèces spécifiques.

Sélection des participants : Toute personne qui s'intéresse à l'apiculture peut y participer. Toutefois, l'objectif du projet était d'impliquer le plus grand nombre de chasseurs et les ruches étaient données de préférence aux grands chasseurs. De l'avis de la personne interrogée, la plupart des personnes intéressées par le projet n'étaient pas celles qui avaient un impact considérable dans la pratique de la chasse, c'est-à-dire des vieillards à la fin de leur carrière de chasseurs et à la recherche d'alternatives.

Nombre de participants : Formation : 139 chasseurs des 7 communautés (7 GIC).

Conditionnalité : Un engagement devait être signé : « En prenant part à cette initiative d'apiculture, nous, les chasseurs et trappeurs de [nom du village], nous engageons à réduire nos activités de chasse et de piégeage dans la forêt, et, à arrêter la chasse aux singes, aux drills, aux chimpanzés et aux gorilles. Nous nous efforcerons de sensibiliser les autres sur le programme et de les décourager de pratiquer la chasse et le piégeage d'espèces forestières menacées ». Les propos du présent engagement ont été formulés à partir des entretiens effectués avec les chasseurs et varient d'un village à l'autre. Les cinq principales espèces du projet sont le gorille de Cross River, le chimpanzé du Nigéria-Cameroun, le drill, le guénon Preuss, la guénon à oreilles rouges.

Sanctions : Pas de sanctions. Lors de la mise en œuvre du projet, il n'existait pas encore d'aires protégées à proximité ce qui signifie qu'il n'y avait aucune activité d'application des lois dans la région. Elle s'effectuait sur la base du respect volontaire des lois par les populations.

Contrôle et impacts du projet : Des données ont été recueillies au cours des premières sessions de formation au moyen de questionnaires sur les conditions de vie et d'entretiens semi-structurés avec les stagiaires. Les questionnaires ont été administrés par la coordinatrice de projet afin de collecter des données quantitatives sur les responsabilités financières, les sources de revenus et les dépenses. Des entretiens de suivi avec les participants ont été effectués d'une manière annuelle lors de la mise en œuvre du projet, mais aucun entretien n'a été effectué depuis.

Contrôle de base : Une enquête préliminaire sur le volet social de la chasse de la viande de brousse à Lebialem a été menée en mai et en juin 2007. Il ressort de cette recherche que la principale raison pour laquelle la chasse était pratiquée dans cette région est qu'elle permettait de générer des revenus. Le poisson était la principale source de protéines animales consommée de façon régulière. À titre de conclusion, elle mentionne que l'on devrait accorder la priorité au développement d'alternatives économiques à la viande de brousse (Wright & Priston 2010).

Mise en œuvre et adoption du projet : Des sessions de formation ont été organisées dans sept villages. Au cours de ces sessions, les participants ont reçus des matériaux, des équipements ainsi que des instructions quant à la construction d'une ruche. Ils ont été évalués après la première session de formation et par la suite à six mois d'intervalle. Cette évaluation comprenait la

réponse aux questions telles que la quantité de miel produit et la méthode employée pour sa vente. Sept Groupes d'initiative commune (GIC) ont été mis en place (et inscrits dans le droit camerounais) au niveau du village afin d'encourager les stagiaires à s'entraider en matière d'apiculture et de commercialisation.

Impact socio-économique : Selon une estimation de la personne interrogée, les participants se procuraient des revenus à partir de l'apiculture. Cependant, le temps qu'elle a passé dans la région à superviser le projet n'était pas assez pour déterminer les véritables impacts socio-économiques (en laissant le temps au projet de se développer). Il ressort de la visite de suivi effectuée dans ces villages en 2007 que plus de 50% des chasseurs qui, au départ, faisaient partie de la formation, ont cessé toute activité apicole ; toutefois, la plupart de ceux qui ont continué à la pratiquer ont construit des ruches supplémentaires. Peu de chasseurs produisaient assez de miel pour répondre aux besoins de consommation de leurs familles élargies, et, ils ont exprimé leurs inquiétudes eu égard aux niveaux de la demande du produit sur le marché.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Il n'y a pas eu un suivi officiel des activités de chasse car, au moment de la mise en œuvre du projet, les communautés n'étaient pas encore avoisinantes d'une AP. La personne interrogée estime que, en absence du contrôle de la mise en application de la loi, il est possible que les participants pratiquent aussi bien la chasse que l'apiculture. Toutefois, on doit noter que le projet n'a jamais visé d'arrêter la chasse ; il cherchait plutôt à encourager les chasseurs à faire une distinction entre des espèces de proie et de ne pas chasser les 5 espèces focales en leur offrant une incitation financière intéressante. Des entretiens et discussions informels suggèrent que la chasse des gorilles et de chimpanzés a été réduite grâce à un mélange de toutes les activités communautaires mis en œuvre par ERuDeF.

Impacts écologiques : Le suivi écologique n'a pas été une composante de ce projet mais voir projet ID 2.

Durabilité : Les activités apicoles sont toujours en cours avec du soutien d'ERuDeF (voir projet ID 2). La crise économique et la dévaluation du dollar ont donné lieu à une revue à la baisse de l'échelle de départ du projet : il était question de former 200 personnes de 10 villages et elle a été réduite à 139 de 7 communautés.

Leçons tirées

L'apiculture peut être plus rentable dans certaines régions que dans d'autres; dans la région Agamaoua dans le Nord Cameroun, où les communautés de savane peuvent construire 200 ruches d'herbes à moindre coût, la production du miel est davantage rentable dans les communautés forestières où la construction des ruches (souvent construites en bois) demande plus de temps et d'argent.

De disposer de moins de ruches crée davantage d'incertitude car le comportement anti-prédateur des abeilles africaines signifie aussi qu'il est probable qu'elles se déplacent dans une autre région si elles sont menacées. Ainsi, pour éviter des déceptions, l'apiculteur doit avoir un grand nombre de ruches afin de maintenir leur occupation à un certain niveau. D'obtenir un niveau à partir duquel la récolte de miel est relativement certaine demande un investissement important, ou de la part de l'individu ou d'un bailleur externe.

Il est peu probable de réduire la pratique de la chasse par l'apiculture si les lois ne sont pas appliquées vu que toutes les deux sont des activités auxquelles on consacre peu de temps, qu'on peut accéder librement et le chasseur peut continuer d'aller à la chasse tout en étant apiculteur.

L'introduction de nouvelles activités nécessite du temps et la disponibilité d'une personne pour guider les participants de façon continue tout au long du processus. L'apiculture a un cycle annuel et nécessite du temps pour que les ruches puissent être colonisées. Des participants ont besoin du soutien pendant plusieurs années consécutives ; de ce fait, le développement du projet

ainsi que le suivi des succès doivent être mis en œuvre sur une période plus longue.

Le potentiel de revenus de la chasse (1.762 \$ pa) serait 4 fois plus supérieur à celui de l'apiculture (397 \$ pa) dans la région de Lebialem.

Maringa-Lopori-Wamba Paysage – Moyens de subsistance alternatifs en matière de conservation

Identification de l'entretien : 5

Pays : République démocratique du Congo

Date de début : Janvier 2004 **Date de fin :** En cours

Organisation : « African Wildlife Foundation »

Organisations partenaires :

AWF : gestion de la biodiversité et pratiques d'utilisation durable des terres, développement de l'entreprise et processus de GIS appliqué.

Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) : développement et promotion de la culture améliorée et des pratiques agroforestières.

Stichting Nederlandse Vrijwilligers (SNV) : renforcer les institutions de la société civile, renforcer les capacités, résolution des conflits et approches participatives.

Reseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) : renforcer le rôle de la femme et des minorités dans la prise de décisions en matière d'utilisation des ressources naturelles.

World Fish Centre (WF) : développement et promotion des pratiques de pêche améliorées.

Université de Maryland et Université Catholique de Louvain : analyse de l'imagerie satellitaire et mise en œuvre de la modélisation du système d'information géographique pour la planification et le contrôle de l'utilisation des terres.

Gouvernement local et national : La personne interrogée a déclaré que le déroulement du projet s'est effectué en étroite collaboration avec le gouvernement et chaque fois que des ateliers étaient organisés au sein de cette communauté, des représentants du gouvernement local étaient inclus. Le Landscape est reconnu de façon officielle (décret gouvernemental) des paysages SLW, zone où la planification de l'utilisation participative des terres est en cours.

ONG locales : Les moyens de subsistance alternatifs sont offerts par le biais d'ONG locales et le projet travaille actuellement en collaboration avec environ 20 ONG.

Bailleur(s) de fonds : Principaux bailleurs de fonds internationaux : CARPE, Banque mondiale, AFD, USFWS, Fondation Frankenbrg, Disney, ICCN.

Budget : Premier financement (750.000 \$) de la part de la CARPE pour 1 an. Suivi de celui de l'AFD d'un montant de 1 million de dollar sur 3 ans et de celui de l'USFWS et de la fondation Arcus. En 2010, la Banque mondiale a donné 1,9 million de dollar, financement axé sur les moyens de subsistance.

Financement de 2010 et de 2011 :

188.000 \$ de l'ICCN (18 mois)

145.00 \$ du FF (sur 3 ans)

100.000 \$ de Disney (1 an)

46.000 \$ de l'USFWS (1 an)

1.9 million de dollar de la Banque mondiale (5 ans)

Personnel : Inconnu, étant donné que l'AWF travaille par le biais d'ONG locales pour la réalisation des projets. Il y avait entre 5 à 10 membres du personnel de l'AWF, tous étaient des ressortissants nationaux en dehors du chef du projet (Jef Dupain).

But du projet : La composante des moyens de subsistance alternatifs était un élément d'un projet de zonage de l'utilisation des terres plus vaste dont le but était de diviser le CARPE Landscape en différents types d'utilisation des terres (protection, agriculture, zone tampon, etc.). L'AWF a utilisé dans ce paysage le processus de planification du niveau de paysage de Heartland dont le but est l'identification des menaces qui subissent les cibles de conservation et la création d'activités de réduction. Les activités alternatives faisaient partie d'un exercice de planification de la conservation et dont le chef de projet ne considérait pas approprié comme moyen de compensation pour la création de l'AP. La conversion des terres (culture sur brûlis) et la chasse commerciale ont été identifiées comme les principales menaces à l'atelier du PCP tenu à Kinshasa.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : La majorité des alternatives sont axées sur l'agriculture : les pratiques agricoles en vue de l'amélioration des rendements (le programme SOIL) et le projet de bateau qui offre une voie de passage économique pour le transport des produits agricoles dans les marchés locaux. L'on a essayé les protéines alternatives (porcs et poulets) mais elles ont eu peu de succès. L'unique projet qui reste axé sur les protéines est celui piloté par le « World Fish Centre » pour aider les individus en matière de traitement post-récolte des poissons afin de réduire les pertes de biomasse résultant des mauvaises pratiques de traitement. La plupart des alternatives sont axées sur les pratiques agricoles.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : Le choix des alternatives s'est essentiellement effectué sur la base de la théorie du changement (confer ci-dessous). Au début du projet, on a passé plus d'un an à collecter des données initiales et à engager les villages dans un processus de consultation pour la conception du projet. Toutefois, la majorité des réunions se sont tenues à Kinshasa, ce qui réduit le nombre de participants potentiels.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? La plupart des alternatives n'étaient pas en fait des alternatives mais des projets conçus pour accroître l'efficacité des activités de subsistance existantes.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse : La majorité des familles utilisent des revenus agricoles pour les frais de scolarité, les soins de santé etc. Toutefois, les moyens de transport des produits agricoles au marché sont réduits, par conséquent, ils ne sont pas souvent vendus. En ce moment, en cas de besoin d'argent, des familles entières quittent le village et se retirent dans la forêt pour pratiquer la chasse. Les animaux fumés peuvent être envoyés au marché par canoë bien plus facilement que les produits agricoles parce qu'ils sont moins encombrants (ils ont un prix beaucoup plus élevé par kg que les produits agricoles). Si vous mettez à la disposition de ces populations un moyen de transport économique des produits agricoles dans les marchés, elles resteront au village et ne se rendront pas dans des camps de chasse. L'AWF a acheté un cargo qui effectue des déplacements planifiés sur les places de marché en y transportant les produits agricoles des participants. Le projet vise essentiellement la pratique de la chasse à portée commerciale.

La théorie du changement a été conçue à partir de solides études de base qui ont analysé les principales menaces pour le paysage et la raison pour laquelle les populations locales exerçaient ces activités.

Sélection des participants : Les villages en priorité les régions du paysage. Il n'y avait pas véritablement une sélection des personnes susceptibles d'être impliquées dans le projet, et, la réalisation des projets se fait au niveau de la communauté, avec le soutien d'une ONG locale.

Nombre de participants : Le projet fonctionne au niveau de la communauté (village) et des accords ont été signés avec 27 communautés qui longent l'accès sud de la réserve forestière de Lomako-Yokokala. La participation au projet est entièrement volontaire.

Conditionnalité : Des accords de contrepartie ont été signés avec les villages. Les représentants de chaque village ont signé un Protocole d'entente avec le consortium du MLW en vue du respect des limites et des zones forestières permanentes et non-permanentes telles que définies dans la cartographie et la consultation conjointes, en échange d'un soutien pour le développement agricole dans la forêt non permanente ou RDZ, micro-zones. Dans l'une des parties du protocole d'entente, chaque communauté s'engage à ne pas étendre ses activités agricoles en dehors d'un RDZ donné, limitant ainsi la conversion des forêts en zone forestière permanente et assurant sa protection pour la pratique d'activités relatives aux PFNL et pour l'habitat biologique. En échange, les partenaires du consortium du MLW ont fourni un soutien technique et financier afin d'augmenter la productivité et la diversité de la production agricole dans le RDZ.

Il n'y avait pas de sanctions. Si les villages et les communautés prenaient la décision de ne pas faire partie du projet (en ne respectant pas l'accord de contrepartie), alors, il y aurait des disputes et la communauté pourrait décider de quitter le projet. Il s'agissait d'un contrat bilatéral et si les communautés décidaient de ne plus être impliquées dans les décisions prévues par AWF, c'était alors leur choix.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Le contrôle de base était effectué dans l'optique de créer un projet à partir de la théorie du changement : identifier les principales menaces que subissent les forêts, déterminer les raisons pour lesquelles les communautés locales effectuaient ces activités et élaborer des stratégies adéquates sur la base de ces raisons. Des données satellitaires ont été utilisées pour examiner l'empiètement agricole ; des études sur le marché de la viande de brousse ont été utilisées pour examiner son niveau de commercialisation. Des enquêtes socio-économiques sur les villages situés aux abords des routes ont été collectées (à partir de 50 villages). Des jeunes chercheurs congolais ont effectué la majorité de la collecte de données.

Mise en œuvre et adoption du projet : La personne interrogée souligne que, même si le contrôle de base était complet, il n'existe pas un véritable programme de suivi au cours du projet. L'adoption (en termes de nombre de participants, de la quantité de terres agricoles inclus dans le projet, de l'assistance agricole fournie) est contrôlée. Des indicateurs d'humeur ont été utilisés pour contrôler les attitudes/la joie du participant vis-à-vis du projet.

Impact socio-économique : Aucune donnée n'a été recueillie pour ce qui est des impacts socio-économiques. La personne interrogée précise qu'il était évident que les communautés aient trouvé le projet bénéfique vu que d'autres se rapprochaient d'elles pour voir dans quelle mesure elles pouvaient se joindre à elles. Par ailleurs, elle souligne que les revenus avaient augmenté, ce qui pourrait être perçu comme une résultante de la fin de la guerre civile, mais ce serait hâtif d'attribuer cela au projet.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Aucune donnée relative au comportement des chasseurs n'a été collectée. La personne interrogée déclare ne pas être en mesure de dire quel impact le projet avait sur la pratique de la chasse et souligne que seul un nombre restreint de communautés étaient impliquées dans le projet, ainsi, dans de nombreuses communautés, les niveaux de pratique de la chasse seraient certainement identiques.

Impacts écologiques : Dans la réserve, les populations des espèces cibles sont surveillées. L'université du Maryland contrôle l'empiètement agricole à travers l'utilisation des techniques de détection à distances.

Durabilité du projet : Le paysage est très isolé et la durabilité d'un projet à long terme dépendra de la réalité s'y afférent. Si l'exploitation minière est introduite dans la région, alors tous les efforts du projet tomberont à l'eau très rapidement. Lorsque le projet a été lancé, la RDC sortait à peine d'une guerre civile et la priorité était d'y apporter une aide à court terme et non une durabilité à long terme.

Action participative de lutte contre le braconnage et la surexploitation des ressources animales dans le paysage de l'Ituri- Aru

Identification de l'entretien : 6

Pays: République démocratique du Congo

Date de début : 2006 **Date de fin :** En cours

Organisation : Deux ONG locales : Programme d'Education à la Santé et la Gestion de l'Environnement (PESGE) et Solidaires et Organisés pour Sauver la Nature (SOS Nature).

Organisations partenaires : Aucune autre

Bailleur(s) de fonds : CARPE petites subventions

Budget : En 2006, le budget s'élevait à 4500 \$ et 45 - 50% ont été consacrés aux moyens de subsistance alternatifs. En 2007, aucun financement n'a été attribué au projet. La même année, un accord financier a été élaboré avec CARPE qui a accordé deux petites subventions qui se chiffrent depuis lors à 31.853 \$.

Personnel : Le chef de projet et 15 « volontaires » qui reçoivent des bonus à titre de motivation.

But du projet : Le but global était de réduire la quantité de pression de la pratique de la chasse dans la forêt d'Ituri. Le projet visait la réintroduction de l'idée de l'élevage qui avait disparu après la guerre.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : La domestication des céphalophes, des fermes de poissons et de poulets. Cette domestication des céphalophes était beaucoup plus un outil pédagogique qu'une véritable alternative pour démontrer les faibles taux de reproduction des antilopes des forêts et ainsi donc relever les impacts de la pratique de la chasse.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : L'alternative a été choisie sur la base des connaissances que la communauté avait déjà de ces alternatives. Les activités alternatives sont liées aux habitudes alimentaires et de consommation, ainsi qu'aux besoins de la communauté.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? L'élevage a toujours existé mais tel n'est pas le cas des méthodes présentées ici.

De quelle manière l'alternative a été conçue pour réduire la pratique de la chasse : Ces communautés ont déjà eu à pratiquer l'élevage, pendant la guerre, les troupes des deux camps « mangeaient dans le dos » des communautés locales, détruisant leur bétail. Le but du projet est de réintroduire et de développer de nouveau la culture de conservation de la viande domestique et inciter ainsi les populations à abandonner la chasse pour se consacrer à l'élevage (activité qu'elles menaient avant la guerre).

Sélection des participants : Le projet a mis en place, à la fois, un comité de gestion et un comité de chasseurs. Il existait 5 comités de chasse avec en moyenne 20-25 personnes. Le projet était axé sur les ménages. Chaque comité devait représenter 4-7 villages, avec une base dans le village central, pour réduire la durée du voyage. Le groupe cible était les ménages qui pratiquaient la chasse et les vendeuses de viande de brousse. Les chasseurs et les ménages qui pratiquaient la chasse étaient identifiés au cours des réunions tenues avec des villages « responsables » et des réunions communautaires.

Nombre de participants : Environ 110.

Conditionnalité : Il existe des règles pour être membre du projet:

La conformité à la réglementation sur la pratique de la chasse : ne pas tuer les espèces protégées et ne pas chasser en période de fermeture. Le projet a recruté un nombre d'« informateurs » pour

apporter toutes informations relatives à la pratique illégale de la chasse. Il n'y avait pas d'autres conditions et les lois sur la chasse sont mises en vigueur par l'Etat et non le projet.

Contrôle et impacts du projet : La personne interrogée a admis que le contrôle du projet était insuffisant et que le suivi d'une activité aussi complexe que le braconnage dans une région de la taille de Ituri se situait au-delà du cadre de ce projet.

Contrôle de base : Aucun contrôle de base

Mise en œuvre et adoption du projet : Contrôler les bases du projet, telles que le nombre de chasseurs dans les comités, le nombre de chasseurs en formation et le nombre d'alternatives offertes. Il existe un format CARPE pour la mise en œuvre du projet qu'ils respectent.

En terme de fourniture de moyens de subsistance, le projet a offert :

- 150 poulets
- 1 enclos de céphalophes qui élève 3 paires de céphalophes
- 2 étangs piscicoles

Impact socio-économique : Aucun programme de contrôle. La personne interrogée pense qu'il y a eu une augmentation des revenus dans cette région mais ne peut l'imputer au projet parce qu'il y a eu plusieurs interventions récentes et concurrentes dans cette zone.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Bien qu'il n'existe pas véritablement un contrôle de l'impact du projet sur le comportement des chasseurs, le projet a recruté des informateurs locaux pour qu'ils fournissent des informations sur la pratique illégale de la chasse, y compris l'identité des braconniers et leurs caractéristiques, l'ordonnateur de l'expédition de chasse et le nombre d'animaux de chaque espèce ayant été tués. Il ne peut pas affirmer que la pratique de la chasse a baissé ou augmenté mais il déclare que la prise de conscience eu égard à la pratique abusive de la chasse et la loi y afférente a augmenté.

Impacts écologiques : Aucun programme de contrôle. La personne interrogée estime que la pratique de la chasse de certains animaux de petites tailles a baissé. Toutefois, pour les animaux de grandes tailles, il ne pense pas qu'il ait eu du changement. Il justifie cette situation par le fait que, dans la majorité des cas, la chasse des animaux de grande taille est soit effectuée soit engagée par des militaires qui pratiquent la chasse commerciale d'éléphants. Ils ont parfois recours aux chasseurs du village et dans ce cas, ce dernier est incapable de refuser à cause de ce petit projet.

Durabilité du projet : Il n'y a pas eu de transfert de compétences aux collectivités locales à la fin du projet ; des individus devraient recevoir une formation afin de prendre en charge la gestion. L'élevage des céphalophes a cessé mais les autres alternatives sont en cours.

Leçons tirées :

Les communautés forestières sont parfois individualistes. Chaque individu nourrit sa propre maison et peut se rendre à la forêt muni d'une machette et ramener des ignames, du miel, des champignons, bref tout ce dont il a besoin. La disposition naturelle des peuples de la forêt n'est pas de travailler dans un groupe, ainsi, la création des comités de chasse pour les projets de cette envergure est difficile. Elle pourrait mieux fonctionner pour les communautés de savane.

Il est fort probable que le projet n'ait pas eu un impact notable sur l'environnement étant donné que les menaces les plus considérables que subit la faune proviennent d'influences extérieures (braconnage d'ivoires par les militaires).

Les programmes des moyens de subsistance alternatifs ne fournissent pas des paiements durables parce qu'ils n'ont qu'un financement à court terme. Le gouvernement devrait fournir un financement avec des délais plus longs (5,10 voire 15 ans).

Elevage de chèvres comme alternative à la chasse et à la commercialisation de la viande de brousse à Djolu, Landscape MLW (Maringa – Lopori / Wamba)

Identification de l'entretien : 7

Pays : République démocratique du Congo

Date de début 2009 Date de fin 2010 (projet de 10 mois)

Organisation : Centre de Développement Agro Pastoral de Djolu (CEDAP), basé à la province de l'Equateur.

Organisations partenaires :

AWF, en tant que leader du vaste programme du paysage de Maringa-Lopori-Wamba, comme chargé du suivi et évaluation des activités du projet au nom de CARPE/UICN/PACO.

Organisation des communautés locales des 3 groupements comme structures relais chargées de distribution des chèvres, du suivi interne et de l'aut-évaluation.

Le projet n'a pas travaillé avec le gouvernement local.

Baileur(s) de fonds : CARPE avec un co-financement de la CEDAP.

Budget : 16.340 \$: CARPE a donné 90% et CEDAP 10%. La totalité du budget est destinée à la fourniture des moyens de subsistance alternatifs.

Personnel : 1 chef de projet, 1 Secrétaire-comptable (responsable de la gestion du budget du projet), 1 vétérinaire. Un consultant recruté auprès de l'inspection territoriale en charge de l'environnement.

À l'intérieur de chaque étable à chèvres, deux superviseurs locaux reçoivent un petit salaire pour surveiller les chèvres et les aider à mettre bas. La personne interrogée déclare que le nombre d'employés était insuffisant.

But du projet : Réduire la pression exercée par l'homme sur les ressources de la faune dans le territoire de Djolu.

Moyens de subsistances offerts : Elevage des chèvres.

Raison pour laquelle cette alternative a été choisie : Indéterminée, mais il semblerait que les chèvres ont été choisies comme alternative après consultation de la communauté locale, suite à une évaluation subjective de la faune, dans et aux périphéries des villages et qui a constaté une diminution des ressources faunistiques.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Dans de rares cas, mais les chèvres n'étaient pas enfermées mais plutôt laissées en liberté, sans suivi vétérinaire ni contrôle de la mise bas.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse : Par la conversion des chasseurs en éleveurs. Ce projet est l'une des ramifications du vaste programme de paysage MLW (Maringa-Lopori-Wamba).

La personne interrogée considère que ce projet est plus qu'un projet de compensation pour demander aux populations de ne plus pratiquer la chasse d'espèces protégées. Si les chèvres sont fournies comme alternatives, les chasseurs consacreront leur temps à l'inspection de leur bétail et n'auront pas assez de temps pour se rendre à la forêt. Auparavant, Djolu était un grand producteur agricole, mais pendant la guerre, cette pratique s'est éteinte. La population a préféré se consacrer à la chasse plutôt qu'à l'agriculture.

Sélection des participants : Le comité de gestion de l'organisation et le chef de projet, en collaboration avec la population locale et les autorités traditionnelles, décident des personnes qui recevront des chèvres. À l'heure actuelle, la demande pour être impliqué dans le projet est plus élevée que le projet ne peut fournir le bétail. L'implication dans le projet est volontaire. À titre de critères de sélection, il faut être chasseur et la personne interrogée déclare que leur but est de choisir les plus grands chasseurs en premier, ensuite les femmes vendeuses de viande de brousse.

Une évaluation du projet par AWF fait état d'un processus de sélection des participants indéterminé.

Nombre de participants : 3 groupements (ensembles de villages). 5 étables à chèvres ont été créées pour une population de 100 chèvres (10 mâles et 90 femelles). Lorsque des cabris voient le jour, 30 – 50% sont rendus au CEDAP afin de constituer dans de nouveaux étables à chèvres. 20 cabris ont été distribués de cette manière.

Conditionnalité : Les participants au projet doivent se conformer aux lois nationales sur la chasse ; la loi interdit la chasse d'espèces protégées. En réalité, la personne interrogée affirme qu'il est injuste d'imposer des sanctions aux communautés vu qu'elles sont très pauvres et que le projet n'a pas prévu autant de bénéfices. Personne n'a encore été sanctionné jusqu'ici.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Aucun contrôle de base.

Mise en oeuvre et adoption du projet : Le projet contrôle l'évolution de chaque étable à chèvres, en terme du nombre de chèvres et de cabris et les raisons des augmentations/des baisses. Le comité d'une ONG veille sur son évolution chaque mois. La pratique de l'élevage des chèvres a été adoptée par 65% des communautés locales.

Impact socio-économique : Aucun contrôle. La personne interrogée révèle que la communauté s'est montrée enthousiaste vis-à-vis du projet. Le degré de pauvreté de la communauté après la guerre était tellement élevé que le peu d'argent rapporté par le projet a permis de revoir les revenus à la hausse et de fournir de l'argent avec lequel on pouvait acheter du sel et du savon.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Aucun contrôle. La personne interrogée affirme que les chasseurs ont adhéré à la philosophie du projet et souligne que pour ceux ayant reçu des chèvres, le nombre de fois qu'ils se rendaient à la forêt a baissé. L'on a également observé une réduction de la quantité de viande de brousse vendue dans les marchés locaux, tandis que la commercialisation de la viande domestique a connu une hausse. Toutefois, aucun contrôle des efforts relatifs à la chasse au niveau des marchés de la viande de brousse n'a été effectué. Le projet travaille uniquement avec un nombre restreint de chasseurs, ainsi, la majorité de chasseurs de cette région continue d'exercer leur activité.

Impacts écologiques : La personne interrogée a dit que ses observations personnelles suggèrent que la faune sauvage retourne à la forêt des environs. Pourtant, les chèvres et le financement offert par la micro finance ne sont pas assez pour couvrir le niveau de pratique de la chasse dans les forêts qu'ils aimeraient protéger.

Durabilité du projet : A l'heure actuelle, il n'ya aucun bailleur de fonds donc le projet est bel et bien terminé. Toutefois, la personne interrogée suggère que la durabilité est assurée par le retour de chevreaux du projet aux chasseurs qui ont déjà reçu des chèvres, qui peuvent désormais être distribuées à ceux qui attendent de chèvres.

Leçons tirées :

Un budget restreint et un faible taux de reproduction des chèvres ont donné lieu au fait que la demande en la matière soit plus élevée que l'offre, ce qui a provoqué une animosité au sein des communautés. Il ya 500 chasseurs et davantage de vendeuses de viande de brousse qui attendent des chèvres dans 3 groupements.

Les problèmes que posent l'élevage des chèvres incluent les maladies, les léopards prédateurs et les voleurs.

Les chèvres et le financement offert par la micro finance ne sont pas assez pour couvrir le niveau de pratique de la chasse dans les forêts qu'ils aimeraient protéger.

La communauté locale s'est rendue dans les forêts pour la récolte des chenilles de saison. Au cours de cette période, elle abandonne les chèvres et se rend à la chasse ;

La personne interrogée a exprimé son désarroi quant aux sommes d'argent dépensées pour la réalisation de grands ateliers à Kinshasa par rapport aux sommes infimes destinées aux communautés locales ;

Une évaluation du projet par AWF souligne que les problèmes incluent une forte demande de chèvres, des connaissances restreintes en matière de techniques d'élevage et vétérinaires (c'est-à-dire le fait de ne pas séparer les chèvres malades de celles en bonne santé), un faible engagement de la communauté locale et un financement inadéquat pour un projet si ambitieux.

Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale (DABAC)

Identification de l'entretien : 8

Pays : Cameroun, Gabon et Congo

Date de début : 2002 **Date de fin :** 2004

Organisation : CIRAD

Organisations partenaires : Gestion conjointe avec le gouvernement et collaboration de plusieurs ONG locales. (Le Centre des recherches agronomes au Cameroun).

Bailleur(s) de fonds : L'Union Européenne - ligne budgétaire « forêt tropicale »

Budget : 1,6 millions d'euros sur 3 ans

Personnel : 3 expatriés, 20-25 membres nationaux du personnel. En cas de besoin, l'on avait recours à davantage de membres du personnel d'ONG locales.

But du projet : Continuer de répandre l'idée de l'élevage de petits animaux/de la faune à partir du Bénin (où l'élevage a été largement adoptée) aux pays d'Afrique centrale. Le centre d'intérêt écologique du projet (la réduction de la chasse) émane de l'accent mis sur l'environnement par l'UE via la ligne « forêts tropicales » qu'a sollicité le projet.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : L'élevage d'aulacodes (élevage). Des centres d'élevage et de formation ont été créés dans des zones périurbaines (telles que les banlieues de Libreville et de Pointe Noire). La formation et les animaux ont été offerts aux personnes désireuses de devenir éleveurs et elles recevaient de l'aide à intervalles réguliers, après la première session de formation.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : Le précurseur du projet DABAC, DGEG (Développement au Gabon de l'Élevage de Gibier) a introduit l'élevage d'animaux sauvages avec les aulacodes et le DABAC continuait juste le travail qu'il a initié en l'étendant à de nouveaux pays. L'agriculture des aulacodes a été choisie parce qu'elle avait déjà été essayée au Bénin où elle s'est avérée être un succès sur le plan technique et dont le niveau d'adoption est élevé. D'autres espèces (potamochères, porcs-épics) ont également été essayées au cours de la réalisation du projet DABAC mais elles se sont révélées techniquement et/ou économiquement irréalisables.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Non. L'élevage d'aulacodes était une nouvelle activité dans chacun de ces trois pays, l'élevage était déjà pratiqué dans une certaine mesure au Cameroun.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été choisie pour réduire la pratique de la chasse : La quantité de viande produite à partir de l'élevage d'aulacodes pourrait occuper une grande partie du marché de la viande de brousse et réduire de ce fait la pratique de la chasse et du braconnage à travers la baisse de la demande en ville.

Sélection des participants : Il n'y avait aucun critère de sélection des participants, n'importe qui était susceptible de devenir éleveur. Les éleveurs se devaient de construire leurs propres enclos, par conséquent, les personnes qui étaient prêtes à consacrer leur temps/investissement à cette œuvre étaient sélectionnées.

Nombre de participants : Environ 100 éleveurs d'aulacodes au Gabon, 15 au Congo et plus de 500 au Cameroun.

Conditionnalité : Les participants ne respectaient aucune modalités ou conditions. Personne n'a été renvoyée du projet.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Il n'y avait aucun contrôle de base. Le projet a bénéficié des recherches précédentes sur les marchés de la viande de brousse dans les trois pays et de la documentation complète sur l'élevage d'aulacode.

Mise en œuvre et adoption du projet : Le projet contrôlait le nombre de participants qui intégraient le groupe et de ceux qui y étaient restés pendant longtemps. Les nouveaux participants au projet recevaient des visites à des intervalles de temps réguliers. Au Gabon et au Congo, aucun des participants n'a continué à pratiquer l'élevage d'aulacodes un an après à la fin du projet. Au Cameroun par contre, le chef de projet souligne que le nombre de personnes qui s'y adonnent se chiffrent à plus de 500. Il mentionne les raisons suivantes comme explications de cette différence :

L'accessibilité de la viande de brousse fraîche est plus réduite au Cameroun qu'au Gabon et au Congo, ce qui signifie que la demande en matière de viande fraîche issue de l'élevage pourrait être plus élevée et se vendre très chère ;

L'élevage du petit bétail au Cameroun est une pratique profondément ancrée en tant qu'activité de subsistance existante. Ainsi, l'introduction de nouvelles espèces (aulacodes) ne nécessite pas une formation longue durée des participants comme c'est le cas au Gabon et au Congo où l'élevage du bétail est une activité peu courante.

Impact socio-économique : Aucun contrôle de l'impact du projet sur les moyens de subsistance des participants n'a été effectué. Le chef de projet précise que, dans l'ensemble, les populations locales du Gabon et du Congo en ont un peu bénéficié (malgré le fait que l'on ait observé quelques cas où des ménages ont vu leurs revenus augmenter), étant donné qu'au moment où le projet a pris fin en 2004, les projets d'élevage n'étaient pas encore en mesure de créer des bénéfices significatifs. Au Cameroun par contre où le projet est toujours actif et où la participation aurait augmenté, une étude de suivi pourrait déterminer les impacts socio-économiques du projet à plus long terme.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Aucun contrôle de l'impact du projet sur le comportement des chasseurs. Le chef de projet déclare qu'il n'y a eu aucun impact sur le comportement des chasseurs vu qu'ils n'étaient pas les cibles du projet. La chasse constituait le domaine de compétence des chasseurs et ils ne possédaient pas les mentalités nécessaires pour exercer l'élevage. De plus la promotion se réalisait en zone périurbaine, à proximité des centres de consommation.

Impacts écologiques : Aucun contrôle de l'impact du projet sur la biodiversité. Le chef de projet souligne qu'il n'y a eu aucun impact écologique du projet parce que : a) la quantité de viande issue de l'élevage était insignifiante par rapport à celle encore élevée sur les sites du projet, ainsi donc, la viande issue de l'élevage ne pourrait influencer sur la demande en matière de viande sauvage.

Développement au Gabon de l'Élevage de Gibier (projet pilote aulacode pré-DABAC)

Identification de l'entretien : 9

Pays : Gabon

Date de début : 1997 **Date de fin :** 2002 (est devenu le projet DABAC)

Organisation : Vétérinaires Sans Frontières (VSF)

Organisations partenaires : Vétérinaires Sans Frontières (VSF), qui a initié le projet.

Partenaires gouvernementaux : Le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Eau et des forêts. Ces deux ministères ont fait partie du comité de direction et ont fourni l'appui technique.

Bailleurs(s) de fonds : Coopération Française

Budget : 700.000 euros pendant cinq ans

Personnel : 1 chef de projet (Ferran Jori), quatre techniciens (Gabonais), 1 représentant des VSF (originaire du Mali).

But du projet : Une étude de faisabilité. Les expériences en matière d'élevage aulacode acquises au Bénin, financées par le Bureau de la coopération allemande, étaient axées sur l'élaboration d'un cadre technique pour l'élevage des aulacodes. Il a bien fonctionné et l'élevage d'aulacodes constitue une activité majeure au Bénin qui se répand dans les autres pays d'Afrique occidentale. Le but du projet DGEG était d'analyser s'il était possible d'élaborer un projet similaire au Gabon et de démontrer si oui ou non il allait fonctionner sur le plan technique.

Moyens de subsistance alternatifs offerts : L'élevage d'aulacodes. L'on a également essayé l'élevage de nouvelles espèces (céphalophe bleu, porc-épic, potamochère)

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : L'élevage d'aulacodes s'est avéré être un succès au Bénin.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Non. L'idée d'élever des aulacodes était totalement nouvelle. Une partie de l'objectif du projet était de présenter cette nouvelle activité de subsistance au Gabon.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse : L'alternative n'a pas été conçue pour réduire la pratique de la chasse ; le but du projet était d'examiner s'il était techniquement possible d'élever des aulacodes. Les objectifs écologiques ont été introduits en tant que partie du projet DABAC. Le projet a mis en place une ferme expérimentale à la périphérie de Libreville, avec un élevage souche de 100 aulacodes béninois (achetés au Bénin).

Sélection des participants: Toute personne est libre d'adhérer au projet. Les membres du projet ont discuté avec les communautés locales et ont également tenu des « portes ouvertes » au public au cours desquelles il visite la ferme expérimentale. Les participants ont reçu 2 semaines de formation et par la suite une famille d'aulacodes pour les élever eux-mêmes. Les participants se devaient de financer et de construire les cages eux-mêmes, ce afin d'encourager un niveau d'investissement dans le projet. Ils recevaient un soutien mensuel. Une association d'élevage aulacode a été créée mais à cause de troubles politiques intestines, elle n'a pas fait long feu.

Nombre de participants : 12 – 15

Conditionnalité : Aucune

Contrôle et impacts du projet:

Contrôle de base : Aucun

Mise en œuvre et adoption du projet : Nombre de participants, élevage d'aulacodes. Des résultats techniques (succès de reproduction d'aulacodes en captivité) étaient bien dans les 3 pays. Utilisation de reproduction d'aulacodes n'avait que du succès au Cameroun.

Impact socio-économique : Aucun contrôle. Le projet a été mis en place en tant que pilote du projet DABAC, ainsi, ses impacts ont été perçus plus tard.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Aucun : ne font pas partie de la conception du projet.

Impacts écologiques : Aucun : ne font pas partie de la conception du projet.

Durabilité : Le projet DGEG a pris fin en 2002 et a été remplacé par le projet DABAC.

Leçons tirées :

L'élevage d'aulacodes a mieux fonctionné en zones péri-urbaines vu qu'elles se trouvent à proximité du marché où ils sont vendus. Dans les régions éloignées, cette activité ne fonctionnera pas en raison des frais de transport y afférents. Dans ce cas, les populations pouvaient se procurer des aulacodes sauvages sur les places du marché à des prix plus bas que ceux des aulacodes issus de l'élevage ; il s'agit là de l'une des raisons pour lesquelles la personne interrogée pense que le projet DABAC a été interrompu ;

La ferme d'aulacodes doit être suffisamment grande pour être rentable, mais pas au point de devenir un fardeau (c'est-à-dire que le propriétaire doit payer des gens pour l'aider à s'en occuper). Les aulacodes doivent être nourris tous les jours et la personne interrogée pense que les populations n'ont pas pris cette activité en considération en raison des intrants nécessaires relativement élevés ;

En Afrique occidentale, l'élevage du bétail constitue déjà une activité de subsistance bien enracinée, une partie des cultures et d'aulacode est consommée régulièrement. Au Gabon, une variété d'espèces est consommée et l'élevage du bétail n'est pas une pratique courante ; lorsque les animaux sont conservés, leur habitat est gratuit. La personne interrogée estime qu'il s'agit de quelques raisons pour lesquelles l'élevage aulacode est une réussite au Gabon mais pas au Bénin ;

Techniquement, l'élevage aulacode a été une réussite, mais sur le plan anthropologique, ça n'a pas été le cas ; il n'a pas fonctionné au Gabon pour des raisons sociales. Des essais techniques ne garantissent pas du succès économique et financier.

L'élevage d'aulacodes dans des régions périurbaines ne fournit pas une alternative à la chasse – cette activité n'embauche pas les mêmes personnes dans le même endroit. En outre, la quantité et la diversité de viande ne sont pas comparable à celle fournie par la viande sauvage.

L'élevage d'aulacode est une activité économique viable dans des régions périurbaines où la viande de gibier est chère et rare et où les gens ont déjà de l'expérience ainsi que du savoir technique d'élevage. Les buts du projet ne devraient pas être étendus au-delà de fournir une activité économique supplémentaire afin de fournir un bit environnemental.

Alternatives à la chasse dans la zone de l'aire conservée des communautés d'Ibolo-Koudoumou et les villages périphériques

Identification de l'entretien : 10

Pays : République démocratique du Congo

Date de début : 2008 **Date de fin :** 2009

Organisation : Conservation de la Faune Congolaise (CFC).

Organisations partenaires : Pas d'autres organisations partenaires. Elles ne travaillaient pas avec le gouvernement car c'était trop compliqué de le faire. Après la création de la réserve communautaire, elles allaient signer un accord avec le gouvernement, mais pour des raisons politiques, cette signature n'a pas eu lieu.

Bailleur(s) de fonds : Co-financé par la Banque française de développement, CARPE, WCS et la fondation Van Tienhoven.

Budget : 97.079 euros sur 2 ans. 47 732 euros de la part du FFEM, 25 459 euros de WCS/CARPE-Congo, 11 281 euros de Van Tienhoven et 12 607 euros de la CFC. Ce financement est également destiné à la mise en place d'une gestion communautaire de la chasse ainsi qu'à l'offre d'alternatives à la chasse.

Cependant, le financement intégral n'a pas été fourni étant donné que les bailleurs de fonds n'ont pas estimé que les objectifs du projet intermédiaire ont été atteints après l'élaboration du premier rapport, par conséquent, ils ont freiné le reste du financement. Le financement a donc été versé pendant un an seulement au lieu de deux et au total il avoisinait les 48.000 d'euros.

Personnel : 4 membres du personnel permanents et certains autres employés à temps partiel qui étaient contactés lorsqu'un travail devait être fait. Des consultants vétérinaires ont été contactés pour effectuer des vaccinations. En dehors des consultants, tous les autres employés étaient de la région.

But du projet : Contribuer à la réduction de la pression subie par la faune et à la hausse de la valeur de la diversité biologique dans la réserve communautaire du Lac Télé, en particulier dans les communautés Ibolo-Koundoumou.

La pratique de la chasse dans cette région est très élevée, ce qui a engendré une réduction notable des populations animales. Une grande partie de cette pression a été enregistrée pendant la guerre, lorsque les marchés de viande de brousse ont vu le jour afin de répondre à la demande militaire. L'aire protégée a été créée après la demande des populations locales d'Ibolo et de Koundoumou dans le but d'empêcher les étrangers de venir pratiquer la chasse sur leur territoire et de le défricher : elles voulaient protéger leurs terres. Le projet des moyens de subsistance alternatifs a été élaboré comme une partie de cette planification de l'utilisation des terres, pour être un supplément aux mesures de conservation des aires protégées. Le but du projet était d'inciter les chasseurs à réduire leurs activités en échange d'autres protéines animales.

Moyens de subsistance offerts : Aquaculture, fermes de crocodiles, élevage et apiculture.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : Elles ont été choisies en collaboration avec les communautés locales.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Oui, les populations pratiquaient déjà l'élevage du bétail, mais éventuellement de 2 ou 3 chèvres uniquement. Elle n'était pas utilisée comme source principale de revenus. Si elles avaient besoin de protéines, elles pouvaient simplement s'en procurer à la rivière. Même en période de famine, elles ne trouvaient pas nécessaires de vendre ou de manger leurs chèvres.

De quelle manière cette alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse : Pour offrir une autre forme de revenus. En fournissant des alternatives à la chasse, et de l'éducation environnementale, aider les chasseurs à modifier leurs activités et de comprendre que la chasse n'est pas la meilleure option de gagner de l'argent.

Sélection des participants : Le projet travaillait avec toute personne de la communauté qui était intéressée. N'importe qui pouvait l'intégrer.

Nombre de participants : Inconnu

Conditionnalité : Il n'y avait aucune condition. La personne interrogée a déclaré que le projet a été élaboré pour aider les populations à accepter les idées de conservation et non pas leur dire ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas faire. Aucune sanction n'a été prévue pour ceux qui choisissaient de continuer à pratiquer la chasse.

Contrôle et impacts du projet : Le projet a utilisé des « entretiens » qualitatifs. Étant donné qu'ils ont travaillé avec les populations pendant longtemps et que des enquêtes socio-économiques et écologiques ont été menées au moment de la création de la réserve, ils ont estimé que des études classiques n'étaient pas nécessaires mais qu'il fallait plutôt discuter avec les populations, ce qui leur a donné des idées sur la façon de progresser.

Contrôle de base : A la création de la réserve, des études socio-économiques et écologiques ont été menées.

Mise en œuvre et adoption du projet : Des informations relatives aux différentes activités du projet entreprises ont été recueillies :

Identification des chasseurs et création des comités de chasse : 96 chasseurs ont été identifiés dans 12 villages, six comités ont été formés.

Apiculture: 15 ruches ont été installées mais leur quantité de production est encore peu suffisante pour générer aux producteurs des revenus dignes de ce nom. 25 litres de miel ont été produits et le revenu total engrangé était de 87.500 FCFA. Les rapports ne font pas état du nombre de crocodiles présents dans les fermes.

Bétail : Les animaux déjà présents dans la région et appartenant aux villageois ont été vaccinés et leurs propriétaires ont reçus des informations relatives aux maladies des animaux par les vétérinaires consultants.

Crocodiles : Le rapport donne très peu d'informations sur le nombre de fermes de crocodiles mis en place.

Impact socio-économique : Aucun contrôle. La personne interrogée pense qu'il est trop tôt pour affirmer que le projet a permis d'accroître les revenus.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Aucun contrôle. La personne interrogée est retournée sur le site en 2011 pour y passer quelques jours, mais elle n'est pas revenue et l'évaluation du projet n'a pas été effectuée. En 2011, il y a eu une grande inondation de toutes les fermes de crocodiles et ils se sont tous échappés.

Impacts écologiques : Aucun contrôle. Dans le concept original du projet, il y avait des plans pour des inventaires faunistiques et la collecte de données relatives à la chasse.

Durabilité du projet : Il semble que le projet s'est terminé avant que le financement ait commencé à être dépensé et le chef de projet n'a pas toujours été là.

(1) Projet d'élevage Porcin au Village Impini, District De Lekana

(2) Projet d'élevage Porcin au Village Okiéné, District De Ngo

Identification de l'entretien : 11

Pays : République du Congo

Date de début (1) 2009 (2) 2011 **Date de fin**(1) 2010 (2) en cours (1 an de financement reporté)

Organisation :

(1) Association Ferme Agricole Et Bois D'impini (FABI)

(2) Association Okiene Production (GOP)

Organisations partenaires : WCS-Congo (assistance technique, sensibilisation) ; secteur de l'élevage du gouvernement de district (conseil sur l'élevage, premières observations vétérinaires) ; RINDRA (ONG Malgache Réseau d'Initiatives pour la Nature et le Développement Régional et Africain) ; des techniciens vétérinaires privés.

Bailleur(s) de fonds : Programme de microfinance CARPE, FABI, GOP

Budget : (1) 15.890 \$ E-U (8.001.500 de francs CFA – 7.501.500 de CARPE et 500.000 de FABI)

(2) 18.818 \$ E-U (9.475.500 de francs CFA – 8.975.500 de CARPE et 500.000 de GOP)

La deuxième partie de ce financement n'a pas encore été répartie.

Personnel : Les projets sont mis en œuvre et pilotés par les ONG locales. Aucun effectif fixe du personnel du WCS n'a été assigné et aidé au niveau des emplacements du projet en cas de besoin.

But du projet :

- Les deux projets avaient l'ensemble d'objectifs globaux suivants :
- Produire des protéines d'animaux domestiques
- Inciter les populations rurales à s'engager dans les activités agro-pastorales
- Encourager les initiatives créatives à des moyens de subsistance locaux améliorés
- Imposer des capacités économiques d'exécution des ONG et accroître l'autonomie alimentaire des villages
- Lutter contre la perte de la biodiversité (la chasse a été mentionnée comme l'un des facteurs de perte de la biodiversité au cours de l'entretien

Moyens de subsistance alternatifs offerts : Elevage porcin.

Dans le projet (1), des visites privées de vétérinaires ont été effectuées 3 à 4 fois comme service de soutien. De même que pour le projet (2), mais la distribution du financement se fait très lentement.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : Dans les deux projets, les ONG locales se sont rapproché du WCS, impatientes de développer des programmes agricoles. WCS a conseillé d'ajouter l'élevage du bétail comme une composante.

Des groupes locaux ont alors rédigé des projets de proposition et après plusieurs séries de consultations, ils ont décidé de l'élaboration du projet, y compris de l'élevage porcin.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Oui. Les populations des deux zones du projet sont d'abord agriculteurs mais pratiquent également l'élevage du bétail comme

source supplémentaire de revenus. L'on retrouve même des porcs de race locale utilisés dans le projet (1), Impini. Étant donné que l'accès au projet (2), Okiéné, est plus facile à partir de Brazzaville, ils ont commencé à utiliser une race marocaine qui meilleure en terme de reproduction.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse :

Pour les deux projets, l'agriculture est la principale activité et la chasse ne sert que de source de revenus. Si les populations peuvent gagner suffisamment de revenus supplémentaires à travers l'élevage porcin, elles n'auront donc plus besoin de pratiquer la chasse.

Dans le projet (1), Impini, en particulier, les populations ont recours à la chasse uniquement lorsqu'elles ne peuvent plus se livrer à d'autres activités, étant donné que la chasse est une tâche très difficile dans la région parce qu'il faut parcourir de nombreux kilomètres pour atteindre les zones forestières.

Sélection des participants : Aucun critère n'a été utilisé. Les participants sont des membres de groupements locaux.

Nombre de participants : Projet (1) 19, tous des hommes ; projet (2) 16, dont 8 femmes et 8 hommes

Conditionnalité : Aucun changement de comportement n'était nécessaire pour y participer.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Dans les deux zones du projet, WCS a effectué des études de marché afin de déterminer s'il en existait pour de tels projets, la façon dont ils pouvaient être intégrés et la nature de ce qui était consommé.

Mise en œuvre et adoption du projet : La mise en œuvre du projet ainsi que la santé des porcs étaient contrôlées.

Dans le projet (1), Impini, la mise en œuvre technique du projet était contrôlée 4 fois tout au long de l'année, y compris une visite effectuée l'ONG RINDRA. Les bilans de santé des animaux (y compris les vaccinations) étaient effectués 3 fois par des techniciens (vétérinaires).

Dans le projet (2), Okiéné, la mise en œuvre technique du projet était jusqu'ici contrôlée une fois. Aucune visite vétérinaires n'étaient encore effectuées en raison de la lenteur dans l'octroi du financement, toutefois, les membres d'ONG locales recevaient une formation dans le domaine du maintien de la santé du bétail.

Impact socio-économique : Aucun contrôle organisé pour chacun des projets. La personne interrogée reconnaît que les groupes locaux doivent adopter un système d'évaluation afin de suivre l'évolution des moyens de subsistance des participants. En outre, tandis que le projet (2), Okiéné, a déjà produit des résultats, il est trop tôt pour que les ventes aient lieu.

Impacts sur le comportement des chasseurs : La personne interrogée déclare que WCS a assuré le contrôle de la pratique de la chasse dans la zone du projet (1), Impini, et qu'une légère réduction de cette activité a été observée. Des données semblables ne sont pas disponibles pour le projet (2), Okiéné, et, il ne peut affirmer s'il ya eu changement de comportement ou pas.

Impacts écologiques : Aucun programme de contrôle ou de données disponibles. Ne peut affirmer s'il ya eu changement de comportement ou pas, mais pense qu'il est peu probable.

Durabilité du projet : Les activités du projet (1), Impini, se poursuivent toujours après la fin du financement. L'élevage porcin a été bien entretenu et la commercialisation se poursuit (en effet, les participants ont reçu pour instructions de ne pas conserver un grand nombre d'animaux mais de les vendre plutôt à une vitesse constante pour éviter des problèmes). Seules quelques activités

relatives à la production du maïs ont connu un léger ralentissement depuis la fin du financement.

Mais dans l'ensemble, la personne interrogée estime que les activités se poursuivront, à moins qu'il ait un conflit au sein de l'organisation qui conduirait à une chute de la gestion.

Tandis que le projet (2), Okiéné, est encore en cours, les personnes interrogées nourrissent de grands espoirs quant à la durabilité à long terme du projet étant donné que l'ONG en charge de sa mise en œuvre est composée de groupes de personnes dynamiques, et, sur la base d'expériences précédentes à Impini, ils ont effectué des ajustements au niveau des aspects du projet afférents à la gestion des cultures.

De plus, la région d'Okiéné offre, dans l'ensemble, une gamme plus variée de débouchés (auxquels contribuent ce projet) qui permettent de maintenir les individus occupés, de même qu'elle a un accès plus direct aux grandes villes ; ce qui présente des opportunités de marché et facilite le développement du projet.

Contribution à la conservation de la faune sauvage par le développement de l'élevage des bovins

Identification de l'entretien : 12

Pays : République du Congo

Date de début : 2011 **Date de fin :** 2012 (financement d'1 an, mais le projet est encore en cours)

Organisation : Groupement Précoopératif des Jeunes Sans Emploi de Bouanela (G.P.J.S.E-Bnl)

Organisations partenaires : Non disponible

Bailleur(s) de fonds : CARPE, UICN

Budget : 20.623 \$ E-U (10.400.000 de francs CFA)

Personnel : Le groupement local gère les opérations. 3 employés du WCS (2 locaux, 1 employé national) étaient disponibles pour donner du soutien technique cas de besoin, mais ne faisaient pas partie du groupe de gestion. Le soutien vétérinaire était également fourni par le WCS. Le nombre de personnel a été jugé suffisant pour le projet individuel mais le chef de projet a pensé qu'un vétérinaire et un technicien du parc zoologique sur le site devraient être employés à temps plein.

But du projet : En tant que zone géographiquement fermée, le district de Bouanela offre très peu de possibilités d'activités génératrices de revenus, la chasse et la pêche constituent par conséquent les principales sources de revenus. Dans l'optique de créer davantage d'activités génératrices de revenus et d'améliorer les moyens de subsistance à travers la vente du lait, des vaches et l'utilisation du fumier, un groupe de chasseurs locaux ont décidé d'abandonner la chasse et de commencer l'élevage bovin.

Ce groupe a élaboré le projet de manière indépendante, a décidé de ses buts et de ses objectifs et ce n'est que plus qu'il s'est rapproché du WCS pour l'assistance technique supplémentaire.

Moyens de subsistance alternatifs : Elevage bovin.

WCS n'agit qu'à titre de moniteur des services d'aide/techniques en offrant des conseils sur la gestion du groupe, les études de marché, l'élevage bovin, les techniques de garde et de production laitière.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie : L'alternative a été choisie par un groupe de chasseurs dans l'espoir de créer une source de revenus stable et de générer des produits laitiers pour lutter contre la malnutrition.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? L'élevage bovin est une activité récente dans la région et les populations ne sont pas habituées au lait frais. Toutefois, l'élevage des chèvres, du mouton et des poulets est présent dans toute la région (quoiqu'aucune culture de l'élevage sophistiquée n'existe étant donné que la région se trouve dans une forêt tropicale).

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse : Cette activité est conçue pour offrir aux chasseurs des revenus plus élevés que ceux que leur rapporte la chasse, faisant ainsi de l'élevage bovin une alternative estimable, éventuellement même pour d'autres villages environnants, ce qui transformera le projet original en point de vente du bétail. De plus, la personne interrogée espère que, vu que la pratique de la chasse dépend du marché extérieur, si les populations locales réussissent à obtenir des revenus à partir d'autres activités, elles ne s'engageront plus à fournir ce marché.

Sélection des participants : Le G.P.J.S.E-Bnl qui ont décidé de fonder ce groupement au début.

Nombre de participants : Environ 15 chasseurs de tous âges.

Conditionnalité : Le groupe a élaboré un ensemble de règles et règlements exigent aux membres (i) de renoncer à la chasse, (ii) d'adhérer aux objectifs du groupe et (iii) de s'engager activement dans leur travail, en fournissant la main d'œuvre nécessaire pour le maintien des activités. Si ces règles sont enfreintes, les membres ayant commis cette infraction sont exclus du groupe, mais jusqu'à présent, de tels cas n'ont pas encore été enregistrés.

Contrôle et impacts du projet :

Contrôle de base : Des études socio-économiques de base sur la biodiversité ont été menées en 2001 par WCS dans la région, indépendamment de ce projet. Ces études ont révélées que cette région constitue le noyau de la pratique de la chasse aux éléphants et aux buffles, ce grâce à la rivière permet aux villages d'accéder facilement aux grandes villes.

Mise en œuvre et adoption du projet : Le contrôle technique des animaux est censé être effectué chaque trimestre par la Direction départementale de l'agriculture et l'élevage, tandis que WCS est supposé contrôler les activités du projet chaque trimestre.

Bien qu'un ensemble d'indicateurs/de procédures ont été élaborés pour assurer le contrôle du projet (augmentation des revenus annuels des membres du projet, nombre de clients des produits laitiers, nombre de réunions du personnel [gouvernance], nombre d'auto-évaluations, la qualité de l'élevage et l'amélioration de l'état de santé des populations), ils n'ont pas encore été mis en application et le suivi du projet par WCS se fait sur une base informelle (et irrégulière).

À ce jour, le stock de bétail a évolué ainsi qu'il suit :

Le groupe a commencé avec 17 vaches (12 femelles [8 adultes et 4 veaux] ; 5 mâles [3 adultes et 2 veaux]) et dispose actuellement de 23 vaches (15 femelles [10 adultes et 5 veaux] ; 8 mâles [6 adultes et 2 veaux]).

Impact socio-économique : Aucun contrôle organisé des impacts socio-économiques (malgré l'existence des indicateurs susmentionnés). La personne interrogée relève qu'il est encore trop pour observer les impacts vu que le projet n'est en cours que depuis un an.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Aucun organisé sur le contrôle des comportements des chasseurs pour ce projet individuel. Sur la base d'informations personnelles, la personne interrogée note d'importants changements : la réduction du nombre de munitions de fusil de chasse trouvées dans les forêts ; les chasseurs ont volontairement remis leurs fusils et les quantités d'ivoire ; les villageois sont désormais conscients de ce que la chasse est une activité illégale et ne la pratiquent plus ouvertement ; la chasse est maintenant plus pratiquée par les étrangers que par les populations locales.

(WCS a mené une étude de 3-4 ans sur la chasse de la viande de brousse dans la région [ne faisant pas partie du présent projet] où il était question d'identifier les premières familles de chasseurs, d'analyser l'exploitation de la chasse et de la pêche ainsi que des données relatives aux confiscations de la viande de brousse).

Impacts écologiques : Aucun contrôle écologique organisé se rapportant à ce projet. La personne interrogée a observé une légère reprise quant au retour des populations de buffles dans la région.

En tant que suivi de l'étude de base/référence de la biodiversité initiale menée en 2001, WCS a contrôlé cette région autour des années 2004-2006 et de nouveau en 2011 au cours duquel il a enregistré, principalement, des impacts anthropiques (routes, pièges et braconniers).

Durabilité du projet : La personne interrogée fait preuve d'optimisme quant à la durabilité à long terme du projet, vu qu'il a été initié par un groupe local qui continue d'assurer entièrement sa gestion et son contrôle. Il s'est approprié du projet et WCS n'est rien d'autre qu'un facilitateur.

En outre, le groupe a commencé la commercialisation du bétail, ce qui a permis non seulement de stimuler ses membres mais aussi d'espérer que cette réussite se poursuivra et que le projet deviendra un centre d'achat du bétail pour d'autres villages/projets.

Promotion de l'apiculture moderne pour la réduction de la pauvreté et protection durable de l'environnement à la lisière du Parc National de Nyungwe et réserve naturelle de Cyamudongo

Identification de l'entretien : 13

Pays : Rwanda

Date de début 1/11/2011 **Date de fin :** 1/11/2012 (le financement est fini bien que le projet soit encore en cours)

Organisation : ARDI

Organisations partenaires : UICN

Bailleur(s) de fonds : UICN

Budget : 26.000 \$ (une contribution de 6000 \$ de ARDI, de 20.000 \$ de l'UICN) pour 1 an. La totalité du financement était destiné au projet de moyens de subsistance alternatifs.

Personnel : Six. Un coordinateur, deux administrateurs, trois conseillers agricoles. Seuls deux membres du personnel étaient employés à plein temps, les autres travaillaient 40 à 50% du temps. Tous les membres du personnel étaient des Rwandais.

But du projet : A cause de la protection légale dont bénéficie le parc national de Nyungwe, de nombreuses communautés environnantes ont été contraintes d'abandonner leur terrain et leurs activités avec les frontières de la forêt. Les données enregistrées par ARDI révèlent que, en fin 2007, des 2.031 apiculteurs traditionnels recensés dans les districts de Rusizi et de Nyamasheke, 55% pratiquaient l'apiculture au sein de la forêt naturelle de Nyungwe et Cyamudongo. En vue de la protection des réserves naturelles en vigueur, il a été interdit de pratiquer toutes activités relatives à l'apiculture au sein de la forêt, ce qui a eu un impact négatif considérable sur le développement socio-économique de ce groupe. Par conséquent, le présent projet d'apiculture vise à compenser les communautés locales pour l'accès réduit à la forêt et leur offrir des moyens alternatifs pour augmenter leurs revenus. Les objectifs du projet étaient les suivants :

- Procéder à l'analyse des produits de base ;
- Superviser la formation et créer une unité de reines des abeilles, avec l'appui technique d'un expert externe ;
- Apporter un soutien aux techniques modernes d'apiculture ;
- Assister les coopératives sur le plan technique en matière de normes et de certification de qualité ;
- Organiser des formations sur l'entrepreneuriat dans le domaine apicole (plan d'affaires, tarification, marketing et développement de petits projets générateurs de revenus).

Moyens de subsistance alternatifs offerts : L'apiculture pratiquée au moyen de méthodes modernes, hors de l'aire protégée.

Raison pour laquelle l'alternative a été choisie :

Les investissements agricoles au Rwanda demeurent relativement faibles à cause du fait que les populations se sont pas habituées aux techniques de transformation des produits agricoles pour ajouter de la valeur aux matières premières récoltées, au faible taux d'entrepreneuriat privé, aux associations d'agriculteurs très fragiles et aux difficultés d'accès au crédit agricole. Les agriculteurs ont un pouvoir de négociation limité et les efforts de plaidoyers ont tendance à être isolés. L'apiculture est une bonne source de protéines et de revenus mais nécessite également un peu de terres. L'apiculture traditionnelle existait déjà dans cette région. Plusieurs membres de la communauté étaient déjà des apiculteurs traditionnels, activité dont ils avaient héritée de leurs ancêtres. Toutefois, l'apiculture traditionnelle, pratiquée avec du feu, peut détruire les forêts. Le

secteur apicole reste encore confronté à des défis majeurs, principalement liés au manque d'application des techniques de production modernes, d'équipements non adaptés, d'infrastructures apicoles modernes et une faible gestion des capacités institutionnelles des organisations apicoles. Ce qui signifie que les récoltes du miel ne sont pas effectuées.

ARDI a choisi de promouvoir l'apiculture moderne à la lisière du parc national de Nyungwe pour les raisons suivantes :

- L'apiculture peut fournir une source alternative de revenus et d'emploi
- Les apiculteurs traditionnels en particulier représentent une menace pour la biodiversité au sein des parcs nationaux ;
- L'apiculture améliore le rendement des cultures à travers la pollinisation des plantes par les insectes ;
- Le miel est un aliment énergétique très riche en éléments nutritifs ;
- La pratique de l'apiculture nécessite un peu de terre ;
- L'apiculture ne nécessite une main-d'œuvre considérable et ses coûts de lancement sont peu élevés ;
- Les produits dérivés des ruches peuvent également constituer une bonne source de revenus.

Cette alternative était-elle déjà utilisée sur le site du projet ? Oui, mais à travers l'utilisation de méthodes traditionnelles et non modernes.

De quelle manière l'alternative a-t-elle été conçue pour réduire la pratique de la chasse :

L'alternative n'a pas été mise en place pour réduire la pratique de la chasse de manière spécifique mais en vue de la réduction de l'ensemble de pression exercée sur les aires protégées. L'apiculture a été choisie comme une source alternative de revenus afin de réduire les activités apicoles destructives dans la réserve et de compenser les populations locales pour leur accès réduit à la forêt.

Sélection des participants : En collaboration avec le gouvernement local, ARDI a effectué une évaluation des moyens afin d'identifier les ménages qui ont le plus besoin d'aide. La plupart (environ 70%) avait de l'expérience en matière d'apiculture traditionnelle. Les équipements pour l'apiculture ont été fournis par le projet, à l'instar des extracteurs de miel.

Nombre de participants : 8 coopératives villageoises (4 à Nyamasheke et 4 à Rusizi) avec 1250 membres au total, couvrant 249 ménages. Le nombre d'apiculteurs n'a pas été notifié.

Conditionnalité : Aucune

Contrôle et impacts du projet : Des données économiques initiales ont été collectées. Au cours de la mise en œuvre, des données ont été recueillies pour un certain nombre d'indicateurs cibles (production du miel, adoption de nouvelles technologies, nombre de participants).

Contrôle de base : La collecte de données initiales sur les revenus par ménage et l'accès aux principaux services (hôpitaux, écoles).

Mise en œuvre et adoption du projet : Les administrateurs ont recueillis des données relatives à la production du miel par ruche, au nombre de participants, à la production générale du miel dans la région (cette donnée n'est pas encore disponible). Les résultats révèlent que la production du miel va croissante, de même l'adoption des technologies et l'effectif. Cependant, les participants ont besoin davantage de soutien en matière de compétences en gestion d'entreprises et de commercialisation de leurs produits du miel.

Impact socio-économique : Bien que des données initiales sur les revenus ainsi que des données sur la production du miel ont été recueillies, d'autres travaux pour évaluer les impacts socio-économiques n'auraient pas été entrepris.

Impacts sur le comportement des chasseurs : Pas disponible

Impacts écologiques: Aucun contrôle

Leçons tirées :

La majorité des membres de la coopérative sont les personnes les plus âgées de la communauté (plus de 45 ans) et il s'est avéré très difficile de leur inculquer des mentalités différentes. ARDI propose que la priorité est l'introduction des jeunes de la communauté au sein du groupe apicole ;

Il existe des tabous traditionnels qui empêchent les femmes de s'impliquer pleinement dans les activités apicoles ;

Une année n'est pas suffisante pour établir un projet en bonne et due forme ; 3 à 5 ans seraient plus appropriés ;

La vision des coopératives (au niveau national) n'est pas claire. La majorité des membres de la coopérative pensent que cette organisation est présente en tant que projet de développement (tels que ceux élaborés après le génocide) pour fournir des biens plutôt qu'en tant que projet entrepreneurial. Les coopératives, en tant qu'organisme fragile sur les plans institutionnel, organisationnel et de gestion. ;

Les coopératives apicoles ont été « parachutées » et créées avec un nombre de membres très élevé (souvent plus de 100) par rapport à leur faible capacité ;

Un modèle d'entreprise et une formation axée sur les activités s'avèrent nécessaires ;

Le miel produit au moyen de techniques modernes est souvent mélangé avec du miel de mauvaise qualité, réduisant de ce fait sa valeur.



UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA
NATURE

PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET
ORIENTALE (PACO)

Programme Régional Forêt
BP 5506

Yaoundé, Cameroun

Email kenneth.angu@iucn.org

Tel 00237 22 21 64 96

Fax 00237 22 21 64 97

www.iucn.org/paco

